

S.T. Dupont PARIS

MAÎTRE ORFÈVRE, LAQUEUR & MALLETIER DEPUIS 1872

Société anonyme au capital de 26 213 977,80 euros

Siège Social : 92 Boulevard du Montparnasse

75014 Paris

R.C.S. Paris 572 230 829



DOCUMENT DE REFERENCE
ET
RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017-2018

DOCUMENT DE REFERENCE 2017-2018 INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 juillet 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Des exemplaires de nos derniers rapports annuels et de leurs éventuelles actualisations sont disponibles sans frais auprès de la Société S.T. Dupont au 92, Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris et sur son site Internet (www.st-dupont.com).

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux y afférant relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2016 figurant aux pages 79 à 122 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 juillet 2016 n° D.16-0698.
- Les comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux y afférant relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2017 figurant aux pages 130 à 179 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 juillet 2017 n° D.17-0722.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

1. PRESENTATION DU GROUPE	5
1.1. Profil et stratégie du Groupe	7
1.2. Historique.....	8
1.3. Filiales et participations	8
1.4. L'exercice 2017-2018	11
1.5. Événements postérieurs à la clôture	17
1.6. Résultats annuels en normes françaises de S.T. Dupont S.A.....	17
1.7. Perspectives du Groupe	19
2. GOUVERNANCE, RISQUES, GESTION DES RISQUES ET CONTROLE INTERNE	21
2.1. Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	24
2.2. Mandats et fonctions exercées par les dirigeants.....	27
2.3. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux	29
2.4. Responsables du contrôle des comptes	31
2.5. Facteurs de risques	33
2.6. Assurances	40
2.7. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise.....	42
3. RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE	43
3.1. Méthodologie.....	45
3.2. Informations sociales	45
3.3. Informations environnementales	55
3.4. Informations sociétales.....	61
3.5. Rapport Organisme Tiers Indépendant	64
4. CAPITAL ET ACTIONNARIAT	67
4.1. Histoire et évolution de la Société.....	69
4.2. Acte constitutif et statuts	69
4.3. Actionnariat du Groupe	72
4.4. Capital social	75
4.5. Communication financière.....	77
5. ANNEXES	79
5.1. Tableau de résultats de S.T. Dupont S.A. des cinq derniers exercices	81
5.2. Conventions et engagements réglementés	82
5.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	86
5.4. Assemblée Générale du 25 septembre 2018 : ordre du jour et projet de résolutions ..	91
5.5. Assemblée Générale Mixte du 25 septembre 2018	94

5.6.	Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise.....	98
------	--	----

6. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2018 **109**

6.1.	Compte de résultat	113
6.2.	Bilan actif et passif	114
6.3.	Tableau des flux de trésorerie	116
6.4.	Tableau de variation des capitaux propres.....	117
6.5.	Notes annexes aux comptes consolidés	117
6.6.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés	157

7. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ S.T. DUPONT S.A. AU 31 MARS 2018 **161**

7.1.	Comptes annuels de la société au 31 mars 2018	164
7.2.	Notes annexes aux comptes annuels de la société	167
7.3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	195

8. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE **200**

8.1.	Déclaration du Responsable du Document de référence.....	201
------	--	-----

9. TABLE DE CONCORDANCE **202**

9.1.	Table de concordance avec les rubriques de l'Annexe 1 du règlement européen 809/2004	203
9.2.	Table de rapprochement avec le rapport financier annuel.....	205

1. PRESENTATION DU GROUPE



S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

1. PRESENTATION DU GROUPE 5

1.1. Profil et stratégie du Groupe	7
1.1.1. Position concurrentielle	7
1.1.2. Réseau de distribution	7
1.1.3. Axes majeurs de la stratégie	7
1.2. Historique.....	8
1.3. Filiales et participations	8
1.3.1. Activité des filiales	8
1.3.2. Organigramme	9
1.4. L'exercice 2017-2018	10
1.4.1. Faits marquants de l'exercice	11
1.4.2. Evolution des Résultats consolidés	13
1.4.3. Analyse de la rentabilité	14
1.4.4. Trésorerie et capitaux	16
1.5. Évènements postérieurs à la clôture	17
1.6. Résultats annuels en normes françaises de S.T. Dupont S.A.....	17
1.6.1. Analyse du compte de résultat	18
1.6.3. Analyse du bilan	18
1.7. Perspectives du Groupe	19

1.1. Profil et stratégie du Groupe

S.T. Dupont S.A. fabrique et commercialise des briquets, instruments d'écriture, accessoires, maroquinerie et prêt-à-porter pour homme.

Les produits fabriqués ou de négoce sont distribués soit via des grossistes, soit via des filiales de distribution implantées en Europe et en Asie.

Le Groupe vend ses produits sur les 5 continents. Ses principaux marchés géographiques sont l'Asie et l'Europe mais il est également présent au Moyen Orient, aux USA et en Europe de l'Est qui constituent des opportunités de croissance.

S.T. Dupont S.A. est une Société Anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

S.T. Dupont est cotée en Bourse sur Euronext Paris (compartiment C).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 28 juin 2018. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1.1. Position concurrentielle

Étant données la spécificité et la diversité du portefeuille de produits de la marque S.T. Dupont ainsi que son positionnement sur les différents marchés, il n'y a pas de société directement comparable.

La Société estime être le premier acteur sur le marché mondial du briquet de luxe, avec une part de marché d'environ 70 %. Les principaux concurrents sont Cartier, Dunhill et Zippo.

Sur le marché mondial des instruments d'écriture, Montblanc est leader avec une part de marché de 70 % (source Montblanc), la Société estime être le deuxième ou troisième acteur avec Cartier, OMAS ou Montegrappa.

Sur les autres marchés où la Société a une activité (maroquinerie, ceintures, accessoires), sa part de marché est limitée et il n'existe pas véritablement de leader.

1.1.2. Réseau de distribution

La distribution contrôlée représente au 31 mars 2018 environ 51 % du chiffre d'affaires produits de la Société.

La distribution non contrôlée représente le solde, soit 49 % du chiffre d'affaires produits. Elle reflète la variété des activités de la Marque : civettes, spécialistes écriture, spécialistes maroquinerie, bijouteries, spécialistes cadeaux, etc.

La distribution des produits se fait par l'intermédiaire de boutiques en propre, de boutiques franchisées, de shop-in-shops (SIS), de corners et de nombreux points de vente fournis par les grossistes.

Les baux des magasins en propre sont détenus par S.T. Dupont S.A. ou ses filiales à l'étranger. Le Groupe n'est jamais propriétaire des murs de boutiques, alors que les magasins franchisés, à la marque S.T. Dupont, sont exploités par nos distributeurs (comme en Corée ou au Moyen Orient). Les shop-in-shops sont des points de ventes situés dans les grands magasins (« Department stores »), en France et à l'étranger. Les corners, eux, sont présents dans les magasins multi-marques. Le solde des points de vente concerne les magasins alimentés par les grossistes qui sont eux-mêmes clients de nos distributeurs exclusifs (à l'export), ou directement de nos filiales en Europe et en Asie.

Contrairement à de nombreuses sociétés du secteur du luxe, la distribution des produits de la Société est encore très dépendante de réseaux de distribution "multi marques".

1.1.3. Axes majeurs de la stratégie

La stratégie définie par S.T. Dupont vise à capitaliser autour de l'ADN de la marque, pouvant se résumer ainsi :

« Maître Orfèvre, Laqueur et Malletier – depuis 1872 »
« L'Art de vivre à la Française – Art de voyager, de fumer, d'écrire »

La mise en œuvre de cette stratégie continue de s'organiser autour :

- ❖ D'initiatives fortes sur les piliers historiques en matière de lancement de nouveaux produits
- ❖ Du développement des marchés stratégiques (France, Hong-Kong/Chine, Russie, Corée et Moyen Orient), en mettant l'accent sur l'extension qualitative et quantitative de la distribution intégrée ou externalisée (montée en gamme du merchandising, ouvertures de Shop-in-Shops/corners et de boutiques en propre)
- ❖ De l'accompagnement de nos partenaires de long terme pour les licences de marque

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

- ❖ Du renforcement des partenariats dans les éditions limitées et la haute création
- ❖ De la poursuite de la mise en œuvre de nouveaux moyens de communication (site web, réseaux sociaux, ...) visant le recrutement de nouveaux consommateurs
- ❖ De l'amélioration des marges unitaires par l'optimisation des coûts et du mix
- ❖ Du renforcement de l'efficacité des processus-métier clés : marketing, merchandising, prévisions de ventes, planification de production, supply-chain et contrôle de gestion.

1.2. Historique

Monsieur Simon Tissot Dupont ouvre son premier atelier, une fabrique de bagageries et de maroquinerie de luxe, en 1872.

La Société S.T. Dupont a été créée en 1934.

En 1941, S.T. Dupont crée le premier briquet de luxe à essence pour l'un de ses plus fidèles clients. Suit rapidement l'emblématique modèle Ligne 2 au style inspiré par l'architecture des années 30. Le briquet se pare alors d'argent, d'or, de palladium, de laque et de matériaux les plus précieux, devenant simultanément un véritable objet culte reconnaissable dans le monde entier.

C'est en 1973 que naît le stylo « Classique », une autre icône de la Maison, exprimant l'exceptionnel savoir-faire S.T. Dupont avec un objet de convoitise dont on apprécie autant la beauté que l'équilibre parfait et l'écriture fluide.

En complément des briquets et stylos, les activités de la Société se sont peu à peu diversifiées et étendues, à partir des années 1970, aux lunettes, parfums, cigares, montres ainsi qu'au prêt-à-porter.

Les objets S.T. Dupont combinent aujourd'hui des savoir-faire exceptionnels :

❖ **S.T. Dupont Maître Malletier** : les artisans sélectionnent les plus belles peaux, exclusivement en France, Italie et Espagne selon des critères stricts que sont la régularité, la souplesse, la solidité et la finesse. Les opérations telles que la découpe, la couture et l'assemblage sont effectuées à la main avec une attention toute particulière portée aux détails pour de parfaites finitions.

❖ **S.T. Dupont Maître Laqueur** : la laque naturelle, à l'éclat semblable à celui de la perle, fascinante par sa luminosité et sa profondeur, est l'une des matières les plus nobles qui ornent les produits S.T. Dupont. Elle se caractérise également par une grande résistance aux chocs, aux griffures, à l'usure par frottement et au feu. Les Maîtres Laqueurs S.T. Dupont sont parmi les rares artisans au monde à maîtriser l'art de la laque naturelle, héritage des techniques ancestrales japonaises et chinoises.

❖ **S.T. Dupont Maître Orfèvre** : dès l'origine, le travail d'orfèvrerie a joué un rôle majeur dans les créations S.T. Dupont. Le métal est ainsi devenu le support des décors les plus sobres ou les plus sophistiqués. Pointe de diamants, godrons ou torsades déclinent à l'infini le savoir-faire des Maîtres Orfèvres de la Maison. Guillochés patiemment et délicatement à la main ou créés grâce aux techniques numériques les plus avancées, finitions or, palladium ou argent, les objets S.T. Dupont sont le reflet de la passion et du savoir-faire unique de la Marque.

1.3. Filiales et participations

1.3.1. Activité des filiales

Le Groupe réalise environ 51% de son activité par le biais de filiales de distribution contrôlées à 100 % qui commercialisent à travers un réseau de boutiques, SIS (shop-in-shop) et corners ou de grossistes.

En termes de répartition géographique, les filiales sont situées en Europe de l'Ouest et en Asie (notamment Hong-Kong et Japon).

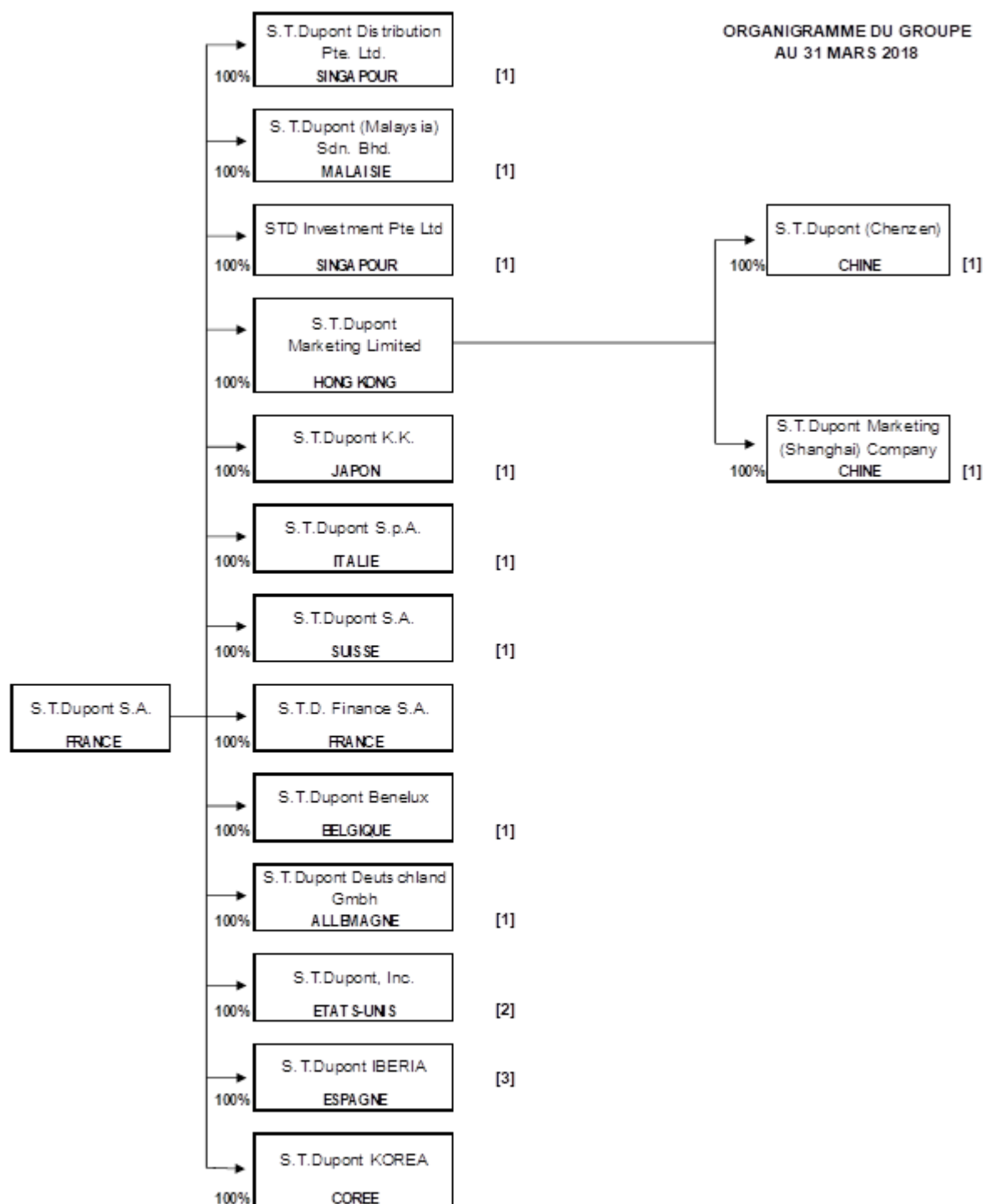
Au 31 mars 2018, le Groupe possède 13 filiales dont une participation dans 1 entité dormante. Des informations complémentaires concernant les filiales et participations sont reprises en note 7.2.29. des comptes annuels.

A l'exception de STD Finance, filiale française en sommeil, toutes les filiales et participations du Groupe sont situées à l'étranger. Leur activité est dédiée à la distribution des produits de la marque S.T. Dupont. Les filiales les plus importantes en chiffre d'affaires et en actifs sont les filiales asiatiques (Hong Kong, Japon).

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

S.T. Dupont SA ainsi que les filiales S.T. Dupont Marketing Ltd et S.T. Dupont SA Suisse sont détentrices de licences ou sous licences de fabrication et de commercialisation pour certaines lignes de produits, dédiées à des territoires spécifiques.

1.3.2. Organigramme



[1] *Homis S.T. Dupont S.A. et S.T.D. Finance, les autres sociétés du Groupe sont des sociétés de distribution.*

[2] *La filiale S.T. Dupont Inc, anciennement société de distribution sur le marché US, est actuellement inactive.*

[3] *S.T. Dupont IBERIA (anciennement Orfarlabo S.A.) est une filiale de S.T. Dupont SA, à hauteur de 100% depuis le 21 février 2011, qui assure notamment la distribution des produits S.T. Dupont sur le marché Espagnol.*

Au cours de l'exercice, une filiale a été créée dans le cadre de l'activité du groupe en Corée. Cette filiale est opérationnelle depuis le 1^{er} avril 2018.

La filiale S.T. Dupont (Export) Company Limited a été dissoute le 1^{er} septembre 2017.

D'autres informations concernant les filiales sont disponibles aux notes 6.5.3. Périmètre de consolidation et 7.2.31. Tableau des filiales et participations.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

1.4. L'exercice 2017-2018

1.4.1. Faits marquants de l'exercice

L'année 2017-2018 a été marquée par de nombreuses initiatives destinées à accroître la visibilité de la Maison :

❖ Lancements et innovations produits

- **Briquets et Stylos :**
 - Le briquet S.T. Dupont Ligne 2 et le nouveau stylo Line D se parent cette année d'une fine guilloche sous laque bleue afin de transmettre tout le savoir-faire de la maison. La pointe de diamant, Thème iconique de la Maison, est mis à l'honneur cette saison sur les briquets.
 - L'art du feu évolue et la Maison propose désormais un nouveau briquet sans flamme : le E Slim, doté d'une résistance incandescente et d'un design fin et épuré.
- **Maroquinerie et Ceintures :**
 - A l'occasion des 145 ans de la Maison, proposition d'une nouvelle collection de maroquinerie avec la gamme Iconic, en toile et cuir. Cette nouvelle gamme dédiée au voyage comprend un sac de voyage, un sac week-end, un messenger, un porte-documents et une sélection de petite maroquinerie. Cette nouvelle collection, pour un style à la fois élégant et décontracté, est destinée à une nouvelle cible pour la marque, plus jeune et contemporaine, au niveau international.
 - Pour compléter le lancement du nouveau briquet torche à deux flammes, le Grand S.T. Dupont, lancement d'une gamme complète d'étuis cigares et accessoires fumeurs en cuir et métal, mettant en avant nos savoir-faire iconiques et historiques de maître orfèvre et maître malletier.
 - Animation couleurs et matières de l'offre catalogue ceintures et maroquinerie.
- **Editions limitées et partenariats :**
 - Continuité des collections consacrées aux icônes dans le domaine artistique, avec la série Picasso en hommage à l'une des créations phares de l'artiste : Portrait de femme.
 - Somptueuse édition limitée inspirée par les décors luxueux de l'Orient Express « Train des Rois, Roi des Trains », à l'occasion de la sortie du film Murder on the Orient Express.

❖ Fonds de commerce Avenue Montaigne

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a entamé des négociations avec le bailleur de la boutique sise 58, Avenue Montaigne, à Paris 8^{ème} afin d'être indemnisée du non-renouvellement de son droit au bail. Le 29 janvier 2018, les parties ont signé un protocole d'accord prévoyant le versement, par le bailleur, au moment de la sortie effective des locaux qui devrait intervenir au cours de l'exercice 2018-2019, d'une indemnité globale d'éviction d'un montant conforme à la jurisprudence actuelle et satisfaisante pour les deux parties.

Conformément aux normes fiscales en vigueur, la Société s'est acquittée de l'impôt dû au titre de cette indemnité d'éviction au cours de l'exercice 2017-2018.

Par ailleurs, la société a comptabilisé une dotation exceptionnelle aux amortissements des agencements et installations de la boutique Montaigne à hauteur de 133 milliers d'euros.

Enfin, et en prévision de la sortie de ce point de vente contre paiement par le bailleur d'une indemnité d'éviction, les cocréanciers ont accepté en janvier 2018 le principe de substituer au nantissement du fonds de commerce, celui de l'indemnité (nette de son imposition) lorsque S.T. Dupont quittera ces locaux.

❖ Plan de départs volontaires

En septembre 2017, après avoir consulté les représentants du personnel, le Groupe a annoncé la mise en place d'une restructuration sous la forme d'un plan de départs volontaires, effectifs avant la fin de l'exercice 2017-2018 (voir Note 6.5.16.), concernant au maximum 30 salariés.

Les montants déjà versés relatifs à ce plan de départ s'élèvent à 562 milliers d'euros et il subsiste dans les comptes au 31 mars 2018 une provision résiduelle à hauteur de 305 milliers d'euros.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

❖ Réorganisation du site industriel

Dans le but d'optimiser les flux industriels, la Société a débuté au cours de l'exercice 2017-2018 une réorganisation du site industriel. Ce projet s'achèvera en 2018-2019.

❖ Projet ERP

Afin de moderniser ses outils informatiques et ses processus, la Société met en place un nouvel ERP qui sera opérationnel au cours de l'exercice 2018-2019. Des équipes internes et externes sont impliquées sur ce projet.

❖ Création de S.T. Dupont Korea

Au cours de l'exercice, une filiale a été créée dans le cadre de l'activité du groupe en Corée. Cette filiale est opérationnelle depuis le 1^{er} avril 2018.

❖ Refinancement

Le 12 juin 2017, ST Dupont S.A. a signé un nouvel accord de financement avec un pool de 6 banques mené par le CIC.

Tout en maintenant le prêt de consolidation existant qui échoira en juillet 2019, la Société a ainsi renouvelé les 2 lignes de crédit structuré qui arrivaient à échéance en juillet 2017 :

- La ligne revolving qui finance le besoin en fonds de roulement : renouvelée jusqu'en septembre 2019 (pour un maximum de 1,5 ou 4,5 millions d'euros selon le semestre) ;
- Les lignes de financement de nouveaux investissements : 3 tranches annuelles de 2,5 millions d'euros chacune seront disponibles successivement jusqu'en septembre 2019 ; leurs tirages potentiels seront remboursés sur 5 ans.

Ce nouveau crédit structuré est soumis au respect de covenants dont 2 ratios financiers :

- Ratio de Leverage (dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de Gearing (dettes financières nettes / Capitaux Propres)

Avec l'accord de l'unanimité des Prêteurs, la ligne revolving et une quatrième tranche de 2,5 millions d'euros pourront être mobilisés jusqu'en septembre 2020.

Avec ce nouvel accord de financement et le maintien du crédit à moyen terme accordé par la BPI France en août 2014 (1,8 millions d'euros nets au 31 mars 2017, remboursés linéairement jusqu'en 2021), la société a considérablement renforcé la maturité et la visibilité de ses ressources financières.

❖ Évolution des parités de change contre euro

En 2017-2018, l'euro s'est très fortement apprécié contre toutes les autres monnaies, notamment les principales devises étrangères de facturation du groupe : dollars de Hong Kong, yens japonais, dollars américains ainsi que francs suisses et livres sterling (voir paragraphe 2.5.3.1. Risques de marché).

1.4.2. Evolution des Résultats consolidés

Les chiffres-clés de S.T. Dupont établis conformément aux normes comptables IFRS sont les suivants :

En millions d'euros	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016
Total des revenus (*)	59,3	66,7	75,8
Chiffre d'affaires Produits	54,7	62,0	70,5
Marge brute	30,8	31,1	38,1
	(%)		
	56,4%	50,2%	54,0%
Résultat opérationnel courant (hors royalties & éléments non récurrents)	(3,0)	(5,3)	(3,4)
Revenus de licences	4,6	4,7	5,3
Éléments non récurrents (net)	(1,8)	0,6	(2,5)
Résultat opérationnel	(0,1)	0,1	(0,6)
Coût de l'endettement financier net (**)	(0,4)	(0,4)	(0,4)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(2,9)	(1,3)	(2,4)
Résultat net par action (€) (***)	(0,005)	(0,003)	(0,005)
Endettement financier net (****)	(1,9)	(1,2)	(7,3)
Capitaux propres	28,4	32,3	32,6

(*) : Le total des revenus comprend le chiffre d'affaires produits et les revenus de licences

(**) : Voir note 6.5.23.

(***) : Voir note 6.5.24.

(****) : Voir note 6.5.18.3.

❖ Évolution du chiffre d'affaires par Ligne de Produits

En millions d'euros	Cumul			Variation 2017/2018		
	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	Variation totale	Organique	Effet de change
Briquets & stylos	33,1	36,3	39,9	-8,7%	-5,9%	-2,8%
Maroquinerie, Accessoires & PAP	21,6	25,7	30,5	-16,3%	-14,0%	-2,2%
TOTAL PRODUITS	54,7	62,0	70,5	-11,8%	-9,3%	-2,5%

• Briquets & Stylos

L'activité Briquets et Stylos est en diminution de -8,7% (dont -2,8 points d'effet de change défavorable). En dépit des performances enregistrées en Corée et au Moyen-Orient, les ventes de briquets sont affectées par le ralentissement de l'activité japonaise et par un marché européen en souffrance.

Les stylos suivent la même tendance, malgré l'attrait constaté en Russie, en Corée et au Moyen-Orient.

• Maroquinerie & autres

En dépit du succès des collections Prêt-à-porter en Corée et Maroquinerie au Moyen-Orient, la catégorie Maroquinerie, Accessoires et PAP s'établit à -16,3% (dont -2,2 points d'effet de change négatif), subissant de plein fouet l'impact du nouveau mode de distribution en Chine.

❖ Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique

En millions d'euros	Cumul			Variation 2018/2017		
	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	Variation totale	Organique	Effet de change
France	7,0	7,9	9,1	-11,7%	-11,7%	0,0%
Europe distribution contrôlée (hors France)	7,1	8,0	7,9	-11,1%	-10,8%	-0,3%
Asie distribution contrôlée	13,7	21,6	28,8	-36,5%	-30,9%	-5,6%
Total Distribution contrôlée	27,8	37,5	45,8	-25,8%	-22,5%	-3,3%
Agents & Distributeurs	26,8	24,5	24,7	9,7%	11,2%	-1,5%
TOTAL PRODUITS	54,7	62,0	70,5	-11,8%	-9,3%	-2,5%

Au terme de l'exercice 2017-2018, le chiffre d'affaires Produits du Groupe est en retrait de -11,8%, incluant un effet de change défavorable de -2,5 points, principalement lié à l'évolution des monnaies asiatiques.

- **Distribution contrôlée**

Les ventes cumulées de la **Distribution contrôlée** sont en diminution de -25,8%, dont -3,3 points d'impact de change par rapport à l'exercice précédent, fortement affectées par le changement de mode de distribution en Chine et par la baisse de l'activité japonaise.

Enregistrant une hausse des ventes internet de +76%, la France s'établit cependant à -11,7% par rapport à l'an passé, défavorisée par un réseau Wholesale atone et par des performances Retail inférieures aux attentes au cours du second semestre.

La bonne tenue des marchés Espagne et UK ne compense pas le recul constaté en Allemagne au cours de l'exercice, ce qui génère un fléchissement des ventes de -11,1% en Europe hors France, incluant -0,3 point d'impact de change défavorable sur la livre sterling.

- **Agents et Distributeurs**

Les ventes cumulées du réseau **Agents et Distributeurs** sont en augmentation de +9,7% dont -1,5 points d'impact de change défavorable, portées par la vigueur des marchés Corée et Moyen-Orient.

1.4.3. Analyse de la rentabilité

1.4.3.1. Impact des effets de change sur l'analyse de la performance

L'impact des taux de change sur la performance consolidée est estimé à partir de la variation des taux moyen pour les filiales établissant leurs comptes en devises et sur la base des achats en devises pour les filiales en euros.

En milliers d'euros	Cumul			Variation 2018/2017		
	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	Variation totale	Organique	Effet de change
Chiffre d'Affaires (Produits)	54 653	61 969	70 510	(7 316)	(5 883)	(1 433)
Marge Brute	30 818	31 081	38 051	(263)	740	(1 003)
Royalties	4 627	4 740	5 313	(113)	110	(223)
Résultat opérationnel	(101)	69	(593)	(170)	31	(201)
Résultat net	(2 865)	(1 346)	(2 418)	(1 519)	(1 372)	(146)

Les impacts de la variation des taux de change sur le chiffre d'affaires et la marge brute sont dus à la dépréciation des principales devises utilisées par la société sur l'exercice.

Des informations plus détaillées concernant ces impacts sont consultables à la note 2.5.3.1. Risques de marché.

1.4.3.2. Marge Brute (sur ventes produits)

La marge brute en valeur ressort à 30,8 millions d'euros contre 31,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 0,3 million d'euros.

Le taux de marge s'améliore de +6,2 points, bénéficiant d'une évolution favorable du mix produit. En 2016-2017, le taux de marge avait été défavorablement impacté par le changement de mode de distribution en Chine, intervenu début juin 2016.

1.4.3.3. Résultat opérationnel courant (sur ventes produits)

Le résultat opérationnel courant hors royalties et éléments exceptionnels est négatif à -3,0 millions d'euros contre -5,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de +2,3 millions d'euros.

Cette amélioration est la conséquence :

- De la très légère diminution de la marge brute (-0,3 million d'euros)
- Des économies réalisées sur les frais de communication (+0,6 million d'euros)
- De la stabilité des frais généraux et administratifs (+0,1 million d'euros)
- Des économies réalisées sur les frais commerciaux (+1,9 millions d'euros), générées principalement par la zone Asie, avec l'impact du pilotage des dépenses à Hong Kong et du changement de mode de distribution en Chine impliquant une suppression des charges salariales et des autres dépenses de fonctionnement liées aux boutiques.

1.4.3.4. Revenus de licences

Les revenus de licences sont en légère diminution de -0,1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

1.4.3.5. Eléments non récurrents

Le solde des éléments non récurrents représente une charge nette de -1,8 million d'euros, à comparer à un produit net de +0,6 million d'euros enregistré lors de l'exercice précédent.

L'exercice 2017-2018 a été essentiellement marqué par l'impact du plan de départs volontaires, par des coûts liés à la sortie ou la destruction d'actifs, ainsi que par des dépenses générées par la réorganisation du site industriel.

En 2016-2017 avait été enregistrée une plus-value de cession d'un bâtiment non utilisé et d'un terrain, tous deux situés en France, sur le site de Faverges.

1.4.3.6. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel ressort à -0,1 million d'euros au 31 mars 2018, contre +0,1 million d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de -0,2 million d'euros.

1.4.3.7. Résultat financier

Le résultat financier ressort à -0,9 million d'euros.

Les frais financiers nets sont stables à -0,4 million d'euros tandis que les impacts de change ont pénalisé le Groupe : -0,5 million d'euros contre -0,3 million d'euros en 2016-2017.

1.4.3.8. Résultat net

Le résultat net ressort à -2,9 millions d'euros contre -1,3 millions d'euros en 2016-2017, soit une dégradation de -1,6 million d'euros.

1.4.4. Trésorerie et capitaux**1.4.4.1. Situation de la trésorerie**

En milliers d'euros	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016
Capacité d'autofinancement	(182)	904	1 007
Variation du fonds de roulement d'exploitation	2 745	8 026	(435)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2 563	8 930	572
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 722)	(2 442)	(2 403)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(4 525)	(2 085)	2 335
Effet de la variation des cours de change	(356)	156	354
Variation de la trésorerie	(5 041)	4 559	859
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	4 804	9 845	5 286

La structure financière au 31 mars 2018 montre une capacité d'autofinancement réduite à -0,2 million d'euros, compte tenu de la baisse des ventes et du résultat opérationnel.

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est positive à +2,7 millions d'euros.

Cette variation résulte notamment, hors impact de change, des postes suivants :

- diminution des dettes fournisseurs (-1,8 million d'euros) et augmentation des autres dettes (+3,2 millions d'euros), principalement fiscales,
- diminution des stocks (+1,1 million d'euros),
- stabilité des créances clients et autres créances.

Les acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles sont en hausse (-2,7 millions d'euros), d'un exercice à l'autre, mais l'exercice précédent avait bénéficié de cessions d'immobilisations significatives (+1,2 million d'euros en 2016-17).

Les flux nets de trésorerie liés au financement ressortent à -4,5 millions d'euros contre -2,1 millions d'euros au 31 mars 2017. Tout en mobilisant une nouvelle ligne de crédit à moyen terme dédiée au financement des investissements (+2,5 millions d'euros), le Groupe a significativement remboursé toutes ses lignes de crédit existantes (-6,7 millions sur les lignes revolving et l'affacturage, mais également sur les lignes à moyen terme CIC et BPI).

L'effet de la variation des taux de change sur le bilan est de -0,4 million d'euros, contre un impact de +0,2 million d'euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la trésorerie consolidée ressort à 4,8 millions d'euros contre 9,8 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

1.4.4.2. Ressources/(Endettement) financier net de la Société

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	4 804	9 845	5 413
Emprunts et dettes financières (dont découverts *)	(6 655)	(11 028)	(12 749)
TOTAL	(1 852)	(1 183)	(7 336)

[*]127 milliers d'euros de découvert bancaire au 31 mars 2016 ; pas de découvert bancaire aux 31 mars 2017 et 2018.

1.4.4.3. Trésorerie et capitaux disponibles

Au 31 mars 2018 les disponibilités ressortent à 4,8 millions d'euros, contre 9,8 millions d'euros au 31 mars 2017.

Depuis le 30 juillet 2014, le Groupe bénéficiait d'un accord de financement structuré qui prévoyait 3 lignes aux modalités de tirages et remboursements différentes : le 12 juin 2017, S.T. Dupont S.A. a signé un nouvel accord de financement avec un pool de 6 banques mené par le CIC. Tout en maintenant le prêt de consolidation existant qui échoira en juillet 2019, la Société a ainsi renouvelé les 2 lignes du crédit structuré qui arrivaient à échéance en juillet 2017.

Au 31 mars 2018, S.T. Dupont S.A. bénéficie donc de :

- Un prêt de consolidation de 7 millions d'euros amortissable sur 5 ans : tiré intégralement à la signature, il n'y a aucun solde disponible au 31 mars 2018.
- Une ligne revolving pour financer le besoin en fonds de roulement, d'un maximum de 1,5 ou 4,5 millions d'euros selon le semestre : au 31 mars 2018, cette ligne est totalement disponible.
- Des lignes dédiées à l'acquisition de nouveaux fonds de commerce de 2,5 millions d'euros chaque année : au 31 mars 2018, la ligne 2017-18 est intégralement disponible.

Depuis août 2014, le Groupe bénéficie également d'un crédit à moyen terme accordé par BPIFrance (2 millions d'euros sur 7 ans) : tiré intégralement à la signature, il n'y a aucun solde disponible au 31 mars 2018.

En mars 2016, le Groupe avait en outre souscrit une ligne revolving de 30 millions de HK dollars (3 106 milliers d'euros) auprès de la branche hongkongaise du Crédit Agricole pour compléter la ligne de 8 millions de HK dollars (828 milliers d'euros) déjà mise à disposition par la Bank of East Asia. Ces 2 lignes ont été renouvelées en mars 2018 pour les mêmes montants. Au 31 mars 2018, les tirages s'élevaient respectivement à 2,5 et 8 millions de HK dollars (259 et 828 milliers d'euros).

En sus de ces financements bancaires, le contrat d'affacturage permet toujours à S.T. Dupont S.A. de mobiliser son poste clients.

Des informations complémentaires sur la trésorerie et les capitaux disponibles sont données en section 2.5.1. Risque de liquidité.

1.5. Événements postérieurs à la clôture

❖ Néant

1.6. Résultats annuels en normes françaises de S.T. Dupont S.A.

L'activité de S.T. Dupont S.A. se concentre sur la production de produits durs (briquets, instruments à écrire et accessoires) pour l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la commercialisation de l'ensemble des produits de la gamme pour la France et certains marchés export en livraison directe.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

1.6.1. Analyse du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net ressort à 45,7 millions d'euros, soit une diminution de -4,3 % par rapport à l'exercice précédent, liée à la décroissance du Japon et à un marché européen atone, malgré la vigueur de la Corée et du Moyen-Orient.

Les autres produits d'exploitation augmentent cependant de +4,25 millions d'euros (+62,4%) dont :

- +2 millions d'euros de variation de stocks (+1,2 million d'euros sur les produits finis et +0,8 million d'euros sur les produits semi-finis et en-cours)
- +1,3 million d'euros de production immobilisée, notamment liée au temps passé par les équipes internes sur le nouveau projet ERP
- +1 million d'euros de redevances

Les charges d'exploitation, en augmentation de +2,7 millions d'euros (soit +5,1%) par rapport à l'exercice précédent, s'expliquent par les principales variations suivantes :

- Les achats et variations de stocks de marchandises et matières premières s'élèvent à 10,3 millions d'euros, soit une baisse de -0,8 million d'euros par rapport à l'exercice précédent, essentiellement liée à la réduction de consommations de matières premières.
- L'ensemble des Autres achats et charges externes augmente de +1,6 million d'euros soit +9,3% : les achats de prestations et études, liés au projet ERP, ont augmenté de +1 million d'euros, les fournitures de +0,4 million d'euros et le recours à des honoraires de conseil, audit et prestations juridiques de +0,2 million d'euros.
- Les frais de personnel baissent de -6,8%, en raison de l'impact en année pleine de la réduction des effectifs du centre industriel.
- Les dotations aux amortissements et provisions s'accroissant de 21,1% pour atteindre 8,6 millions d'euros à comparer à 7,1 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit ainsi à +0,7 million d'euros, en diminution de -0,5 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier de +0,1 million d'euros est en baisse de -1 million d'euros en raison du reclassement des résultats de change liés aux créances et dettes commerciales, du résultat financier vers le résultat d'exploitation, en application du nouveau règlement ANC 2015-05, tel que décrit dans la note 7.2.3.2.

Le résultat exceptionnel se détériore de -2 millions d'euros pour s'établir à -1,3 million d'euros, suite à l'impact favorable des plus-values de cessions (bâtiment et terrain) enregistrées au cours de l'exercice précédent, renforcé notamment par l'effet défavorable du plan de départs volontaires et de la réorganisation industrielle constatés en 2017-2018.

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a entamé des négociations avec le bailleur de la boutique sise 58, Avenue Montaigne, à Paris 8^{ème} afin d'être indemnisée du non-renouvellement de son droit au bail. Le 29 janvier 2018, les parties ont signé un protocole d'accord prévoyant le versement, par le bailleur, au moment de la sortie effective des locaux qui devrait intervenir au cours de l'exercice 2018-2019, d'une indemnité globale d'éviction d'un montant conforme à la jurisprudence actuelle et satisfaisante pour les deux parties.

Conformément aux normes fiscales en vigueur, la Société s'est acquittée de l'impôt dû au titre de cette indemnité d'éviction au cours de l'exercice 2017-2018.

Par conséquent, la charge d'impôt s'élève à 0,9 million d'euros contre 0,3 million d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat net de S.T. Dupont S.A. est en nette dégradation de -4,2 millions d'euros, s'établissant à -1,4 million d'euros contre +2,8 millions d'euros l'exercice précédent.

Dépenses de caractère somptuaire :

Les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 130 768 euros.

1.6.2. Analyse du bilan

Les principales variations sont les suivantes :

- Les stocks nets s'élèvent à 11,0 millions d'euros, stables par rapport à l'exercice précédent.
- Les créances clients ressortent à 8,2 millions d'euros au 31 mars 2018, soit une baisse de -0,3 million sur l'exercice.
- Les autres créances font apparaître une hausse de 1 million d'euros.
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 2,0 millions d'euros à fin mars 2018, en diminution de -4,6 millions d'euros.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

- Les emprunts et dettes financières long terme sont en diminution de -1,8 million d'euros et les dettes à court terme baissent de -2,0 millions d'euros.
- Le poste fournisseurs est en hausse de +0,5 million.

1.7. Perspectives du Groupe

Le Groupe vise toujours à offrir un mix produits équilibré entre tradition et innovation, susceptible de générer une croissance solide à moyen et long terme. Dans un marché du luxe qui est devenu très volatile dans certaines zones (Chine, Russie notamment), la stratégie menée doit permettre de revenir à une croissance pérenne au-delà des variations conjoncturelles.

L'accent continue d'être mis sur l'innovation, la conquête commerciale, l'efficacité industrielle, et l'amélioration de la supply chain.

Pour l'année 2018-2019, ces actions de progrès seront poursuivies.

2. GOUVERNANCE, RISQUES, GESTION DES RISQUES ET CONTROLE INTERNE

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

2. GOUVERNANCE, RISQUES, GESTION DES RISQUES ET CONTROLE INTERNE

21

2.1. Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	24
2.1.1. Le Directoire	24
2.1.2. Le Conseil de Surveillance	24
2.1.3. Composition de la Gouvernance au 31 mars 2018	24
2.1.3.1. Le Directoire	25
2.1.3.2. Le Conseil de Surveillance	25
2.1.3.3. Adresses professionnelles, expertises et expériences des mandataires sociaux	25
2.1.3.4. Liens familiaux entre les mandataires sociaux	26
2.1.3.5. Condamnation pour fraude prononcée à l'encontre des membres des organes de direction ou de surveillance	26
2.1.3.6. Faillite, mise sous séquestre ou liquidation des membres des organes de direction et de surveillance	26
2.1.3.7. Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre les membres des organes de direction ou de surveillance	26
2.1.3.8. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance	26
2.1.3.9. Restrictions au transfert des actions de S.T. Dupont par les dirigeants	26
2.1.3.10. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance	27
2.1.3.11. Information sur les contrats de services des mandataires	27
2.1.4. Conformité du Groupe S.T. Dupont aux règles de gouvernance d'entreprise	27
2.2. Mandats et fonctions exercées par les dirigeants	27
2.2.1. Le Directoire	27
2.2.2. Le Conseil de surveillance	28
2.3. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux	29
2.3.1. Rémunérations attribuées aux membres du Directoire	29
2.3.2. Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance	31
2.3.3. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	31
2.3.4. Engagements de toute nature pris par la Société	31
2.4. Responsables du contrôle des comptes	31
2.4.1. Commissaires aux comptes titulaires	31
2.4.2. Commissaires aux comptes suppléants	32
2.4.3. Honoraires versés	32

2.5. Facteurs de risques	33
2.5.1. Risque de liquidité	33
2.5.2. Risques opérationnels	34
2.5.2.1. Dépendance de la Société à l'égard de certains clients	34
2.5.2.2. Dépendance de la Société à l'égard de certaines sources d'approvisionnement et à l'égard de certains fournisseurs	34
2.5.2.3. Dépendance à l'égard du lancement de nouveaux produits	34
2.5.3. Risques de marché	34
2.5.3.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement	34
2.5.3.2. Risques relatifs aux marchés financiers	35
2.5.3.3. Gestion de la position de taux à moyen terme et des liquidités	35
2.5.3.4. Gestion du risque de taux sur la dette à long terme	35
2.5.3.5. Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change	36
2.5.4. Risques liés à la réglementation et à son évolution	38
2.5.4.1. La lutte anti-tabac	38
2.5.4.2. La réglementation aérienne en matière de transport de briquets à gaz dans les avions	38
2.5.4.3. La réglementation européenne en matière de sécurité enfant	39
2.5.5. Risques juridiques	39
2.5.6. Risques industriels et liés à l'environnement	40
2.5.7. Autres facteurs de risque	40
2.5.7.1. Risque lié à la République Populaire de Chine	40
2.6. Assurances	40
2.6.1. La Responsabilité Civile de l'Entreprise	40
2.6.2. La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux	41
2.6.3. La Responsabilité Civile Environnement	41
2.6.4. L'Assurance Dommages et Perte d'Exploitation (« Tous Risques Sauf »)	41
2.6.5. L'Assurance Transport	41
2.6.6. L'Assurance Flotte automobile qui couvre les véhicules utilisés par la Société	42
2.7. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise.....	42
2.7.1. Contrats importants	42

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet de distinguer les fonctions de direction assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle interne dévolues au Conseil de Surveillance. Cette séparation est conforme aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

Les statuts de la Société offrent par ailleurs la possibilité de nommer des censeurs qui sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du Conseil de Surveillance et qui peuvent être consultés par celui-ci ou par son Président.

En outre, la Société a mis en place les procédures de contrôle interne décrites dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne figurant au paragraphe 5.6. « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise » du présent document.

2.1. Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

2.1.1. Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire placé sous l'autorité du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour 4 ans par le Conseil de Surveillance et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance. Ils sont toujours rééligibles mais la limite d'âge est fixée à 65 ans.

Une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire pour toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société. Il en va de même pour la mise en place de plans d'attribution d'actions ou de stock-options.

2.1.2. Le Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées doivent désigner un représentant permanent. Ils sont nommés pour 4 ans et la limite d'âge est fixée à 80 ans.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire qui sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'est élu par les salariés.

Le Conseil de Surveillance peut réduire le nombre de membres du Directoire, en cours de mandat du Directoire, en s'abstenant de pourvoir un siège devenu vacant.

De même, les fonctions de Président du Directoire et, le cas échéant, le pouvoir de représentation attribué à un membre du Directoire, peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins une action de la Société.

2.1.3. Composition de la Gouvernance au 31 mars 2018

Le Conseil de Surveillance comprend quatre membres indépendants au sens où ils n'ont aucun lien de subordination à l'égard d'aucune des sociétés du Groupe Broad Gain Investments Ltd qui est l'actionnaire principal de S.T. Dupont.

Aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours de cinq dernières années.

2.1.3.1. Le Directoire

Au 31 mars 2018, le Directoire est composé de :

- Monsieur Alain Crevet, Président
- Monsieur Eric Sampré
- Madame Hanh Guzelian

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

2.1.3.2. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé actuellement de :

- Madame Sharon Flood, Présidente
- Monsieur Mounir Moufarrige, Vice-Président
- Madame Marie Fournier
- Madame Teresa Tideman

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance expirent aux dates respectives suivantes :

- Madame Sharon Flood : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018
- Monsieur Mounir Moufarrige : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021
- Madame Marie Fournier : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
- Madame Teresa Tideman : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019

2.1.3.3. Adresses professionnelles, expertises et expériences des mandataires sociaux

❖ Membres du Directoire au 31 mars 2018

Monsieur Alain Crevet, Président

Monsieur Alain Crevet (HEC) a commencé sa carrière au sein du Groupe Procter & Gamble avant de rejoindre la Société Parfums Givenchy SA (2000) en tant que PDG puis la Société l'Atelier des Rêves (2004) en tant que DG.

Monsieur Eric Sampré

Monsieur Eric Sampré (ESSEC) a commencé sa carrière chez Waterman dans des fonctions de ventes et de marketing. Il a poursuivi en tant que Directeur de Ventes de l'activité sport du groupe Dunlop, puis Directeur Commercial de la société Rousseau.

Madame Hanh Guzelian

Madame Hanh Guzelian (ESSEC et DEC) a débuté sa carrière en tant qu'auditeur chez Ernst & Young avant d'occuper des fonctions financières au Monde, chez Alcan et plus récemment au sein du Groupe Rémy Cointreau.

L'ensemble des membres du Directoire a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

❖ Membres du Conseil de Surveillance au 31 mars 2018

Madame Sharon Flood

Madame Sharon Flood, BSC de l'université de Bath et MBA de l'INSEAD a été notamment CFO de John Lewis Department Stores et Directrice Financière de Sun European Partners.

Madame Marie Fournier

Madame Marie Fournier a été Responsable des licences de la société Christian Dior, puis Directrice des Licences et du Développement International de la société Emanuel Ungaro, dont elle est actuellement Directeur Général Délégué.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

Monsieur Mounir Moufarrige

Monsieur Moufarrige a exercé diverses fonctions de Direction au sein du Groupe Richemont et notamment la fonction de Président de la maison de couture Chloé. Il a fondé la société France Luxury Group et a été également président de la société Emmanuel Ungaro.

Madame Teresa Tideman

Madame Tideman est diplômée de la St Michael's Convent Grammar School de Londres. En 1979, elle commence sa carrière au sein du groupe Burton où elle a exercé différentes fonctions, notamment celle de Directeur des Achats et du Merchandising. En 1997, elle rejoint la Walt Disney Company et a exercé différentes fonctions, notamment celle de Directeur Général du Disney Store.

Madame Tideman est, depuis janvier 2013, Présidente du Groupe Jacques Vert.

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

2.1.3.4. Liens familiaux entre les mandataires sociaux

A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil de Surveillance n'a de liens familiaux avec un mandataire social, n'a été commissaire aux comptes dans le groupe.

2.1.3.5. Condamnation pour fraude prononcée à l'encontre des membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins à l'encontre de l'un des membres des organes de direction et de surveillance du Groupe.

2.1.3.6. Faillite, mise sous séquestre ou liquidation des membres des organes de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, aucun des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

2.1.3.7. Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre les membres des organes de direction ou de surveillance

A la connaissance de la Société, aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins contre l'un des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.1.3.8. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, des membres du Directoire et du Conseil, de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance pu en tant que membre de la direction générale.

2.1.3.9. Restrictions au transfert des actions de S.T. Dupont par les dirigeants

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restrictions au transfert des actions de S.T. Dupont par les dirigeants.

2.1.3.10. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance

Il n'existe pas de prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance.

2.1.3.11. Information sur les contrats de services des mandataires

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

2.1.4. Conformité du Groupe S.T. Dupont aux règles de gouvernance d'entreprise

A partir de l'exercice 2014-2015, compte tenu de ses spécificités et en particulier de la composition de son actionnariat, la Société a décidé de ne plus se référer au code AFEP-MEDEF, mais au code Middlenext de décembre 2009 plus adapté à sa structure. Il est précisé que le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments de ce Code présentés dans la rubrique « Points de vigilance ». Ce code peut être consulté sur le site Middlenext : <http://www.middlenext.com>

En raison de sa taille la société a écarté certaines dispositions du Code, et en particulier la création d'un comité d'audit, d'un comité des rémunérations, d'un comité de sélection ou des nominations. Compte tenu des compétences de ses membres dans ces domaines, le Conseil de Surveillance assure les fonctions dévolues à ces comités spécialisés.

La Société n'envisage pas, pour le moment, de mettre en place un Comité d'audit ou des rémunérations. La Société estime que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de tels comités. Les diverses expériences des membres du Conseil de Surveillance lui permette de jouer collectivement le rôle de ces comités.

2.2. Mandats et fonctions exercées par les dirigeants

2.2.1. Le Directoire

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Personne	Fonction	Autres mandats	
Monsieur Alain Crevet	Président du Directoire		
	Entré en fonction le 4 septembre 2006		
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018		
		S.T. Dupont SpA	Administrateur
		S.T. Dupont Japan KK	Administrateur
		S.T. Dupont Marketing Ltd	Administrateur
		S.T. Dupont Iberia	Administrateur
		S.T. Dupont Inc.	Administrateur
		S.T. Dupont Benelux	Représentant permanent de S.T. Dupont S.A.
		STD Finance	Représentant permanent de S.T. Dupont S.A.
	S.T. Dupont Korea Ltd	Président	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
	Néant		
Monsieur Eric Sampré	Membre du Directoire		
	Nommé le 31 janvier 2013		
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018		
		S.T. Dupont SA (Suisse)	Président
		S.T. Dupont Korea Ltd	Administrateur
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		

Néant

Madame Hanh Guzelian	Membre du Directoire	
	Nommée le 28 janvier 2016	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
	S.T. Dupont Benelux	Administrateur
	S.T. Dupont Inc.	Administrateur
	S.T. Dupont SpA	Administrateur
	S.T. Dupont SA (Suisse)	Administrateur
	S.T. Dupont Iberia	Administrateur
S.T. Dupont Japan KK	Administrateur	
Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
Rémy Cointreau Luxembourg	Administrateur	

2.2.2. Le Conseil de surveillance

Personne	Fonction	Autres mandats
Madame Sharon Flood	Présidente du Conseil de surveillance	
	Nommée le 30 juin 2014 et nommée Présidente à compter du 12 septembre 2014 par l'AGM du 12/09/2014.	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
	Pets at Home	Administrateur
	Network Rail Infrastructure Ltd	Administrateur
	Network Rail Limited	Administrateur
	Crest Nicholson Holdings plc	Administrateur
	The Science Museum Group	Administrateur
	Phaistos Management Ltd	Administrateur
	Herculaneum Management Ltd	Administrateur
Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
Dyce Hold co Ltd	Administrateur	
SJK Consulting Ltd	Administrateur	
British Gymnastics	Administrateur	
Monsieur Mounir Moufarrige	Vice-Président du Conseil de surveillance	
	Nommé le 26 novembre 2009	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
	Néant	
Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
U Boat	Président	
L. Kendall London 1742	Président	
Madame Marie Fournier	Membre du Conseil de surveillance	
	Nommée le 24 avril 2015	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
	Néant	
Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
Emanuel Ungaro	Directrice Générale Déléguée	
Madame Teresa Tideman	Membre du Conseil de surveillance	
	Nommée le 2 septembre 2016	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
	Néant	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années	
	In Kind Direct	Présidente adjointe
Tideman Associates	Directrice	
Jacques Vert Group Ltd	Présidente Directeur Général	
The Disney Store Europe	Directrice Générale	

2.3. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

2.3.1. Rémunérations attribuées aux membres du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux mandataires sociaux

Pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018, les rémunérations des membres du Directoire se présentent ainsi :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux mandataires sociaux		
En euros	2016-2017	2017-2018
Alain Crevet (Président du Directoire)		
Rémunérations dues	388 829	379 050
Total	388 829	379 050
Eric Sampré (Directeur Communication)		
Rémunérations dues	202 003	224 619
Total	202 003	224 619
Hanh Guzelian (Directeur Administratif et Financier)		
Rémunération dues	249 684	280 076
Total	249 684	280 076
Michel Adé * (Directeur International des ventes)		
Rémunération dues	193 076	-
Total	193 076	-
Rémunérations dues	1 033 592	883 745
Total général	1 033 592	883 745

* M. Adé démissionnaire le 28/04/2017

Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Néant

Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant

Actions de performance attribuées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux

Néant

Tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

	2016-2017		2017-2018	
	Versées	Dues	Versées	Dues
Alain Crevet (Président du Directoire)				
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
Rémunération variable	30 000	30 000	20 000	20 000
Rémunération membre du directoire				
Avantage en nature (1)	28 829	28 829	29 050	29 050
Total	388 829	388 829	379 050	379 050
Eric Sampré (Directeur Communication)				
Rémunération fixe	181 999	181 999	199 615	199 615
Rémunération variable	15 000	15 000	20 000	20 000
Rémunération membre du directoire				
Avantage en nature (1)	5 004	5 004	5 004	5 004
Total	202 003	202 003	224 619	224 619
Hanh Guzelian (Directeur Administratif et Financier)				
Rémunération fixe	221 017	221 017	255 000	255 000
Rémunération variable	25 500	25 500	20 000	20 000
Rémunération membre du directoire				
Avantage en nature (1)	3 167	3 167	5 076	5 076
Total	249 684	249 684	280 076	280 076
Michel Adé (Directeur International des ventes) *				
Rémunération fixe	168 000	168 000	-	-
Rémunération variable	20 000	20 000	-	-
Rémunération membre du directoire				
Avantage en nature (1)	5 076	5 076	-	-
Total	193 076	193 076	-	-

(1): mise à disposition d'un véhicule

* M. Adé démissionnaire depuis le 28/04/2017.

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Néant

Contrat de travail, régime supplémentaire de retraite et indemnités

Mandataire social	Date début mandat	Date fin mandat	Contrat de travail	Régime supplémentaire retraite	Indemnité rupture	Indemnité clause non concurrence
Alain Crevet	04/09/2006	11/09/2018	Non	Non	6 mois	Non
Eric Sampré	31/01/2013	11/09/2018	Oui	Non	Non	Non
Hanh Guzelian	28/01/2016	11/09/2018	Oui	Non	Non	Non
Michel Adé	28/01/2016	28/04/2017	Oui	Non	Non	Non

2.3.2. Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance

M. Moufarrige, Mme Fournier et Mme Tideman ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, montant global identique aux versements de l'exercice précédent.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun autre avantage (retraite, indemnité).

Tableau des jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance

	2016-2017	2017-2018
Mounir Moufarrige	4 575	4 575
Marie Fournier	4 575	4 575
Teresa Tideman (*)	4 575	4 575
TOTAL	13 725	13 725

(*) Nommée le 2 septembre 2016.

Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence mais est bénéficiaire d'une rémunération fixe à hauteur de 210 K€ sur l'exercice.

2.3.3. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

L'engagement net comptabilisé au 31 mars 2018 au titre des avantages post-emploi pour les membres du Directoire est de 143 milliers d'euros (130 milliers d'euros au 31 mars 2017). Il n'existe pas par ailleurs d'avantages particuliers consentis aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

2.3.4. Engagements de toute nature pris par la Société

Dans le cas où il serait mis fin à son mandat, Monsieur Alain Crevet bénéficierait d'une indemnité égale à 6 mois de sa rémunération mensuelle fixe soumise à des critères de performance. Par ailleurs, Monsieur Alain Crevet ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'indemnité de clause de non-concurrence.

2.4. Responsables du contrôle des comptes

2.4.1. Commissaires aux comptes titulaires

Titulaires	S&W Associés	PricewaterhouseCoopers Audit
Représentés par	Madame Iris Ouaknine 65, rue La Boétie 75008 – Paris	Madame Camille Phelizon 63, rue de Villiers 92200 - Neuilly-sur-Seine
Date de début de premier mandat	12 septembre 2008	18 octobre 1988
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit est enregistré comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, S&W Associés est enregistré comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

2.4.2. Commissaires aux comptes suppléants

Suppléants	Madame Frédérique Bloch	Monsieur Etienne Boris
	81 bis, rue de Bellevue 92100 – Boulogne	63, rue de Villiers 92200 – Neuilly-sur-Seine
Date de début de premier mandat	12 septembre 2014	08 septembre 2006
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Monsieur Etienne Boris est enregistré comme Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, Madame Frédérique Bloch est enregistrée comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

2.4.3. Honoraires versés

Montants hors taxes	HONORAIRES EXERCICE 2017-2018 & 2016-2017							
	PricewaterhouseCoopers Audit et réseau				BRSW			
	€ 000	En %	€ 000	En %	€ 000	En %	€ 000	En %
	31/03/2018		31/03/2017		31/03/2018		31/03/2017	
Audit								
Commissariat aux comptes et certification des comptes individuels et consolidés								
STD S.A.	293	91,8%	285,5	85,5%	126	98,4%	128	99%
Filiales intégrées globalement	11	3,4%	29	8,7 %				0%
Services autres que la certification des comptes								
- Services liés à l'audit								
STD S.A.	15*	4,7%	19,5*	5,8 %	2	1,6%	2	1%
Filiales intégrées globalement								
- Autres services								
Sous-total	319	100%	334	100%	128	100%	130	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	319	100%	334	100%	128	100%	130	100%

(*) Les services autres que le commissariat aux comptes réalisés au cours de l'exercice correspondent aux diligences accomplies en tant qu'Organisme Tiers Indépendant, relatives à l'émission du rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion.

2.5. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

2.5.1. Risque de liquidité

Les tableaux ci-après présentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices 2017-2018 et 2016-2017 :

ACTIF / (PASSIF)

Au 31 mars 2018 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Dettes financières non courantes après couverture		(3 096)		(3 096)
Dettes financières courantes	(3 559)			(3 559)
Provisions pour risques et charges	(828)			(828)
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 804			4 804
MONTANT NET	417	(3 096)		(2 679)

Au 31 mars 2017 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Dettes financières non courantes après couverture		(5 187)		(5 187)
Dettes financières courantes	(5 841)			(5 841)
Provisions pour risques et charges	(896)			(896)
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 845			9 845
MONTANT NET	3 108	(5 187)		(2 079)

Depuis le nouvel accord de financement signé avec un pool de 6 banques mené par le CIC, en complément de la capacité d'autofinancement générée par l'exploitation (-0,2 million d'euros au 31 mars 2018), le Groupe S.T. Dupont bénéficie de lignes de crédit accordées par des banques de premier rang, lui permettant de constituer une réserve de liquidité.

- Le crédit syndiqué souscrit par 6 banques au bénéfice de S.T. Dupont S.A. comprend 3 lignes :
 - Le prêt de consolidation de 7 000 milliers d'euros intégralement tiré en 2014 et amorti linéairement : 2 100 milliers d'euros au 31 mars 2018,
 - Un revolving qui finance le besoin en fonds de roulement : renouvelée jusqu'en septembre 2019, pour un maximum de 1,5 ou 4,5 millions d'euros selon le semestre : non utilisé au 31 mars 2018,
 - Des lignes de financement de nouveaux investissements : 3 tranches annuelles de 2,5 millions d'euros, disponibles successivement jusqu'en septembre 2019 ; leurs tirages potentiels seront remboursés sur 5 ans ; au 31 mars 2018 la tranche disponible n'est pas mobilisée.
- Un Prêt Croissance accordé à S.T. Dupont S.A. par BPI France, intégralement tiré dès la signature : au 31 mars 2017, le tirage net est de 1 400 milliers d'euros.
- Deux lignes revolving de 30 millions de HK dollars (3 106 milliers d'euros) et 8 millions de HK dollars (828 milliers d'euros) respectivement mises à disposition par la branche Hongkongaise du Crédit Agricole et par la Bank of East Asia ; au 31 mars 2018, les tirages s'élevaient respectivement à 2,5 et 8 millions de HK dollars (259 et 828 milliers d'euros).

L'ensemble de ces éléments a permis au Groupe d'assurer ses engagements auprès des tiers et de consolider la maturité et la visibilité de sa situation de trésorerie.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

Lignes de crédit (en milliers d'euros)	31/03/2018	Utilisation	Solde disponible
Lignes confirmées	14 009	7 087	6 922
Lignes non confirmées	110	0	110
Total	14 119	7 087	7 032

2.5.2. Risques opérationnels

2.5.2.1. Dépendance de la Société à l'égard de certains clients

Un seul client dépasse le seuil de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2018. Il s'agit d'un distributeur qui atteint 24,7% des ventes.

2.5.2.2. Dépendance de la Société à l'égard de certaines sources d'approvisionnement et à l'égard de certains fournisseurs

En ce qui concerne les plumes utilisées pour les stylos-plumes, la Société s'approvisionne actuellement auprès de deux fournisseurs. Les stylos-plumes ont représenté historiquement moins de 20 % du volume des ventes de stylos de la Société. En cas de défaillance de ces fournisseurs, la Société estime qu'elle pourrait trouver un nouveau fournisseur dans un délai raisonnable et est, par ailleurs, assurée contre les conséquences d'un tel risque dans le cadre de son assurance perte d'exploitation.

Par ailleurs, le prix de revient des produits est sensible aux prix des matières premières, et notamment des métaux précieux utilisés. Les métaux précieux représentent selon les produits entre 5 et 20 % du coût direct, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de l'augmentation du cours de l'or (+8% en 2017-2018) mais aussi de l'argent (+28%) et du palladium (+46%).

Enfin, une partie des produits sous-traités sont achetés en monnaies autres que l'euro (principalement dollars américains et monnaies liées) et sont donc sensibles aux variations des devises. Ce risque est contrebalancé par une exposition inverse sur les ventes encaissées en dollars américains (les encaissements et décaissements en dollars se compensent quasi-entièrement); si ces 2 positions symétriques évoluaient significativement, le risque net pourrait être atténué par la mobilisation de lignes de couverture de change.

2.5.2.3. Dépendance à l'égard du lancement de nouveaux produits

Les nouveaux produits lancés dans le courant de l'exercice ont permis de renouveler l'offre commerciale en maroquinerie, en briquets et en instruments d'écritures.

La Société développe également le lancement d'Editions Limitées sur des segments de prix plus élevés.

2.5.3. Risques de marché

2.5.3.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de S.T. Dupont sont sensibles à différents facteurs dont le plus significatif est l'instabilité des cours de change, du fait de la présence internationale du Groupe. Cette sensibilité se traduit dans les comptes du Groupe, lors de la consolidation des comptes des entités juridiques filiales du Groupe localisées hors zone euro, et parce que de fortes variations des taux de change peuvent également avoir une incidence sur la capacité à vendre sur certains marchés, et donc sur le résultat des ventes sur les pays hors zone euro, du fait de la perte de valeur de la devise par rapport à l'euro.

La proportion du chiffre d'affaires net du Groupe réalisée par les filiales dont la monnaie locale diffère de l'euro a représenté 25 % du CA en 2017-2018. Une appréciation de l'euro de 1 % contre devises étrangères engendrerait les baisses ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur le chiffre d'affaires	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% de l'euro	+14	(137)	130

Les résultats du Groupe sont également sensibles à la conjoncture économique. Les périodes de faible activité économique ou de crise sont en effet susceptibles d'engendrer un ralentissement ou une baisse de la demande sur le marché du luxe. Le Groupe pourrait en conséquence se trouver avec des niveaux de stocks trop importants et donc dans l'obligation de réduire sa production (de tels événements impactant la rentabilité et la trésorerie du Groupe).

2.5.3.2. Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, S.T. Dupont S.A. peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux et du change. Celle-ci naît des ventes interco que réalise S.T. Dupont S.A. à destination de ses filiales commerciales, et qui sont libellées dans la devise du pays. Dans le cas où la position achats / ventes sur cette devise n'est pas naturellement compensée en flux, la société subit le risque de change dû aux variations de la devise contre l'euro. Les flux en question (yen et dollar de Hong Kong) sont donc couverts par des instruments financiers adéquats.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe, qui prévoient un suivi systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités de S.T. Dupont S.A. peuvent faire l'objet de dépôts auprès d'établissements financiers de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. L'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt se fait au travers des départements « salle des marchés » de ces établissements financiers.

Assistée d'un conseil externe, la Trésorerie du Groupe assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule le résultat. Elle procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Des lignes de change ouvertes auprès de 4 établissements bancaires de premier rang ont permis à S.T. Dupont de couvrir son risque de change, tant en dollars de Hong-Kong contre euros, qu'en yens contre euros.

2.5.3.3. Gestion de la position de taux à moyen terme et des liquidités

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois.

Il n'existe pas d'opération de couverture de taux à court terme en cours au 31 mars 2018.

2.5.3.4. Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

Le 30 juillet 2014, l'émission d'une ligne de dette à 5 ans (indexée sur l'Euribor 3 mois) exposait S.T. Dupont à un risque de taux. Pour le couvrir intégralement, le 1er août 2014, S.T. Dupont souscrivait à 2 swaps de taux payeurs à taux fixe et receveurs d'un taux variable (selon le même index Euribor 3 mois et le même échéancier amortissable linéairement sur 5 ans que la dette sous-jacente) : la position nette de S.T. Dupont est donc emprunteuse à taux fixe sur les 5 ans du crédit syndiqué.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2018, S.T. Dupont a utilisé une nouvelle ligne de dette indexée sur un taux variable afin de financer des investissements ; pour couvrir tout risque de remontée des taux et respecter ses obligations liées au Contrat de financement structuré, le Groupe a donc mis en place une couverture totale via deux swaps payeurs de taux fixes et receveurs du même taux variable.

Au 31 mars 2018, S.T. Dupont porte 4 swaps de taux pour un montant cumulé net de 4 600 milliers d'euros.

Les contrats de location financement (80 milliers d'euros au 31 mars 2018) portent intérêt à taux fixes.

2.5.3.5. Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

- **Taux d'intérêt**

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable, est le suivant :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016
Coût de la dette nette	(358)	(351)	(439)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	(2)	(8)	(6)
- 10 points de base	2	8	6
+ 100 points de base	(23)	(75)	(60)
- 100 points de base	23	75	60

La dette financière Groupe est détaillée en note 6.5.18. des comptes consolidés.

- **Risque de change : évolution des principales devises constituant l'exposition du Groupe**

	Parité euro-dollar de Hong-Kong	Parité euro-yen
31 mars 2018	9.66	131.50
31 mars 2017	8.30	119.39
31 mars 2016	8.79	127.32
31 mars 2015	8.40	129.99

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	29 200	34 291	33 963
Ecart de conversion	(782)	(1 955)	(1 396)
Capitaux propres - aux taux de change du 31 mars 2017	28 418	32 336	32 567

◆ **Gestion du risque de change**

Comme défini par la politique financière du Groupe, les instruments financiers mis en place consistent principalement en des contrats à terme, des swaps et des options de taux et de devises. Au 31 mars 2018, S.T. Dupont S.A. est engagée sur des opérations de couverture de son risque de change pour 1 471 milliers d'euros.

- **Présentation des créances commerciales, trésorerie et affacturage par devise**

Au 31 mars 2018 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	1 052	3 630	83	1 242	639	0
<i>Créances commerciales</i>	999	3 452	18	989	209	0
<i>Trésorerie</i>	53	177	65	253	430	0
Total passifs	(294)	(29)	0	(1 049)	(4)	(2)
<i>Dettes commerciales</i>	(78)	(29)	0	(1 049)	(4)	(2)
<i>Affacturage</i>	(216)					
<i>Trésorerie</i>	0	0	0	0	0	0
Position nette avant gestion	758	3 600	83	193	635	(2)
Position hors bilan		(684)		(193)		
Position nette après gestion	758	2 916	83	0	635	(2)

Au 31 mars 2017 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	1 066	4 086	5	1 065	286	0
<i>Créances commerciales</i>	1 062	3 642	0	650	162	0
<i>Trésorerie</i>	5	444	5	415	123	0
Total passifs	(632)	(221)	0	(9)	0	(1)
<i>Dettes commerciales</i>	(75)	(221)	0	(9)	0	(1)
<i>Affacturage</i>	(557)					
<i>Trésorerie</i>	0	0	0	0	0	0
Position nette avant gestion	435	3 865	5	1 056	286	(1)
Position hors bilan				(289)		
Position nette après gestion	435	3 865	5	767	286	(1)

Dans le Groupe S.T. Dupont, 3 entités supportent un risque de change :

1. S.T. Dupont S.A. (France) facture et encaisse principalement en euros, mais reste significativement exposée sur 3 zones :
 - L'Amérique du Nord et la Corée du Sud où S.T. Dupont S.A. facture de nombreux clients en dollars américains : S.T. Dupont S.A. bénéficie d'une couverture de change naturelle grâce à ses achats de composants et matières premières partiellement libellés en dollars américains : aucune couverture complémentaire n'est nécessaire,
 - Le Japon et Hong-Kong où S.T. Dupont S.A. facture ses filiales S.T. Dupont KK et S.T. Dupont Marketing à Hong-Kong dans leur devise ; S.T. Dupont S.A. couvre donc le risque de change sur les encaissements de ses 2 filiales.
2. De façon plus marginale S.T. Dupont Deutschland couvre le marché domestique suisse et le facture en francs suisses,
3. S.T. Dupont (Suisse) encaisse des revenus de la licence parfums en euros (prêtés à S.T. Dupont S.A. en zone Euro),

En 2017-2018, S.T. Dupont S.A. a engagé des couvertures de flux principalement en yens et en dollars de Hong-Kong ; ces couvertures se composent de ventes à terme, de swaps et d'options de change, toutes à maturités inférieures à 18 mois ; au 31 mars 2018 les couvertures non débouclées s'élevaient à 1471 milliers d'euros.

- **Risque de contrepartie**

Toute contrepartie bancaire avec laquelle une entité du Groupe souhaite travailler doit avoir été préalablement autorisée par S.T. Dupont S.A. après appréciation de la solidité financière de la contrepartie, et du risque potentiellement encouru par le Groupe et lié à des concentrations significatives.

Le risque de contrepartie porte également sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change ou de taux. Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties financières validées, soit dans des OPCVM dont les gestionnaires privilégient les maturités courtes sur des émetteurs bancaires afin de diminuer les risques et afin d'assurer la liquidité et la sécurité du portefeuille. En outre, les instruments financiers qui pourraient être utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

Dès lors, le Groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

- **Risques relatifs aux marchés boursiers**

Le Groupe ne détient pas de participations dans des sociétés cotées ni d'actions propres au 31 mars 2018.

- **Risques de crédit**

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.



Le Groupe S.T. Dupont est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Son exposition maximum est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

ACTIF / (PASSIF) (en milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Clients et comptes rattachés (valeur brute)	11 304	12 000
Autres créances d'exploitation	5 243	3 633
TOTAL	16 547	15 633

Le montant des dépréciations sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni dans l'annexe aux comptes consolidés note 6.5.12.

Les dispositions du contrat d'affacturage signé par S.T. Dupont S.A. en juillet 2011 précisent que la société reste responsable du recouvrement des créances clients cédées. Aussi ces créances sont-elles maintenues à l'actif sous la rubrique Clients et comptes rattachés. L'encours factor au 31 mars 2018 est de 6 498 milliers d'euros contre 6 063 milliers d'euros au 31 mars 2017.

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales au 31 mars 2018.

Chaque filiale du Groupe a mis en place une procédure de gestion et une méthode de provisionnement incluant notamment :

- La mise en place de plafond d'encours (révisable), comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- Le recours à une police d'assurance et/ou l'obtention de garanties spécifiques (lettre de crédit, cautions) ;
- Un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- Un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

2.5.4. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La Société n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. Cependant, opérant dans le secteur du briquet, elle subit les conséquences des différentes réglementations touchant à des domaines connexes :

2.5.4.1. La lutte anti-tabac

La plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont, pour des raisons de santé publique, initié des politiques visant à réduire la consommation de tabac. Selon les pays, cette politique peut prendre la forme d'interdiction de publicité pour le tabac, d'interdiction de fumer dans les lieux ouverts au public ou sur les lieux de travail, d'affichage de messages sur les paquets de cigarettes ou les boîtes de cigares portant sur les risques attachés à la consommation de tabac sur la santé, ou encore d'interdiction de vente de cigarettes aux mineurs de moins de 16 ans.

Si ces législations ne constituent pas, en elles-mêmes, une limitation à la vente de briquets, elles ont néanmoins pour effet de réduire le nombre de consommateurs de tabac et par conséquent, la clientèle susceptible d'acheter un briquet.

La poursuite de cette lutte anti-tabac et/ou son durcissement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

2.5.4.2. La réglementation aérienne en matière de transport de briquets à gaz dans les avions

Un certain nombre de pays d'Amérique du Nord et d'Asie restreignent ou interdisent, dans les avions, le transport de briquets à gaz en cabine. Cette interdiction constitue un véritable obstacle à l'achat des briquets à gaz et a déjà fortement impacté la vente de briquets dans les espaces de duty free, dans la mesure où les briquets (vides ou pleins) ne peuvent être transportés qu'en soute, alors que l'accès aux espaces de duty free n'est possible qu'après l'enregistrement des bagages.

2.5.4.3. La réglementation européenne en matière de sécurité enfant

Depuis le 11 mars 2008, les briquets placés sur le marché européen doivent être pourvus d'une « sécurité enfant ». Les briquets de luxe et de semi luxe fabriqués par la Société ne sont pas concernés par cette réglementation car ils répondent aux critères permettant d'y déroger, et de plus, répondent à la norme de sécurité briquets GS / LNE. Une évolution de cette réglementation pourrait toutefois étendre l'obligation de mettre en place une sûreté pour enfant aux briquets fabriqués par la Société.

La mise en place d'un tel système de sécurité entraînerait des surcoûts dans le processus de fabrication des briquets qui pourraient entraîner une baisse de la rentabilité de la Société.

2.5.5. Risques juridiques

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats, sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque, modèle ou brevet, la Société consacre un budget significatif à leur protection par des dépôts nationaux et internationaux. Les contrefacteurs identifiés font l'objet de poursuites judiciaires.

En tant que fabricant, la Société est très attentive à la sécurité des briquets. Ainsi la marque GS « Sécurité Contrôlée » a été attribuée à S.T. Dupont par le LNE (Laboratoire National d'Essais) pour les principales lignes de briquets.

La Société s'assure que ses produits sont conformes aux normes en vigueur. Ce respect des normes est particulièrement important depuis l'entrée en vigueur de la Directive Européenne Sécurité Générale des Produits. Dans ce cadre, S.T. Dupont est membre de la Commission de Normalisation Briquets à l'AFNOR.

La Société est impliquée de temps à autre dans divers litiges survenant dans le cours normal des affaires, parmi lesquels des procédures liées à l'enregistrement de ses marques. La Société est confrontée comme toutes les marques de prestige à des cas de contrefaçons de ses produits. Pour une meilleure réactivité, la Société a confié la surveillance des marchés sensibles à des cabinets spécialisés.

La Société entame toutes les procédures judiciaires nécessaires pour faire valoir ses droits.

Un contrôle fiscal a débuté sur l'exercice 2011-2012. Au cours du premier semestre 2013-2014, l'administration fiscale a notifié une proposition de rectification concernant la mise en cause du système de prix de transfert et de taux de redevances de licences appliqués sur les exercices 2009 à 2012. La société a contesté officiellement ce redressement, considérant que les arguments présentés par l'Administration n'étaient pas recevables en l'état. Cet échange a été suivi d'une notification en avril 2014, prenant en compte les observations émises par la société S.T. Dupont, et réajustant le redressement potentiel en le diminuant de moitié, pour un montant maximal de 1,2 million d'euros en impact d'impôts et 4,9 millions d'impact sur les déficits fiscaux reportés. Sur l'exercice 2015-2016 la Société a saisi la Commission départementale des Impôts directs et des taxes sur le Chiffre d'affaires qui a abouti, en juin 2015 à la réduction de moitié de la proposition de redressement des ventes intra-groupe.

En décembre 2016, la Société a saisi les juridictions compétentes en déposant deux requêtes introductives d'instance auprès des tribunaux et considère que le risque de redressement fiscal est limité. Une provision pour risques de 300 milliers d'euros a été constatée.

Le dossier a, par la suite, été attribué au Tribunal de Paris exclusivement.

Au cours du mois de septembre 2017, la Société a envoyé un mémoire en réplique au mémoire en défense de l'Administration fiscale reçu en juillet 2017.

L'instruction de l'affaire par l'Administration prend fin le 5 juillet 2018.

Une proposition de rectification concernant l'utilisation des déficits fiscaux a été notifiée au cours du premier semestre 2016-2017 pour un montant maximal de 0,5 million d'euros en impact d'impôts et 3,3 millions d'impact sur les déficits fiscaux reportés. Conformément à la législation locale, la société a dû verser la moitié de la somme redressée.

Le redressement lié à ce contrôle fiscal est contesté par le Groupe qui a tenté un ultime recours auprès des autorités taiwanaises. Cependant, sur la base des décisions précédentes, S.T. Dupont Taïwan a enregistré dans ses comptes une charge à hauteur du redressement, au 31 mars 2018.

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris d'autres procédures dont la société a connaissance qui soient en suspens, susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.5.6. Risques industriels et liés à l'environnement

Le centre industriel ne présente pas de risques industriels majeurs, mais compte tenu de son activité, il dispose d'une citerne de gaz liquéfié qui pourrait, en cas d'accident, avoir des conséquences sur l'activité.

D'autre part, suite à l'incendie de 2008, la reconstruction a permis de mettre en place des dispositifs coupe-feu plus performants et un système d'extinction automatique par sprinklage dans une partie des bâtiments.

Le transport des briquets et recharges de gaz est réalisé dans les conditions de sécurité requises pour le transport de matières dangereuses.

Ces éléments sont détaillés dans la partie RSE du rapport de gestion en paragraphe 3.3.

2.5.7. Autres facteurs de risque

2.5.7.1. Risque lié à la République Populaire de Chine

Compte tenu de l'importance du marché chinois pour la Société, l'activité de celle-ci pourrait être affectée par une évolution politique et économique défavorable de la République Populaire de Chine ou par une absence de lutte efficace contre les contrefacteurs. Toutefois, le ralentissement du marché du luxe constaté au cours de l'exercice précédent, a conduit les équipes locales à réorienter la stratégie commerciale au profit du retail, et ainsi à en atténuer les impacts conjoncturels.

2.6. Assurances

La Société mène une politique globale de couverture et d'assurance financière destinée à prévenir et réduire les conséquences éventuellement dommageables de ses activités tant en France que dans ses filiales implantées à l'étranger. Les programmes d'assurances dommages et perte d'exploitation sont garantis par un pool d'assureurs dont le leader est ALLIANZ, la Responsabilité Civile de l'entreprise, la Responsabilité Civile environnementale et la Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux sont garanties par ACE et l'assurance Transport garantie par Royal & Sun Alliance.

La Société considère que son programme d'assurance et de couverture des risques est adapté à sa taille et à ses activités.

Les programmes d'assurance concernent :

2.6.1. La Responsabilité Civile de l'Entreprise

Cette police a pour objet de garantir S.T. Dupont S.A. et la plupart de ses filiales contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en vertu de la législation, de la réglementation ou de l'usage en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de son activité, y compris après livraison des produits, ainsi que les conséquences pécuniaires de la faute inexcusable visée à l'article L452-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale, commise par l'assuré ou par une autre personne que l'assuré s'est substitué dans la direction de l'entreprise.

Elle couvre en outre les frais de retrait engagés par la Société ou par un tiers (y compris le client) pour procéder à une mise en garde du public et/ou au retrait d'un produit, soit en cas d'injonction d'une autorité compétente, soit à l'initiative de l'assuré lorsque le produit présente un danger de dommages corporels dont l'assuré doit prouver l'existence.

Cette police garantit :

Au titre de la Responsabilité Civile Exploitation :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels) à hauteur de 10 000 000 euros par sinistre, dont, en particulier :

- Les dommages résultant de la faute inexcusable/maladies professionnelles, à hauteur de 3 000 000 euros par année d'assurance ;
- Les dommages matériels et immatériels consécutifs à hauteur de 3 000 000 euros.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

Au titre de la Responsabilité Civile après livraison des produits :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels) à hauteur de 5 000 000 euros par année, dont, en particulier pour les Etats-Unis et le Canada :

- Tous dommages confondus (y compris frais de défense) à hauteur de 1 000 000 euros par année d'assurance.

La Responsabilité Civile garantit au premier euro la France, l'Italie, la Belgique, en DIC/DIL le Japon, l'Allemagne, Singapour, Hong Kong, l'Espagne, la Suisse et la Malaisie.

2.6.2. La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux

La Société a mis en place une assurance couvrant les dirigeants de droit et de fait, tant en France que dans les filiales implantées à l'étranger, contre toute réclamation mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire dans des conditions qu'elle juge satisfaisante.

2.6.3. La Responsabilité Civile Environnement

La Société dispose en outre d'une responsabilité civile environnement particulière couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société en raison des dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers lorsque ces dommages résultent d'atteintes à l'environnement consécutives à des faits fortuits qui se produisent dans l'enceinte des sites. Par atteinte à l'environnement, on entend l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusés dans l'atmosphère, le sol ou les eaux. Elle couvre également la production d'odeurs, bruits, variations de température, ondes, radiations, rayonnements excédant la mesure des obligations ordinaires de voisinage. La limite de garantie est de 5 000 000 euros par année avec une franchise de 15 000 euros par sinistre.

2.6.4. L'Assurance Dommages et Perte d'Exploitation (« Tous Risques Sauf »)

Cette police d'assurance couvre :

- Les dommages que peuvent subir les sites industriels, les bureaux, boutiques et dépôts (bâtiments ou risques locatifs, mobilier, matériel, marchandises) en valeur à neuf, les frais et pertes divers tels que par exemple, la reconstitution des modèles, moules, dessins, archives, programme et tous supports d'information,
- Les pertes d'exploitation résultant desdits dommages,
- La valeur vénale du fonds de commerce.

En ce qui concerne l'Assurance Dommages :

- Les sites industriels (bâtiments et/ou risques locatifs, mobilier, matériel) sont assurés en valeur à neuf à hauteur de 25 627 000 euros et les marchandises à hauteur de 8 000 000 euros,
- Les bureaux, boutiques, dépôts (risques locatifs et/ou bâtiments) sont assurés à hauteur de 5 174 664 euros, le matériel, mobilier et marchandises à hauteur de 10 063 140 euros.

Le montant garanti pour l'Assurance Perte d'Exploitation s'élève à 41 946 783 euros. Enfin, la valeur vénale du fonds de commerce est garantie à hauteur de 3 900 000 euros.

L'assurance Dommages couvre en Libre Prestation de Service la France, l'Italie et en DIC DIL l'Allemagne et l'Espagne, et l'assurance Perte d'Exploitation couvre la France, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Japon, Hong Kong, la Chine, Singapour et la Malaisie.

2.6.5. L'Assurance Transport

La police Transport couvre l'ensemble des transports de marchandises voyageant à nos risques.

Cette police couvre :



- Dans le monde entier, toutes les marchandises en cours de transport maritime, terrestre, aérien ou fluvial,
- En France Métropolitaine, en Italie, en Allemagne et au Japon, toutes les marchandises pour lesquelles l'assuré a un intérêt à l'assurance, stockées en entrepôts et/ou dans ses magasins.

La garantie couvre tous risques y compris vol total ou partiel, aux conditions de la Police Française d'Assurance Maritime sur Facultés. Les garanties s'exercent sans aucune interruption depuis le moment où les marchandises conditionnées pour l'expédition sont prises dans les magasins de l'expéditeur ou dépôt d'un tiers, et se terminent après le complet déchargement du dernier véhicule de transport dans le magasin et/ou entrepôt du destinataire.

La garantie transport est limitée à 1 500 000 euros par sinistre. La garantie stockage est limitée à 350 000 euros par sinistre avec une franchise de 7 600 euros.

Cette police ne couvre pas les risques de guerre, mais des avenants ponctuels sont négociés lors de conflits.

2.6.6. L'Assurance Flotte automobile qui couvre les véhicules utilisés par la Société

Cette assurance couvre la flotte automobile de S.T. Dupont S.A. ainsi que les véhicules des salariés en mission professionnelle.

Des programmes d'assurance complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures, en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Bien que la Société estime avoir des niveaux de couverture adéquats à sa taille et à ses activités, on ne peut exclure que le plafond maximum assuré puisse, dans des cas exceptionnels, être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couverte par l'assurance.

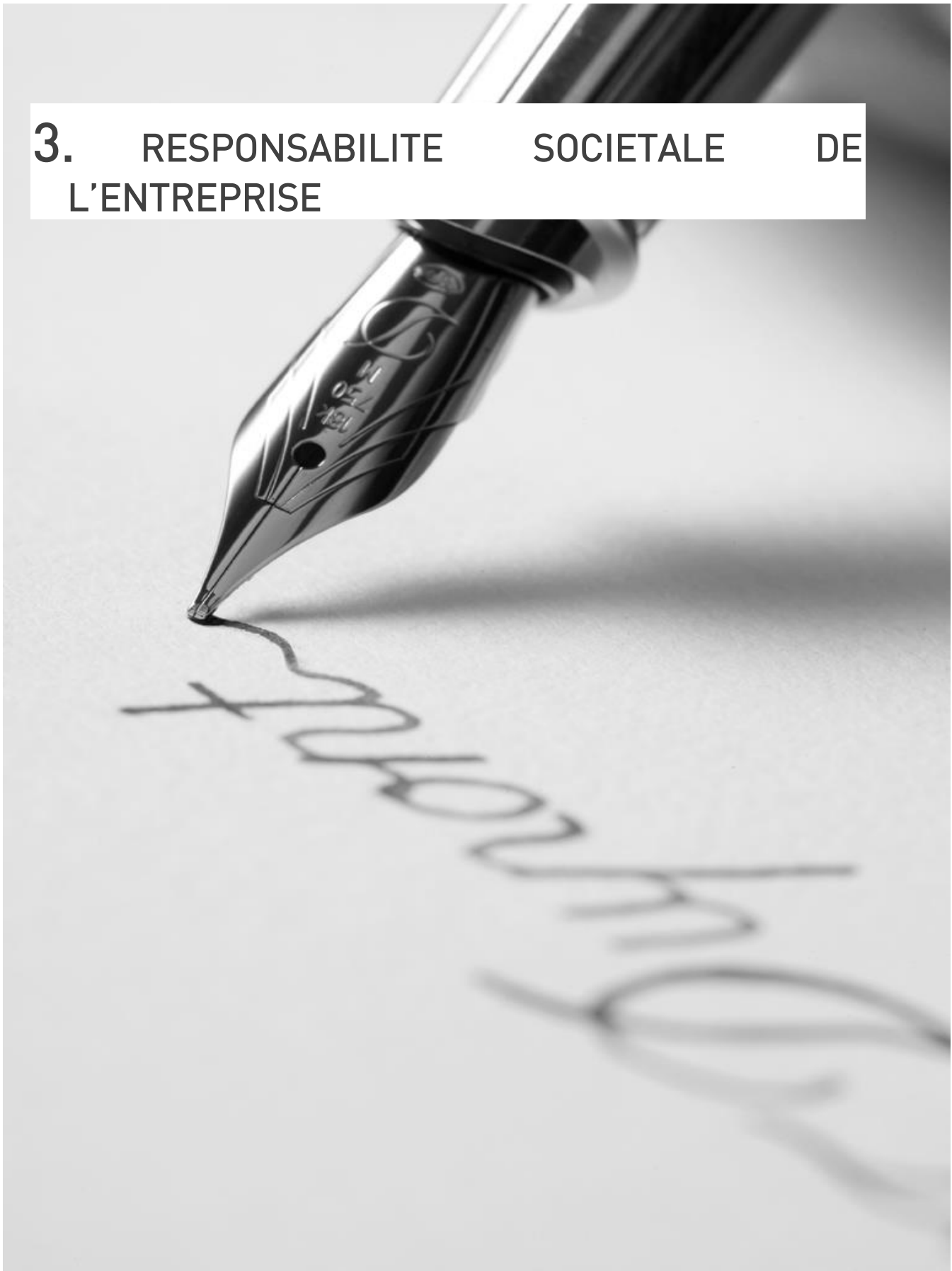
Au cours de l'exercice 2017-2018, le coût total des assurances s'est élevé à 0,23 % du chiffre d'affaires de la Société.

2.7. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

2.7.1. Contrats importants

Il n'existe pas de contrat important hors du cadre normal des affaires.

3. RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE



S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

3. RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE 43

3.1. Méthodologie.....	45
3.1.1. Référentiel	45
3.1.2. Périmètre de reporting	45
3.2. Informations sociales	45
3.2.1. Emploi Groupe	45
3.2.2. Emploi France	47
3.2.3. Organisation du travail (année civile 2017 – Périmètre France)	48
3.2.4. Relations sociales (Périmètre France)	49
3.2.5. Santé et sécurité (Périmètre France)	50
3.2.6. Formation (Périmètre France)	51
3.2.7. Egalité de traitement	52
3.2.8. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	53
3.2.9. Résumé des principaux indicateurs pour la filiale de Hong-Kong	54
3.2.10. Résumé des principaux indicateurs pour la filiale japonaise	54
3.3. Informations environnementales	55
3.3.1. Politique générale en matière environnementale	55
3.3.2. Pollution et gestion des déchets	57
3.3.3. Utilisation durable des ressources	58
3.3.4. Changement climatique	60
3.3.5. Mesures prises pour lutter contre le gaspillage alimentaire	61
3.4. Informations sociétales.....	61
3.4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales	61
3.4.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	61
3.4.3. Sous-traitance et fournisseurs	62
3.4.4. Loyauté des pratiques	62
3.4.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	63
3.5. Rapport Organisme Tiers Indépendant	64

3.1. Méthodologie

3.1.1. Référentiel

S.T. Dupont a défini son référentiel en s'appuyant sur les nouvelles exigences réglementaires françaises établies ou renforcées par l'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application (Décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale).

3.1.2. Périmètre de reporting

Les informations présentées sont essentiellement axées sur la France et apportent des informations sur les filiales les plus représentatives en nombre d'employés.

Le groupe comporte des filiales européennes (Benelux, Italie, Espagne, Allemagne) ainsi que d'autres filiales telles que le Japon, Hong Kong, la Chine et Singapour.

Le périmètre Europe représente 74% de l'effectif total et le périmètre France correspond à 86% de l'effectif Europe.

Il n'y a qu'un seul site de production : le centre industriel de Faverges (Haute-Savoie).

A l'international, il y a uniquement une activité de distribution ou de commerce.

Tous les effectifs sont des effectifs physiques.

3.2. Informations sociales

3.2.1. Emploi Groupe

3.2.1.1. Effectif total au 31 mars 2018

L'effectif total physique de l'entreprise S.T. Dupont S.A. est de 228 collaborateurs au 31 mars 2018 contre 252 au 31 mars 2017, soit une variation de -9,5%.

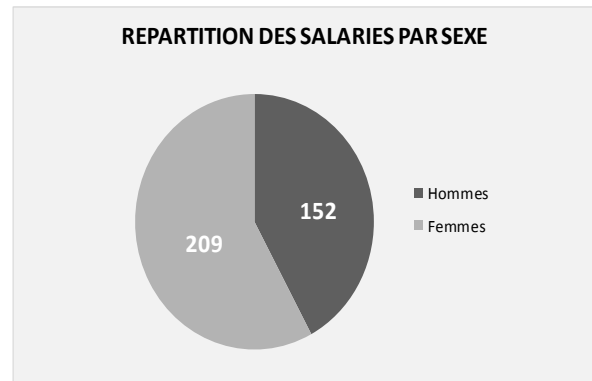
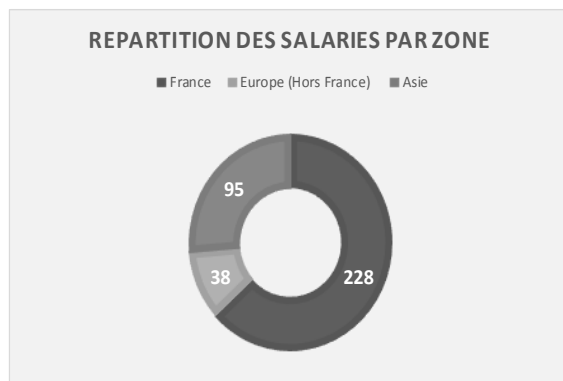
Les filiales européennes totalisent quant à elles 38 collaborateurs au 31 mars 2018, soit deux collaborateurs de moins que l'année précédente.

Quant aux autres filiales, elles emploient 95 collaborateurs au 31 mars 2018, soit 24 collaborateurs de moins que l'année précédente. Cette diminution est notamment liée à l'impact, en année pleine, de la nouvelle distribution en Chine.

L'effectif total physique du Groupe S.T. Dupont est de 361 collaborateurs au 31 mars 2018, soit 50 collaborateurs de moins que l'exercice précédent.

3.2.1.2. Répartition des salariés par sexe et par zone géographique

Hommes	Femmes	Etablissement ou Filiale	% Hommes	% Femmes	Effectifs physiques
28	62	Paris	31,1%	68,9%	90
77	61	Favergeres	55,8%	44,2%	138
105	123	Total France	46,1%	53,9%	228
1	1	Benelux	50,0%	50,0%	2
3	2	Italie	60,0%	40,0%	5
8	10	Espagne	44,4%	55,6%	18
6	7	Allemagne	46,2%	53,8%	13
18	20	Total Filiales Européennes	47,4%	52,6%	38
13	20	Japon	39,4%	60,6%	33
14	43	Hong Kong	24,6%	75,4%	57
2	3	Singapour	40,0%	60,0%	5
29	66	Total Autres Filiales	30,5%	69,5%	95
152	209	TOTAL GROUPE	42,1%	57,9%	361



36,8% des effectifs du Groupe évoluent à l'international.

Au sein des 63,2% des effectifs basés en France, 61% sont rattachés à Favergeres et 39% au site parisien.

Le groupe S.T. Dupont est majoritairement composé de femmes (57,9%).

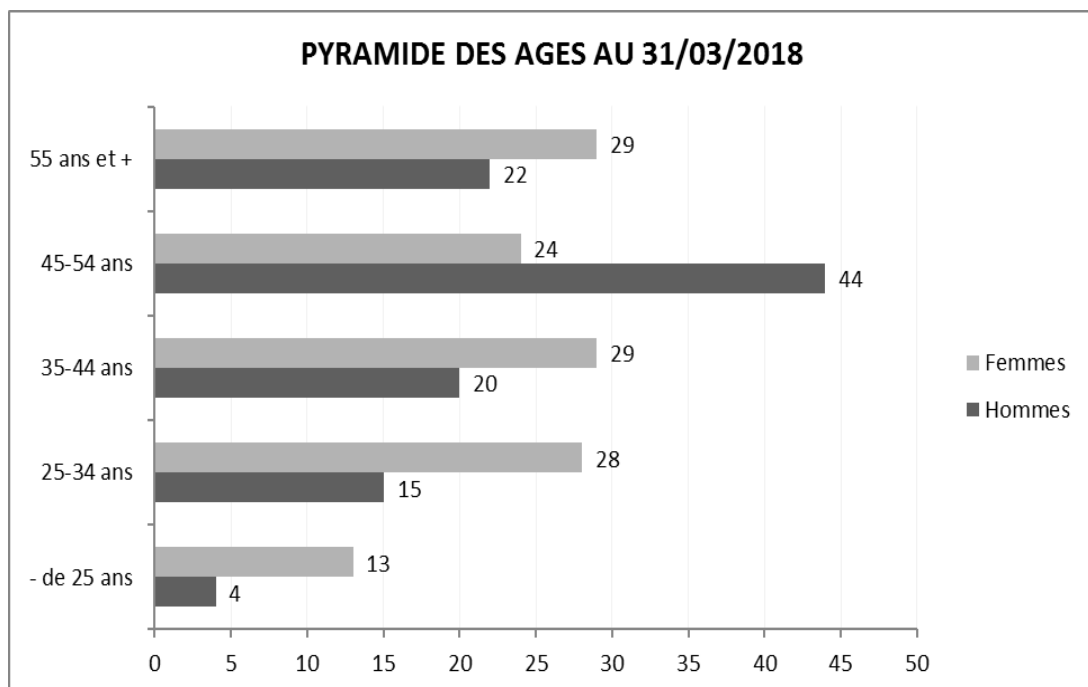
En France et dans le reste de l'Europe, l'effectif est également majoritairement composé de femmes (53,9% en France et 52,6% en Europe).

Les effectifs des filiales asiatiques sont essentiellement composés de femmes, ces dernières représentant près de 69,5% des effectifs.

3.2.2. Emploi France

L'entreprise S.T. Dupont S.A. est constituée de deux établissements : son siège social situé Boulevard du Montparnasse à Paris et son centre industriel, localisé à Faverges (Haute-Savoie), seul site de production du Groupe.

3.2.2.1. Répartition des salariés par âge



Avec 68 collaborateurs (30% de l'effectif total), la tranche 45-54 ans constitue la catégorie la plus importante de l'entreprise, les hommes y étant les plus représentés.

La catégorie des moins 25 ans constitue quant à elle 7% de l'effectif total de S.T. Dupont France.

Depuis de nombreuses années l'ancienneté des collaborateurs de S.T. Dupont est forte, particulièrement en production sur le site de Faverges.

La pyramide des âges est notamment justifiée par l'importance du savoir-faire, qui est essentiel dans le domaine d'activité de S.T. Dupont.

3.2.2.2. Embauches

Sur l'exercice 2017-2018, la société S.T. Dupont S.A. a procédé à 44 embauches, soit 10 de moins qu'au cours de l'exercice précédent.

L'entreprise a également eu recours à la main d'œuvre temporaire, ce qui permet à l'entreprise de constituer un vivier de personnes formées à ses postes et de faire face aux accroissements de charge de travail ponctuels.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

Le turn-over des conseillers de vente conduit la société S.T. Dupont S.A. à avoir une politique de veille sur ce type de population et à constituer un vivier actif.

Les conseillers de vente qui interviennent chez S.T. Dupont sont spécialisés dans le secteur du luxe.

3.2.2.3. Départs

Sur l'exercice fiscal 2017-2018, le nombre des départs s'élevé à 71, en léger recul par rapport à l'exercice précédent. Les licenciements (pour motifs économiques, pour faute et autre cause confondus) sont au nombre de 23. A ceux-là s'ajoutent 48 départs pour autres motifs (dont les départs en retraite, les fins de CDD, les décès, etc...).

3.2.2.4. Evolution des rémunérations

Pour la zone France, le montant des rémunérations versées en 2017-2018 s'élevé à 10 330 252 euros, soit une hausse de -6,3% par rapport à l'année précédente.

3.2.3. Organisation du travail (année civile 2017 – Périmètre France)

3.2.3.1. Horaires de Travail

Pour les salariés non cadres, le temps de travail est le temps légal, soit 151,67 heures par mois.

Pour les salariés cadres, la société applique un forfait jour qui est déterminé par la Convention Collective.

3.2.3.2. Fermeture du site industriel de Faverges

Le centre industriel a fermé trois semaines en été 2017 et une semaine en hiver 2017.

3.2.3.3. Salariés à temps partiel

Les salariés à temps partiel représentent 4,0% de l'effectif au 31 décembre 2017.

3.2.3.4. Type de contrat

Au 31 mars 2018, la société S.T. Dupont S.A. emploie 208 salariés en CDI, 9 salariés en CDD et 11 salariés en Contrat d'apprentissage.

3.2.3.5. Heures supplémentaires

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

La société S.T. Dupont S.A. a recours aux heures supplémentaires et à la main d'œuvre extérieure en cas de surcroît d'activité. Sur l'année 2017, environ 1 147 heures supplémentaires ont été effectuées.

3.2.3.6. Absentéisme

L'absentéisme est un indicateur très souvent utilisé dans les entreprises pour mesurer l'implication et la satisfaction au travail du personnel.

Le taux d'absentéisme est le quotient du nombre d'heures d'absence par rapport au nombre d'heures théoriques de travail.

Dans le Bilan Social, les éléments pris en compte sont :

- ◆ Le ratio de l'absentéisme
- ◆ Le nombre de journées d'absence pour maladie (calendaires)
- ◆ Le nombre de journées d'absence pour accidents du travail et de trajet (calendaires)
- ◆ Le nombre de journées d'absence pour maternité (calendaires)
- ◆ Le nombre de journées d'absence pour congés autorisés
- ◆ Le nombre de journées d'absences imputables à d'autres causes

Le taux d'absentéisme pour l'exercice, Paris et Faverges confondus, est de 4,86% contre 6,03% l'année précédente. La décroissance de ce taux au cours de l'exercice est due à une baisse des jours d'absence pour maladie (2 655 jours en 2017 contre 3 702 jours en 2016), ainsi qu'à la baisse des jours d'absence pour accidents de travail et maladies professionnelles (254 jours en 2017 contre 330 jours en 2016).

3.2.4. Relations sociales (Périmètre France)

Le dialogue social est un axe incontournable dans le fonctionnement d'une entreprise.

Il s'articule autour de deux axes principaux : l'information et la consultation des instances représentatives et la négociation avec l'employeur.

3.2.4.1. Instances représentatives

L'organisation du dialogue social est encadrée par plusieurs instances, notamment par :

- Le Comité Central d'Entreprise

Instauré dans une entreprise à établissements multiples, il a des fonctions apparentées à celle du comité d'entreprise. Il réunit les représentants élus des différents comités d'établissement.

Le comité central d'entreprise de S.T. Dupont se tient au siège de l'entreprise, à Paris.

Les réunions ont lieu au minimum tous les six mois et rassemblent 6 membres (4 titulaires, 2 suppléants) ainsi que 2 représentants syndicaux.

- Les Comités d'Etablissement (Paris et Faverges)

Présidé par l'employeur, les comités d'établissement sont régulièrement informés et consultés préalablement à certaines décisions de l'employeur concernant la marche et l'organisation de l'établissement (organisation du travail, formation, etc.).

Les comités d'établissements ont également pour fonction de proposer et gérer les activités sociales et culturelles.

Les réunions ont lieu tous les deux mois.

- Les Délégués du personnel

Les délégués ont pour rôle de faciliter les relations entre l'employeur et l'ensemble du personnel, en présentant toutes les réclamations individuelles et collectives liées aux salaires et à l'application des textes organisant les relations de travail.

Les réunions sont mensuelles.

- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

Le CHSCT vise à protéger la santé et la sécurité des salariés de l'entreprise. Il est présidé par l'employeur et est composé de 3 membres.

Les réunions sont, au minimum, trimestrielles.

Au cours de l'exercice 2017-2018, se sont tenues :

- ◆ 12 réunions avec le Comité d'Etablissement de Faverges
- ◆ 6 réunions avec le Comité d'Etablissement de Paris
- ◆ 11 réunions avec les Délégués du Personnel Comité d'Etablissement de Faverges
- ◆ 1 réunion avec les Délégués du Personnel Comité d'Etablissement de Paris
- ◆ 4 réunions avec le CHSCT
- ◆ 2 réunions avec le Comité Central d'Entreprise

3.2.4.2. Négociations avec les délégués syndicaux

La société S.T. Dupont S.A. négocie avec les délégués syndicaux des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, à savoir, la CFDT, la CFE-CGC et la CGT.

La négociation entre l'employeur et les élus de l'entreprise se déroule dans le respect des règles suivantes :

- ◆ Convocation formalisée aux réunions de négociation, avec élaboration d'un ordre du jour, dans un délai suffisant avant la tenue de la réunion
- ◆ Partage d'informations
- ◆ Elaboration conjointe des projets d'accords avec les négociateurs
- ◆ Concertation avec les salariés et présentation aux instances représentatives du personnel concerné
- ◆ Dépôt des accords aux autorités compétentes
- ◆ Information du personnel

De nombreuses réunions se sont tenues avec les délégués syndicaux au cours de l'exercice 2017-2018, d'une part pour examiner la situation sociale et économique de l'entreprise et d'autre part pour échanger et négocier sur les différents projets de l'entreprise, notamment à travers les négociations annuelles obligatoires.

3.2.4.3. Bilan des accords

Les négociations annuelles obligatoires ont fait l'objet d'un établissement de procès-verbal de désaccord et ont conduit à l'adoption unilatérale de deux mesures :

- ◆ Augmentation des salaires de 1% (pour les rémunérations inférieures à 2 500 euros) ou 0,75% (pour les rémunérations supérieures à 2 500 euros) à partir du 1^{er} septembre 2017, pour tous les salariés non cadres ayant plus d'un an d'ancienneté.
- ◆ Maintien de l'indemnité transport à Faverges.

3.2.4.4. Budget CE en 2017

	<u>S.T. Dupont S.A.</u>
<i>Subvention C.E.</i>	20 551,25 €
<i>Budget de Fonctionnement CE</i>	128 446,21 €

3.2.5. Santé et sécurité (Périmètre France)

3.2.5.1. Conditions de santé et sécurité au travail

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Bien qu'il n'existe aucun risque particulier sur le site de production de Faverges, la société S.T. Dupont S.A. est très attentive à la sécurité, l'hygiène et la santé au travail et a mis en place une politique volontariste en termes de sécurité, d'hygiène et de santé à travers une présence quotidienne d'acteurs mettant en œuvre cette politique.

En effet, la société veille à la présence d'une équipe dédiée à ce domaine, constituée d'un responsable sécurité et d'un médecin du travail. En outre, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), ainsi que le service de santé au Travail, participent également à la santé et la sécurité des salariés.

Enfin, plusieurs actions dédiées à la santé et la sécurité au travail sont mises en place :

- ◆ Des formations et réunions d'informations sont régulièrement réalisées, notamment lors de l'embauche d'un collaborateur qui bénéficie d'un parcours d'intégration et d'un accueil sécurité
- ◆ Des formations sauveteurs-secouristes du travail sont effectuées et suivies
- ◆ Des formations telles que : Incendie, Gestes et postures, Gestes qui sauvent sont déployées dans tous les secteurs
- ◆ Des moyens de sécurité sont mis à disposition comme les équipements de protection individuels
- ◆ Des contrôles réguliers sont accomplis par les responsables sécurité et par le CHSCT

3.2.5.2. Bilan des accords en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours de l'année fiscale 2017-2018, il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé et de sécurité.

3.2.5.3. Accidents du travail et maladies professionnelles

◆ Accidents du travail au cours de l'année 2017

Pour qu'un accident soit reconnu comme accident du travail par les organismes de sécurité sociale, il est impératif que cet accident soit déclaré dans des délais précis et que la procédure de reconnaissance soit strictement respectée.

Paris + Faverges	Accidents déclarés		Accidents bénins	Total
	Avec arrêt	Sans arrêt		
2017-2018	3	2	0	5

Sur les 5 arrêts de travail, 2 ont eu lieu à Paris et 3 à Faverges.

◆ Maladies professionnelles au cours de l'année 2017

On appelle cadence de travail la pression temporelle exercée au niveau de l'exécution d'une tâche et par la répétition imposée de gestes élémentaires de courte périodicité. Cette cadence devient une nuisance lorsqu'elle ne permet pas au salarié de réguler individuellement son activité.

En 2017, trois cas de maladies professionnelles ont été déclarés à Faverges.

◆ Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail prônant la liberté d'association et la reconnaissance effective de négociation collective, l'élimination de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, ainsi que l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession sont respectées. L'application des bases juridiques en est le fondement.

3.2.6. Formation (Périmètre France)

Sur l'exercice fiscal 2017-2018, la Direction a construit, en France essentiellement, sa politique formation autour de trois axes principaux :



- ◆ Les formations managériales
- ◆ Les formations techniques
- ◆ Le développement de la pratique des langues

Les programmes sont principalement centrés sur les valeurs de la Marque et l'intégration de ses valeurs au cœur des échanges internes et externes.

3.2.6.1. Politiques mises en œuvre en matière de formation

◆ Politique mise en œuvre en faveur de l'alternance

L'entreprise poursuit sa volonté de développer les contrats en alternance : contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation et conventions de stages alternés.

Ces contrats sont source de valeur ajoutée pour l'entreprise et vont dans le sens du transfert des savoirs et des savoir-faire. Ainsi, nous avons eu, au cours de l'année 2017, 19 salariés en contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation (sites de Paris et Faverges confondus).

◆ Le Volontariat International en Entreprise

La société S.T. Dupont S.A. développe le Volontariat International en Entreprise. Le VIE, instauré par la loi du 14 mars 2000, permet aux entreprises françaises de confier à un jeune, homme ou femme, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite.

En 2017, l'entreprise a notamment missionné 5 VIE en mission dans ses filiales allemande, japonaise, espagnole, italienne et chinoise.

3.2.6.2. Nombre total d'heures de formation

1 225 heures de formation ont été dispensées sur l'exercice 2017-2018 pour l'ensemble des deux établissements, soit une moyenne de 18h34 de formation par salarié formé.

A Faverges, l'entreprise a également pris en charge 1 747 heures pour la formation « école » de l'ensemble des jeunes alternants présents en 2017 (contrats de professionnalisation et apprentissage). A Paris, le nombre d'heures de formation pris en charge par l'entreprise s'élève à 2 541 (contrats de professionnalisation et apprentissage confondus). Il s'agit là des heures de formation sur l'année civile 2017.

3.2.7. Egalité de traitement

3.2.7.1. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le groupe S.T. Dupont est attentif à ce sujet, notamment dans les pays où il existe une législation dans ce domaine, et suit les dispositions légales.

Le groupe S.T. Dupont est majoritairement féminin (57,9 % de l'effectif total du groupe).

3.2.7.2. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La société S.T. Dupont S.A. dépasse le taux d'emploi légal de personnes reconnues travailleurs handicapés.

A Paris, 6 salariés de l'entreprise bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

A Faverges, le nombre de travailleurs handicapés est plus important, ce dernier étant porté à 12 pour l'année 2017.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

3.2.7.3. Politique de lutte contre les discriminations

La société S.T. Dupont S.A. s'engage à lutter fermement contre toutes les discriminations.

Le Groupe S.T. Dupont est implanté dans le monde (filiales et contrats VIE), traduisant ainsi une volonté de développer les diversités culturelles.

Par ailleurs, la société S.T. Dupont S.A. souhaite accompagner les collaborateurs en fin de carrière au travers, par exemple, de l'accord adaptation retraite. En effet, l'entreprise ayant une pyramide des âges vieillissante, il est primordial d'accompagner ces collaborateurs et de développer la transmission des savoirs et des savoir-faire grâce au tutorat ou au mentorat notamment.

3.2.8. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

3.2.8.1. Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Principe fondamental de l'OIT, la liberté d'association représente le droit des travailleurs et des employeurs de constituer les organisations de leur choix pour promouvoir et défendre leurs intérêts au travail, ou d'adhérer à de telles organisations, sans ingérence de l'une ou de l'autre partie ni de l'Etat.

S.T. Dupont participe au processus de la négociation collective par lequel l'entreprise et les syndicats discutent et négocient à propos des différents aspects de leurs relations, tels que les salaires et autres conditions de travail. Les différents accords d'entreprise tels que l'accord d'intéressement signés avec les syndicats en sont la preuve.

3.2.8.2. Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

De l'emploi à la profession, S.T. Dupont s'attache à ne faire aucune discrimination, qu'elle soit directe ou indirecte. L'égalité au travail implique que chacun ait les mêmes chances de développer pleinement les connaissances, capacités et compétences nécessaires dans l'activité économique qu'il a choisie. Pour promouvoir l'égalité, il importe pour S.T. Dupont de prendre en compte la diversité des cultures, des langues, des situations familiales etc.

Le recrutement est fondé sur des valeurs clefs, dont l'une d'elles se trouve être l'égalité. Qu'elle soit ethnique, religieuse ou encore culturelle, la politique de recrutement des Ressources Humaines fait part d'une grande diversité.

3.2.8.3. Elimination du travail forcé ou obligatoire

S.T. Dupont respecte la convention sur l'abolition du travail forcé (1957). Dès lors, aucune forme de travail forcé n'existe au sein de l'entreprise et aucun travail n'est imposé sous la menace.

3.2.8.4. Abolition effective du travail des enfants

Dans le respect des différentes conventions de l'OIT (convention sur l'âge minimum ou convention sur les pires formes de travail des enfants), S.T. Dupont respecte un âge minimum d'admission à l'emploi.

3.2.9. Résumé des principaux indicateurs pour la filiale de Hong-Kong

3.2.9.1. Effectif

Au 31 mars 2018, l'effectif physique de la filiale Hongkongaise S.T. Dupont Marketing Limited est de 57 personnes, dont 14 hommes et 43 femmes, tous sous contrat permanent.

3.2.9.2. Embauches et départs

Durant l'exercice 2017-2018, S.T. Dupont Marketing Limited a vu 18 embauches et 4 départs, tous concernant des employés permanents.

3.2.9.3. Rémunérations et évolution

Le total des salaires versés sur l'exercice 2017-2018 par S.T. Dupont Marketing Limited s'élève à 12 272 190 HKD contre 15 361 524 HKD en 2016-2017, soit une évolution de -20,1%.

Le salaire moyen par salarié est de 1 022 683 HKD.

3.2.9.4. Organisation du travail

Au sein de S.T. Dupont Marketing Limited, les horaires de travail sont les suivants :

- ◆ Dans les bureaux : de 9h15 à 18h00 du lundi au vendredi
- ◆ En boutique : 10 heures par jour (pauses-déjeuner incluses) et 8 journées de congés par mois

3.2.9.5. Santé et sécurité au travail

S.T. Dupont Marketing Limited fournit un environnement de travail sain, sécuritaire et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Au cours de l'exercice fiscal 2017-2018, il y a eu un accident du travail à Hong-Kong ayant entraîné au total 36 jours d'arrêt.

3.2.9.6. Formation

En 2017-2018, 2 345 heures de formation ont été dispensées au sein de S.T. Dupont Marketing Limited, ce qui représente en moyenne 14 jours de formation par employé.

3.2.10. Résumé des principaux indicateurs pour la filiale japonaise

3.2.10.1. Effectif

L'effectif physique de la filiale Japonaise S.T. Dupont Japan K.K. est de 33 personnes, dont 13 hommes et 20 femmes.

3.2.10.2. Embauches et départs

Durant l'exercice 2017-2018, il y a eu 17 départs et 7 embauches au sein de S.T. Dupont Japan K.K.

3.2.10.3. Evolution des rémunérations

Le total des salaires versés sur l'exercice par S.T. Dupont Japan K.K. s'élève à 109 920 943 JPY contre 148 201 981 JPY en 2016-2017, soit une évolution de -25,8%

Le salaire moyen par salarié est de 3 330 938 JPY.

3.2.10.4. Organisation du travail

Dans la filiale japonaise, les horaires de travail sont 9h30 – 18h00.

L'entreprise a été fermée pour congés de fin d'année du 29 décembre au 3 janvier ainsi qu'à mi-août pendant 5 jours pour « Obon holidays ».

3.3. Informations environnementales**3.3.1. Politique générale en matière environnementale****3.3.1.1. Organisation de la société pour rendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement**

Le groupe S.T. Dupont comprend un seul site de production, situé à Faverges (Haute-Savoie, France).

Pour la partie environnementale, le rapport se concentre sur ce seul site de production.

Les activités ayant le plus de potentiel d'impact environnemental sur le site de Faverges sont :

- L'usinage
- La galvanoplastie

Compte tenu de ses activités, le site de Faverges est un site industriel classé ICPE (*installation classée pour la protection de l'environnement*) et est soumis à autorisation.

Une équipe de deux personnes a été constituée fin de répondre au mieux aux exigences liées à cette classification :

- Un responsable laboratoire qui suit les activités Hygiène – Sécurité – Environnement
- Un animateur Sécurité

Une animation sécurité, à laquelle participe le directeur de site, a lieu deux fois par mois.

3.3.1.2. Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

L'impact de notre activité sur l'environnement est une priorité et est l'affaire de l'ensemble du personnel. Chaque personne travaillant dans les secteurs précédemment cités est formée aux enjeux de son secteur. Cette formation prend la forme de parrainage en interne pour les activités spécifiques à la société S.T. Dupont S.A. ou de formation plus générale (ex : formation chimie) par l'intermédiaire d'organismes extérieurs.

Depuis 2014, un effort particulier sur la gestion des déchets a été réalisé avec la mise en place d'un tri (papiers, cartons, plastiques, DIS, DID, déchets à valeur récupérable, etc.) dans les différents services et ateliers.

Cette mise en place a été réalisée via :

- Une sensibilisation de l'ensemble des responsables d'atelier
- Un affichage des différents déchets recensés dans chaque secteur, leur classification (DIB, DIS ou DID), leur stockage, les personnes chargées de leur récolte et les destinations de traitement

Un rappel a eu lieu au cours de l'année 2016 avec une modification des moyens et des zones de collecte.

A la fin de l'exercice 2017-2018, dans le cadre de la réorganisation du site industriel, cette gestion sera revue, avec un renforcement de l'implication du personnel.

3.3.1.3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

De par les activités de la Société, les principaux risques environnementaux concernent les rejets aqueux (en sortie de station de traitement), les déchets spéciaux (boues de plaquage, huile de coupe, laque) et les rejets dans l'air.

Les activités sensibles du centre industriel sont constamment sous contrôle, suivant le tableau suivant :

Fréquence	Destinataire	Type de données	Travaux
Quotidien	SILA	Rejets aqueux sortie usine	Enregistrement des données: température, débit et Ph en continu via une station de mesures et prélèvements installée en sortie des rejets aqueux du site.
Mensuel	SILA	Rejets aqueux sortie usine	Constitution et envoi d'un tableau récapitulatif: température, débit et Ph avec justificatif si dépassement résultats/données APE.
	DREAL	Rejets aqueux sortie station traitement plaquage	Analyses internes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V.2012) avec saisie GIDAF et justificatifs si nécessaire.
	Interne DREAL si demande	Consommation solvants + COV	Mise à jour du suivi d'un plan de gestion des solvants selon Arrêté Préfectoral (V.2012): suivi des stocks et consommation + Calcul quantité COV.
Trimestriel	SILA	Rejets aqueux sortie usine	Analyses externes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V.2012) avec justificatif si dépassement résultats/données APE.
	SILA	Volume prélevé/Volume rejeté	Relevé mensuel avec envoi trimestriel des volumes / nappe phréatique + volumes non rejetés dans eaux industrielles usées (eaux lessiviellées, eaux laveurs d'air et eaux minotaures) - depuis Décembre 2014.
	DREAL	Rejets aqueux sortie usine et station traitement plaquage	Analyses externes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V.2012) avec justificatif si dépassement résultats/données APE.
	DREAL	Rejets aqueux sortie usine	Campagne RSDE pérenne: 3 métaux suivis (zinc, cuivre et nickel). Fin de la Campagne en octobre 2015. Actuellement Etude technico économique suite à RSDE - Projet Rejet Zéro.
Annuel	DREAL	Rejets atmosphériques	Analyses externes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V.2012): mesures des émissions en sortie des laveurs air plaquage et sorties cheminée extraction rejets atelier pulvérisation.
	Interne	Gestion matières dangereuses	Analyses externes selon la réglementation ICPE (Analyse et Rapport annuel) via mission réalisée par une personne habilitée (CSTMD= Chargé Sécurité et Transport des Matières Dangereuses) sur les produits dangereux (Produits neufs achetés ou vendus et déchets industriels dangereux). Leurs modes de gestion en stock et transport sont analysés et vérifiés.

Abréviations utilisées:

APE	Autorisation Préfectorale d'Exploitation
SILA	Syndicat intercommunal du lac d'Annecy
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex DRIRE)
GIDAF	Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente
COV	Composé Organique Volatil
RSDE	Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Toutes ces mesures sont réalisées par des laboratoires agréés et sont communiquées aux services d'état compétents.

3.3.1.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Néant.

3.3.2. Pollution et gestion des déchets

3.3.2.1. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les contrôles réalisés et cités précédemment sont les indicateurs indispensables au suivi de notre activité.

Les eaux usées industrielles sont rejetées dans le réseau d'eaux usées du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) raccordé à la station d'épuration de Marlens. Ce rejet fait l'objet d'une autorisation et d'une convention de rejet avec la collectivité gestionnaire du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

De fait, les effluents issus des installations de traitement de surface respectent les valeurs limites suivantes avant mélange avec d'autres effluents et sans dilution :

Paramètres	Concentration par cuvée en mg/l	Flux journalier	Concentration Moyenne pour l'année 2017	Commentaires
MEST	30	300 mg/jour	16,00	
DCO	600	6kg/jour	63,75	
Indice Hydrocarbures	5	50g/jour	0,09	
AOX	5	50g/jour	0,00	
CN	0,1	1g/jour	0,00	
F (Fluor)	15	150g/jour	0,36	
Nitrites	1	10g/jour	0,54	
Azote Global		50kg/jour	26,85	
P (Phosphore)	50	500g/jour	17,25	Dépassement suite au nettoyage des chaînes - Analyses fin août/début septembre.
Tributylphosphate	4	40g/jour	0,00	
Ag (Argent)	0,5	5g/jour	0,00	
Al (Aluminium)	5	50g/jour	0,08	
As (Arsenic)	0,1	1g/jour	0,00	
Au (Or)	2	20g/jour	0,15	
Cd (Cadmium)	0,2	2g/jour	0,00	
Cr VI (Chrome VI)	0,1	1g/jour	0,00	
Cr III (Chrome III)	2	20g/jour	NC	
Cu (Cuivre)	2	20g/jour	0,09	
Fe (Fer)	5	50g/jour	0,14	
Hg (Mercure)	0,05	0,5g/jour	0,00	
Ni (Nickel)	2	20g/jour	0,72	Dépassement suite à débordement du bain Nickel
Pb (Plomb)	0,5	5g/jour	0,01	

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

Pd (Palladium)	2	20g/jour	0,12
Sn (Etain)	2	20g/jour	0,00
Zn (Zinc)	3	30g/jour	0,14

En gras et italique, les éléments suivis de manière plus fine dans le cadre de la campagne RSDE.

La campagne RSDE vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets de substances dangereuses dans l'eau.

Suite à la campagne initiale (prélèvement et analyse sur 6 mois consécutifs), seuls trois métaux ont été sélectionnés dans le cadre de notre activité et ont fait l'objet de mesures spécifiques au cours des deux dernières années.

Une étude de solutions pour diminuer ces volumes de rejets a été lancée pour l'exercice 2016-2017. Les résultats ont démontré la bonne adéquation entre nos rejets et les moyens de traitement mis en œuvre.

Une solution type rejet 0 n'est pas envisageable.

En parallèle, nous menons des actions en continu afin de diminuer notre impact :

- Contrôle et Entretien annuel des laveurs d'air liés à l'activité Placage
- Diminution des solvants consommés en régénérant le solvant sale (solvant régénéré utilisé pour nettoyer les moyens de production)
- Mise en place d'un moyen de nettoyage de copeaux pour récupérer l'huile de coupe (investissement 2014)

3.3.2.2. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La campagne sur la gestion des déchets au centre industriel de Faverges, lancée en 2014, a été poursuivie.

Rappel des actions menées :

- Révision complète de nos déchets pour optimiser leur gestion sur site (mise en place de compacteurs sélectifs)
- Tri des déchets dans les services et ateliers
- Revue des prestataires de transports pour optimiser les destinations.

Cela a permis de réduire significativement la production de déchets sur le dernier exercice.

La répartition des déchets s'est traduite sur l'exercice comme suit :

	2017-2018		2016-2017		Variation (%)
	Tonnage	%	Tonnage	%	
DIB	62,3	21,1	42,2	18,0	+47,6
DIS	1,7	0,6	0,8	0,3	+112,5
DID	231,0	78,3	190,6	81,4	+21,2
DEEE	0,2	0,1	0,5	0,2	-60,0
TOTAL	295,2		234,1		+26,1

3.3.2.3. Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les nuisances sonores ne constituent pas un risque significatif au regard de notre activité. Situé en proximité de zone d'habitation, le site n'a jamais fait l'objet de remontée de gêne.

3.3.2.4. Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Au cours de l'exercice, aucune indemnité n'a été versée.

3.3.3. Utilisation durable des ressources

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

3.3.3.1. Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau est particulièrement suivie :

- Relevé des points d'utilisation de l'eau industrielle avec compteurs volumétriques / zones sensibles
- Sensibilisation informelle des responsables des services concernés

L'eau est essentiellement utilisée dans l'atelier galvanoplastie mais elle sert aussi dans l'ensemble des secteurs pour le refroidissement des moyens de production.

Notre consommation 2017 est de :

- 1520 m3 d'eau sanitaire (eau de ville)
- 4590 m3 d'eau industrielle (pompée dans source et déclaration annuelle à l'agence de l'eau)

Soit une baisse de 33% par rapport à l'année précédente.

Pour rappel, une consommation maximum cible de 10000m3 d'eau industrielle est fixée dans l'Arrêté préfectoral d'exploitation.

3.3.3.2. Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les principales matières premières concernent :

Métal	Unité	2017-2018	2016-2017
Or	kg	7,5	10,1
Argent	kg	5,0	7,8
Palladium	kg	6,2	7,3
Laiton	tonne	18,8	16,9
Aluminium	tonne	-	-

La baisse constatée sur les métaux précieux est en phase avec l'évolution des volumes produits et de l'augmentation des produits Laque.

Le laiton est en hausse suite à la bascule sur les nouveaux centres d'usinage et la reconstitution du stock de sécurité.

Au niveau des consommables, les éléments les plus sensibles se décomposent de la sorte :

Métal	Unité	2017-2018	2016-2017	Variation
Huile Cut Max HO5 170kg	Eur	0	0	-
Huile Hocut 1045 Fût de 50kg	Eur	648	756	-14,3%
Huile Motorex Frisco 71 plus	Eur	0	857	-100,0%
Huile Coupe macron402M5 en Fût	Eur	7 357	5 831	26,2%
Laque transparente claire	Eur	4 785	3 960	20,8%
TOTAL		12 790	11 404	12,0%

Nous veillons à ce que cette consommation soit en cohérence avec l'activité du site. Ainsi, le montant de ces consommations est suivi mensuellement en regard avec le niveau d'activité du centre industriel et tout écart fait l'objet d'une analyse.

La hausse des huiles est liée au changement de technologie, tout comme pour le laiton.

Pour la deuxième année consécutive, le développement de nos produits laque a eu pour effet d'augmenter significativement le volume.

3.3.3.3. Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergie du site est un point de vigilance prioritaire.

La consommation 2017-2018 d'électricité s'élève à 287,2 K€ pour une consommation de 3'324 MW/h, soit 6% de baisse par rapport à 2016-2017. Cette baisse a été rendue possible par l'arrêt et le changement d'anciens moyens de production.

Cet effort sera poursuivi dans l'année suivante, avec les actions suivantes :

- Rationalisation des surfaces utilisées (regroupement de départements pour libérer de la surface – Fin 2018)
- Mutualisation et diminution des moyens de production (septembre 2018)

En parallèle, nous étudions la possibilité de démarrer la mise en place de panneaux photovoltaïques pour alimenter nos bâtiments administratifs.

3.3.3.4. Utilisation des sols

Afin d'assurer l'impact le plus faible, le centre industriel possède sa propre station de traitement des eaux. Chaque produit à risque est placé sur rétention afin d'éviter tout écoulement potentiel.

Les différents suivis et animations en place nous permettent de réagir au plus vite en cas de rejets accidentels.

Enfin, il est à noter que le Centre est implanté hors de zone protégée.

3.3.4. Changement climatique

3.3.4.1. Rejets des gaz à effet de serre

Au même titre que nos consommations d'énergie, nous cherchons à diminuer nos rejets de gaz à effet de serre et notamment les rejets liés à la consommation d'électricité qui s'élèvent à 171,50 tonnes de CO2.

Au-delà du mode de chauffage du centre industriel abordé dans le point 3, nous assurons le suivi des kilométrages du parc véhicules et chaque déplacement est visé par le responsable concerné.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

Pour 2017 et concernant le centre industriel, l'impact carbone du parc véhicule s'établit à 4,04 tonnes pour 2,61 tonnes sur l'exercice précédent, soit une hausse de 55% ; l'impact est cependant toujours en baisse de 25% par rapport à 2016. Malgré la suppression d'un véhicule, ce résultat est impacté par de nombreux déplacements (changement fournisseurs et formations).

3.3.4.2. Adaptation aux conséquences du changement climatique

A moyen terme, l'activité de S.T. Dupont n'est pas directement concernée par les changements climatiques. A ce jour, nous n'avons pas développé d'action particulière sur ce sujet.

3.3.4.3. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

La préservation et le développement de la biodiversité est en enjeu majeur. Les moyens mis en place nous permettent, chaque jour, de respecter les réglementations en vigueur.

Dans le cadre de l'utilisation de cuirs, la Société S.T. Dupont S.A. applique la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction, dite CITES (Convention du 3 mars 1973).

3.3.5. Mesures prises pour lutter contre le gaspillage alimentaire

L'activité de S.T. Dupont n'est pas concernée par le gaspillage alimentaire. Aucune action particulière n'est développée sur ce sujet.

3.4. Informations sociétales

3.4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales

La société S.T. Dupont S.A. est un acteur industriel majeur en Haute-Savoie. Elle est le deuxième employeur de Faverges et entretient d'étroites relations avec les autorités locales et régionales (DRIRE, DIRECTE, Préfecture. Au niveau financier, certaines banques régionales Rhône-Alpines sont des partenaires privilégiés du Groupe. En ce qui concerne le siège parisien de la société, la Direction Générale est un membre actif du Comité Colbert dont l'un des principaux objectifs est le rayonnement du savoir-faire français à l'étranger. Par ailleurs, S.T. Dupont a reçu en 2012 du ministère de de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme le titre rare et valorisé d'Entreprise du Patrimoine Vivant Français (« E.P.V »).

3.4.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

La société S.T. Dupont S.A. est attentive de longue date à son insertion dans le tissu économique et social de Faverges. Elle emploie notamment une proportion supérieure au minimum légal de personnes handicapées résidant localement, ainsi que plusieurs jeunes travailleurs en contrats de qualification en partenariat avec les établissements d'enseignement professionnels de la région. En région parisienne, la société S.T. Dupont S.A. a conclu des partenariats avec l'ESSEC (Parrainage MBA Luxe), l'INSEAD et Sup de Luxe (Groupe EDC) en proposant des cours et des séminaires sur l'activité des Maisons de Luxe et en offrant aux étudiants de manière régulière des propositions de stages et d'emploi.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

3.4.3. Sous-traitance et fournisseurs

3.4.3.1. Prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux

Les critères principaux pour la sélection des fournisseurs sont, au-delà des performances techniques et financières, la proximité du partenaire (limitation des émissions de CO2 associées au transport), et la traçabilité des produits ou matières (qualité, respect des normes européennes sur l'origine et la qualité des composants). L'origine européenne est également un atout commercial dans le cadre d'accords douaniers préférentiels pour certains marchés tels que la Corée.

Dans la mesure du possible, nous privilégions des partenaires locaux (Rhône Alpes) ou français avec lesquels nous entretenons des relations longues (plus de 15 ans pour les principaux)

Hors métaux précieux, 68% de nos sous-traitants et fournisseurs sont basés en France.

Nos principaux fournisseurs font l'objet de visites une à deux fois par an quel que soit le lieu de production.

3.4.3.2. Métaux précieux et diamants

Afin d'assurer la meilleure traçabilité, S.T. Dupont S.A. travaille avec des fabricants reconnus au niveau européen, pour l'approvisionnement de ses diamants, métaux précieux et bains de plaquage. Ces fabricants certifient l'origine éthique de leur production, en fonction des recommandations de l'ONU. Cette condition est essentielle pour le maintien de nos échanges avec ces fournisseurs. Ainsi, chaque commande de diamant fait l'objet d'un rappel à ces conditions.

3.4.3.3. Importance de la sous-traitance

Sur l'exercice 2017-2018, le centre industriel de Faverges (Haute-Savoie) a produit 66%, en valeur, des produits S.T. Dupont. Les 34% restants sont produits par des sous-traitants avec lesquels nous entretenons des relations longues, actuellement 15 ans de moyenne.

3.4.4. Loyauté des pratiques

3.4.4.1. Actions engagées pour prévenir la corruption

Notre objectif est de mener nos relations d'affaires dans un esprit d'honnêteté en s'opposant à toute fraude ou corruption. Dans le cadre de sa politique Achat, seule activité où S.T. Dupont pourrait envisager une opportunité potentielle eu égard aux opérations à l'international, S.T. Dupont veille en permanence à éviter toute dérive. Un contrôle des tarifs de l'ensemble des produits achetés est réalisé chaque année. Le suivi des achats se fait via un tableau de bord mensuel, qui évalue en toute transparence la performance de chaque acheteur et l'évolution des prix par fournisseur. Ainsi, tout changement de fournisseur ou variation significative de coût doivent être justifiés auprès du contrôle de gestion. D'autre part, une rotation du portefeuille des acheteurs est effectuée tous les trois ans.

3.4.4.2. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

Tous nos briquets sont testés par un laboratoire agréé (L.N.E.), qui reconnaît après tests la conformité des produits aux normes européennes (certification GS). Celle-ci assure la conformité du produit par rapport aux normes de sécurité en vigueur.

3.4.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Nous n'avons pas engagé d'autres actions en faveur des droits de l'homme.

3.5. Rapport Organisme Tiers Indépendant

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société S.T. Dupont désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2018, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au « référentiel de reporting » utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 3.1 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 3 entretiens avec 5 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est présentée en annexe :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en oeuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites (site de Paris et de Faverges), que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en oeuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 63% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 2 juillet 2018

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Camille Phélizon
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique, dont indicateurs effectif total au 31 mars 2018, part des hommes et des femmes et pyramide des âges ;
- Embauches et licenciements, dont indicateurs nombre d'embauches, licenciements et nombre de départs ;
- Absentéisme, dont indicateurs taux d'absentéisme, absences maladie, absences accidents de travail et maladies professionnelles ;
- Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, dont indicateurs accident du travail avec arrêt par site et accident du travail sans arrêt par site ;
- Nombre total d'heures de formation, dont indicateurs total d'heures de formation, moyenne d'heures de formation par salarié formé, heures de formation « école » prises en charge par site ;
- Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, dont indicateur nombre de travailleurs handicapés par site.

Informations environnementales :

- Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, dont indicateurs DIB, DIS, DID, DEEE et total des déchets ;
- Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales, dont indicateurs consommation d'eau sanitaire et consommation d'eau industrielle ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, dont indicateur consommation d'électricité ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit, dont indicateurs émissions de CO2 liées à la consommation d'électricité et émissions de CO2 du parc véhicule.

Informations sociétales :

- Actions de partenariat ou de mécénat ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, dont indicateur part de la production issue du centre industriel de Faverges.

4. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

4. CAPITAL ET ACTIONNARIAT**67**

4.1. Histoire et évolution de la Société	69
4.2. Acte constitutif et statuts	69
4.2.1. Objet social (article 3 des statuts)	69
4.2.2. Assemblées Générales	70
4.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions	71
4.2.4. Répartition statutaire des bénéfices (article 41 des statuts)	71
4.2.5. Mise en paiement des dividendes (article 42 des statuts)	72
4.2.6. Conditions de modification du capital	72
4.2.7. Franchissement de seuils	72
4.3. Actionnariat du Groupe	72
4.3.1. Carnet de l'actionnaire	72
4.3.2. Evolution du capital au cours des 5 dernières années	73
4.3.3. Actionnariat de S.T. Dupont	73
4.3.3.1. Contrôle de la Société	73
4.3.3.2. Détail de l'actionnariat	74
4.3.3.3. Participation des salariés au capital	74
4.3.3.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	74
4.3.4. Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices	75
4.3.5. Politique en matière de dividendes	75
4.3.6. Participation des membres des organes de direction et de surveillance dans le capital / Rachat d'actions de la Société	75
4.4. Capital social	75
4.4.1. Capital souscrit et nombre d'actions	75
4.4.2. Titres non représentatifs de capital	76
4.4.3. Titres auto-détenus	76
4.4.4. Titres donnant accès au capital	76
4.4.5. Nantissement des actions et des actifs	76
4.4.6. Historique du capital social et de l'actionnariat sur les trois derniers exercices	76
4.4.7. Données récentes concernant l'actionnariat	77
4.4.7.1. Actionnariat à la date de dépôt	77
4.4.7.2. Actionnariat des salariés	77
4.4.8. Actions d'autocontrôle	77
4.5. Communication financière.....	77
4.5.1. Responsable de l'information financière	77
4.5.2. Documents accessibles au public	77
4.5.3. Calendrier de la communication financière	78

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

4.1. Histoire et évolution de la Société

Dénomination sociale

S.T. Dupont

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 230 829.

Code NAF

366E.

Date de constitution et durée

S.T. Dupont est une société française. Elle a été constituée le 6 octobre 1934 sous forme de Société à Responsabilité Limitée et a été transformée en Société Anonyme à Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mars 1965, puis en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 1978. Sa durée est de 99 ans, soit jusqu'au 5 octobre 2033, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Siège social

92, boulevard du Montparnasse – 75014 Paris – Téléphone : 01 53 91 30 00.

Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code du commerce et par le décret du 23 mars 1967.

Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Commissaires aux Comptes

La Société a, conformément à la loi, nommé deux Commissaires aux Comptes.

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports et les procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

4.2. Acte constitutif et statuts

4.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays, directement et indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers :

- La fabrication, la vente, la distribution et la promotion d'objets en métaux précieux et de tous les articles de luxe, tels qu'objets de maroquinerie, textiles, horlogerie, cristallerie, joaillerie ou orfèvrerie, articles de prêt-à-porter ou haute couture, articles de voyage, instruments à écrire, objets pour fumeurs, notamment briquets, etc.
- L'assistance aux entreprises dont l'activité comprend l'industrie et le commerce d'articles similaires, qu'ils soient de luxe ou non, notamment "jetables",
- Toute assistance technologique en relation avec l'exploitation des brevets de la Société par des tiers,
- La conception et la réalisation de machines, organes de machines, outillages et appareillages et notamment hydrauliques et pneumatiques et de leurs annexes, en particulier de tous dispositifs de commande de réglage et de contrôle,
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités,
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

4.2.2. Assemblées Générales

❖ Convocation et réunion des Assemblées Générales (article 31 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, par le Conseil de Surveillance soit, à défaut, par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Les formes et délais de convocation des Assemblées Générales qui peuvent être transmises par un moyen électronique de télécommunication sont régis par la loi. L'avis de convocation doit notamment fixer l'ordre du jour ainsi que le lieu de réunion, qui peut être le siège social ou tout autre lieu.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

❖ Admission aux Assemblées – Pouvoirs (article 33 des statuts)

1. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
2. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.
3. Tout actionnaire peut également, dans les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, voter par correspondance ou adresser à la Société une procuration sans indication de mandat, avant l'assemblée, en transmettant à la Société un formulaire, selon le cas, de vote par correspondance ou de procuration.
4. Tout actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français peut se faire représenter par un intermédiaire inscrit, dans les conditions légales et réglementaires.

L'intermédiaire inscrit peut, en vertu d'un mandat général de gestion, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir de l'actionnaire qu'il représente.

5. Les décisions des assemblées générales peuvent être prises, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des actionnaires et garantissant leur participation effective, dans les conditions et limites fixées par la loi.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les actionnaires qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et limites fixées par la loi.

❖ Droit de vote (article 35 des statuts)

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

2. Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative

depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions de la Société à la cote d'Euronext Paris S.A., ou postérieurement à celui-ci. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

3. Le vote en Assemblée Générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

❖ **Autres**

Les statuts ne contiennent pas de dispositions plus strictes que celles prévues par la loi, notamment en ce qui concerne la modification des droits des actionnaires, le changement du contrôle de la Société ou les modifications du capital.

4.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions

❖ **Droit de vote double**

En vertu de l'article 35 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du 6 décembre 1996 (Assemblée Générale mixte du 8 octobre 1996), date de l'admission à la cote d'Euronext Paris S.A. des actions S.T. Dupont.

Conformément à l'article L. 225-124 du Code de Commerce : *“Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné aux premier et dernier alinéa de l'article L.225-123. Il en est de même, sauf stipulation contraire des statuts, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.*

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si celles-ci en bénéficient.

Les droits de vote double dans des sociétés tierces dont bénéficie la société absorbée ou la société scindée sont maintenus, en cas de fusion ou de scission, au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission. »

❖ **Limitation des droits de vote**

En vertu de l'article 35 des statuts, dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

4.2.4. Répartition statutaire des bénéfices (article 41 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

4.2.5. Mise en paiement des dividendes (article 42 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La même option peut être ouverte dans le cas de paiements d'acomptes sur dividendes. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

4.2.6. Conditions de modification du capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

4.2.7. Franchissement de seuils

En dehors de l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital, il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil.

4.3. Actionnariat du Groupe

4.3.1. Carnet de l'actionnaire

L'action S.T. Dupont (code 5419) est cotée à Euronext Paris S.A. depuis le 6 décembre 1996 (Compartiment C).

Cours de l'Action

Mois	Cours (en euros)			Nombre de titres échangés	Capitaux (en k€)
	Plus haut	Plus bas	Moyen (clôture)		
Avril 2017	0,210	0,170	0,194	4 239 472	811,40
Mai 2017	0,180	0,170	0,175	1 265 980	219,52
Juin 2017	0,190	0,160	0,180	2 574 011	457,08
Juil. 2017	0,190	0,160	0,175	1 443 019	244,82
Août 2017	0,180	0,160	0,172	1 454 990	247,92
Sept. 2017	0,170	0,160	0,167	1 064 601	173,80

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Oct. 2017	0,170	0,150	0,163	2 220 754	355,73
Nov. 2017	0,200	0,160	0,189	6 082 894	1 117,50
Déc. 2017	0,190	0,150	0,169	3 723 743	613,70
Janv. 2018	0,205	0,150	0,161	7 393 651	1 275,12
Févr. 2018	0,171	0,150	0,158	4 050 455	647,47
Mars 2018	0,166	0,150	0,156	1 791 618	280,82

Code ISIN FR0000054199

Source : Euronext

L'information financière est accessible :

Sur Internet	Par téléphone, télécopie ou mail	Par courrier
Sous la rubrique FINANCES du site principal www.st-dupont.com	Hanh Guzélian Relations Investisseurs Tél. : (33) (0)1 53 91 30 11 e-mail : invest@st-dupont.com	S.T. Dupont Hanh Guzélian Relations Investisseurs 92, boulevard du Montparnasse 75014 Paris

4.3.2. Evolution du capital au cours des 5 dernières années

Au 31 mars 2018 le capital social est composé de 524 279 556 actions de 0,05 euro.

	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en milliers d'euros)	26 214	26 214	26 214	26 214	26 214
Nombre d'actions					
- ordinaires	524 279 556	524 279 556	524 279 556	524 279 556	524 279 556
- à dividende prioritaire		0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations		0	0	0	0
- par droit de souscription		0	0	0	0

4.3.3. Actionariat de S.T. Dupont**4.3.3.1. Contrôle de la Société**

Au 31 mars 2018, D and D International B.V. détient 79,7 % du capital social et 87 % des droits de vote de la Société. D&D International B.V. est détenu à 100% par la société Broad Gain Investments Limited.

La Société est une Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au sein de laquelle les fonctions de direction n'appartiennent qu'au Directoire et les fonctions de contrôle qu'au Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet ainsi d'assurer l'indépendance du Directoire de la Société à l'égard de l'actionnaire de contrôle représenté au niveau du Conseil de Surveillance. En outre, le Conseil de Surveillance peut être composé de censeurs, et les trois quarts de ses membres n'ont aucun lien avec l'actionnaire majoritaire. Ces dispositions permettent d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

La Société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessous sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale. Il s'agit de:

BROAD GAIN Investments Limited

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

East Ocean Center
98 Granville Road
Kowloon
Hong Kong

S.T Dupont est contrôlée par la société D and D International B.V., elle-même filiale à 100% de la société Safechain Corporation N.V. qui est détenue à 100% par Broad Gain Investments Ltd.

4.3.3.2. Détail de l'actionariat

Au 31 mars 2018, le capital social de la Société mère s'élève à 26 213 977,80 euros, divisé en 524 279 556 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Au 31 mars 2018, le capital social est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Situation au 31/03/2018				Situation au 31/03/2017				Situation au 31/03/2016			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
D and D International B.V.	417 894 746	79,7	734 398 836	87,0	417 894 746	79,7	734 398 836	87,0	417 400 383	79,6	733 904 473	87,1
Membres du Conseil de Surveillance dont :	799 102		799 304		799 102		799 304		397 052		397 254	
<i>Mr J. Wan</i> ⁽¹⁾	1		2		1		2		1		2	
<i>Mr Tissot-Dupont</i> ⁽²⁾	200		400		200		400		200		400	
<i>Mr M. Moufarrige</i>	121 001		121 002		121 001		121 002		121 001		121 002	
<i>Mme S. Flood</i> ⁽³⁾	677 400		677 400		677 400		677 400		275 350		275 350	
<i>Mme M. Fournier</i> ⁽³⁾	500		500		500		500		500		500	
Membres du Directoire dont :	2 341 028	0,4	4 682 056	0,6	2 341 028	0,4	4 682 056	0,6	2 341 028	0,4	3 387 120	0,4
<i>M. A. Crevet</i>	2 159 283		4 318 566		2 159 283		4 318 566		2 159 283		3 205 375	
<i>M. E. Sampré</i>	181 745		363 490		181 745		363 490		181 745		181 745	
<i>Mme H. Guzelian</i> ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>M. M. Adé</i> ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Auto Détenues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public	103 244 881	19,7	103 911 294	12,3	103 244 680	19,7	103 941 017	12,3	104 141 093	19,9	104 544 341	12,4
Total	524 279 556	100,0	843 791 490	100,0	524 279 556	100,0	843 791 490	100,0	524 279 556	100,0	842 233 188	100,0

- (1) Démission le 12 septembre 2014
 (2) Nomination le 12 septembre 2014
 (3) Nomination le 24 avril 2015
 (4) Nomination le 28 janvier 2016
 (5) Démission le 28 avril 2017
 (6) Décédé le 17 février 2016

4.3.3.3. Participation des salariés au capital

Les salariés autres que les membres du Directoire et du Comité Exécutif à qui ont été attribuées des actions gratuites n'ont pas de participation au capital en tant que tel. Dans le cadre des autorisations données en vue d'augmenter le capital, des autorisations spécifiques sont prévues pour les salariés.

4.3.3.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

A la connaissance de la Société au 31 mars 2018, il n'existe pas d'accord pouvant entraîner un changement de contrôle.

4.3.4. Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été versé.

4.3.5. Politique en matière de dividendes

Compte-tenu des résultats, la Société ne distribuera pas de dividendes au titre de l'exercice 2017-2018.

4.3.6. Participation des membres des organes de direction et de surveillance dans le capital / Rachat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 septembre 2016 avait autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pouvaient être effectués par tous moyens ; le prix d'achat maximum ne devait pas excéder 1.00 euro, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pouvaient recevoir toute affectation permise par la loi et notamment être annulées.

Les modalités de ce programme de rachat ont été décrites dans le rapport annuel 2016-2017 (pages 94-95).

Au 31 mars 2018, la société ne détient aucune action propre.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités équivalentes.

4.4. Capital social

4.4.1. Capital souscrit et nombre d'actions

Au 31 mars 2018, D and D International B.V. détient 79,7 % du capital social et 87 % des droits de vote de la Société.

Evolution du capital au cours des cinq dernières années :

Année fiscale	Opérations	Nominal des actions	Prime d'émission et de conversion	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé d'actions
31/03/2014	Conversion OCEANE	0,05	10 395 083,00	26 213 977,80	98 528 000	524 279 556
31/03/2015		0,05	6 413 800,16	26 213 977,80	0	524 279 556
31/03/2016		0,05	6 413 800,16	26 213 977,80	0	524 279 556
31/03/2017		0,05	6 413 800,16	26 213 977,80	0	524 279 556
31/03/2018		0,05	6 413 800,16	26 213 977,80	0	524 279 556

Les montants sont exprimés en euros.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

4.4.2. Titres non représentatifs de capital

Il n'existe aucun titre non représentatif de capital.

4.4.3. Titres auto-détenus

L'Assemblée Générale Mixte du 6 septembre 2016 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens ; le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 1,00 euro, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pourront recevoir toute affectation permise par la loi et notamment pourront être annulées.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités équivalentes.

4.4.4. Titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital.

4.4.5. Nantissement des actions et des actifs

Les lignes de crédit sont garanties par un nantissement du stock de produits finis à hauteur de 4 millions d'euros et du droit au bail de notre boutique Avenue Montaigne. En prévision de la sortie de ce point de vente contre paiement par le bailleur d'une indemnité d'éviction, les cocréanciers ont accepté en janvier 2018 le principe de substituer au nantissement du fonds de commerce celui de l'indemnité (nette de son imposition) lorsque S.T. Dupont quittera ces locaux.

4.4.6. Historique du capital social et de l'actionariat sur les trois derniers exercices

Actionnaires	Situation au 31/03/2018				Situation au 31/03/2017				Situation au 31/03/2016			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
D and D International B.V.	417 894 746	79,7	734 398 836	87,0	417 894 746	79,7	734 398 836	87,0	417 400 383	79,6	733 904 473	87,1
Membres du Conseil de Surveillance dont :	799 102		799 304		799 102		799 304		397 052		397 254	
<i>Mr J. Wan</i> ⁽¹⁾	1		2		1		2		1		2	
<i>Mr Tissot-Dupont</i> ⁽⁶⁾	200		400		200		400		200		400	
<i>Mr M. Moufarrige</i>	121 001		121 002		121 001		121 002		121 001		121 002	
<i>Mme S. Flood</i> ⁽²⁾	677 400		677 400		677 400		677 400		275 350		275 350	
<i>Mme M. Fournier</i> ⁽³⁾	500		500		500		500		500		500	
Membres du Directoire dont :	2 341 028	0,4	4 682 056	0,6	2 341 028	0,4	4 682 056	0,6	2 341 028	0,4	3 387 120	0,4
<i>M. A. Crevet</i>	2 159 283		4 318 566		2 159 283		4 318 566		2 159 283		3 205 375	
<i>M. E. Sampré</i>	181 745		363 490		181 745		363 490		181 745		181 745	
<i>Mme H. Guzelian</i> ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>M. Adé</i> ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Auto Détenues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public	103 244 881	19,7	103 911 294	12,3	103 244 680	19,7	103 941 017	12,3	104 141 093	19,9	104 544 341	12,4
Total	524 279 556	100,0	843 791 490	100,0	524 279 556	100,0	843 791 490	100,0	524 279 556	100,0	842 233 188	100,0

(1) Démission le 12 septembre 2014

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

- (2) Nomination le 12 septembre 2014
- (3) Nomination le 24 avril 2015
- (4) Nomination le 28 janvier 2016
- (5) Démission le 28 avril 2017
- (6) Décédé le 17 février 2016

4.4.7. Données récentes concernant l'actionnariat

4.4.7.1. Actionnariat à la date de dépôt

L'actionnariat de référence du Groupe n'a pas été modifié depuis le 31 mars 2013. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire, autre que D&D International B.V., possédant plus de 5% des actions ou des droits de vote.

4.4.7.2. Actionnariat des salariés

Les salariés autres que les membres du Directoire n'ont pas de participation au capital en tant que tel. Dans le cadre des autorisations données en vue d'augmenter le capital, des autorisations spécifiques sont prévues pour les salariés.

4.4.8. Actions d'autocontrôle

Il n'existe pas d'action d'autocontrôle détenue par la Société ou au sein de ses filiales.

4.5. Communication financière

4.5.1. Responsable de l'information financière

Hanh Guzelian,
Relations Investisseurs
Tél. : (33) (0)1 53 91 30 11
e-mail : invest@st-dupont.com

4.5.2. Documents accessibles au public

Les documents relatifs au groupe S.T. Dupont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public peuvent être consultés au siège de la Société :

S.T. Dupont
Hanh Guzelian
Relations Investisseurs
92, bd du Montparnasse
75014 Paris

Sont par ailleurs disponibles sur le site internet de la Société (sous la rubrique Finance du site principal www.st-dupont.com) les documents suivants : chiffres clés, rapports annuels, communiqués de presse.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

4.5.3. Calendrier de la communication financière

Date	Contenu du communiqué
27/04/2017	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL 2016-2017
17/05/2017	NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR COMMERCIAL INTERNATIONAL
29/06/2017	RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017
07/07/2017	MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016-2017
01/08/2017	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 SEPTEMBRE 2017 - AVIS DE REUNION PREALABLE - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
12/12/2017	RESULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2017 (1er semestre de l'exercice)
25/04/2018	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL 2017-2018
28/06/2018	RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Calendrier prévisionnel des publications

6 septembre 2018 : Assemblée générale 2017-2018

Mi-décembre 2018 : Résultat 1er semestre 2018-2019

Fin avril 2019 : Chiffre d'affaires annuel 2018-2019

Fin juin 2019 : Résultats annuels 2018-2019

Septembre 2019 : Assemblée générale 2018-2019

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

5. ANNEXES

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

5. ANNEXES**79**

5.1. Tableau de résultats de S.T. Dupont S.A. des cinq derniers exercices	81
5.2. Conventions et engagements réglementés	82
5.2.1. Conventions et engagements soumis à l'Assemblée générale	82
5.2.2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale	82
5.2.2.1. Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé	82
5.2.2.2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs	82
5.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	86
5.4. Assemblée Générale du 25 septembre 2018 : ordre du jour et projet de résolutions	91
5.5. Assemblée Générale Mixte du 25 septembre 2018	94
5.6. Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	98

5.1. Tableau de résultats de S.T. Dupont S.A. des cinq derniers exercices

	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (En milliers d'euros)	26 214	26 214	26 214	26 214	26 214
Nombre d'actions					
- ordinaires	524 279 556	524 279 556	524 279 556	524 279 556	524 279 556
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS (En milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires	45 652	47 689	51 042	47 829	54 878
Résultat avant impôt, participation, dotations nettes aux amortissements et provisions	4 339	5 553	3 622	3 807	(1 168)
Impôts sur les bénéfices	(939)	(297)	29	(45)	30
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations nettes amortissements et provisions	(4 814)	(2 491)	(2 316)	(3 921)	4 671
Résultat net	(1 414)	2 765	1 335	(159)	3 533
Résultat distribué	0	0	0	0	1 783
III. RESULTAT PAR ACTION (en Euro)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations, amortissements et provisions nets des reprises	0,006	0,011	0,007	0,007	0,002
Résultat après impôt, participation, dotations, amortissements et provisions nets des reprises	-0,003	0,005	0,003	0	0,007
Dividende attribué	0	0	0	0,003	0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	228	263	281	308	349
Masse salariale (En milliers d'euros)	10 651	11 612	11 658	12 069	13 637
Sommes versées en avantages sociaux Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc. (En milliers d'euros)	4 662	5 073	5 460	5 578	6 232

5.2. Conventions et engagements réglementés

5.2.1. Conventions et engagements soumis à l'Assemblée générale

- **Contrat de consultant entre S.T. Dupont et M. Moufarrige**

- Co-contractants :

S.T. Dupont et M. Mounir Moufarrige

- Personne concernée :

M. Mounir Moufarrige est membre du Conseil de Surveillance

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 12 décembre 2017, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un contrat de consultant avec M. Mounir Moufarrige portant sur le développement de nouvelles montres commercialisées sous la marque S.T. Dupont.

Le design de ces montres a été confié à Monsieur Italo Fontana, lequel, dans le cadre d'un contrat de cession de droits d'auteurs, a cédé ses droits sur le design de ces montres, permettant à la Société de déposer les modèles en son nom. Le territoire couvert par le contrat sera le monde entier.

Modalités :

Pendant toute la durée du présent contrat et à partir de la date de commercialisation prévue au cours de l'exercice 2018-2019, M. Moufarrige percevra, sous réserve de l'exécution des obligations qui lui incombent, une commission de 4% du Chiffre d'Affaires net résultant des ventes.

Motif :

Cette convention a pour but de mettre à la disposition de la société l'expertise reconnue du monde du luxe de M. Moufarrige

5.2.2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

5.2.2.1. Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Néant

5.2.2.2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

- **Contrat de consultant entre S.T. Dupont et M. Moufarrige**

- Co-contractants :

S.T. Dupont et M. Mounir Moufarrige

- Personne concernée :

M. Mounir Moufarrige est membre du Conseil de Surveillance

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 6 septembre 2016, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature du renouvellement d'un contrat de consultant avec M. Mounir Moufarrige. Ce contrat concerne le développement de la ligne de maroquinerie « Riviera » dans le monde entier, à l'exclusion de la France.

- Modalités :

M. Moufarrige percevra une rémunération égale à 5% du chiffre d'affaires net réalisé sur cette ligne. Il n'y a pas de charge constatée à ce titre au cours de l'exercice.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

- Motif :

Cette convention a pour but de mettre à la disposition de la société l'expertise reconnue du monde du luxe de M. Moufarrige.

❖ Conventions et engagements autres

● Location d'un appartement à Paris en faveur de M. Moufarrige

- Co-contractants :

S.T. Dupont et M. Mounir Moufarrige

- Personne concernée :

M. Mounir Moufarrige est membre du Conseil de Surveillance

- Nature et objet :

Au cours de sa séance du 27 janvier 2011, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un bail pour un appartement mis à la disposition de M. Moufarrige.

- Modalités :

L'intégralité des loyers, charges et taxes divers frais liés à l'utilisation de l'appartement sont prélevés sur une avance permanente consentie par M. Moufarrige à S.T. Dupont.

- Motif :

Cette convention a pour but de simplifier les démarches administratives.

❖ Conventions et engagements avec des sociétés ayant des dirigeants en communs

● Convention de trésorerie entre S.T. Dupont et S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont Italia S.p.A, S.T. Dupont SA (Suisse), S.T. Dupont Japon KK et S.T. Dupont Ibéria

- Co-contractants :

S.T. Dupont et S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont Italia S.p.A, S.T. Dupont SA (Suisse), S.T. Dupont Japon KK et S.T. Dupont Iberia

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet, Président du Directoire de S.T. Dupont et Administrateur des filiales précédemment citées

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a autorisé une convention de gestion de trésorerie entre S.T. Dupont et ses filiales, S.T. Dupont SA Suisse, S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont S.p.A, et S.T. Dupont K.K. Cette convention a été étendue à S.T. Dupont Iberia le 28 juillet 2011. Cette convention prévoit que lesdites filiales placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du groupe

- Modalités :

Cette convention prévoit que lesdites filiales placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du groupe organisé par S.T. Dupont. Le service de trésorerie est chargé d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du groupe tant en France qu'à l'étranger.

Les charges constatées à ce titre par la Société au cours de l'exercice s'élevèrent à :

S.T. Dupont S.A. (Suisse) : 2 413,38 €.

- Motif :

Cette convention a pour but d'optimiser la gestion de la trésorerie du Groupe en minimisant les frais financiers et commissions bancaires.

● Contrats de Service Fees signés avec les filiales

- Co-contractants :

S.T. Dupont et S.T. Dupont Japon KK, S.T. Dupont Italia SpA, S.T. Dupont Benelux, S.T. Dupont Marketing Ltd, S.T. Dupont GmbH, S.T. Dupont Iberia

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

- Nature et objet :

Un contrat de prestation de service a été signé entre S.T. Dupont et les filiales ci-dessus désignées.

- Modalités :

En contrepartie de son assistance, S.T. Dupont reçoit de chaque filiale une rémunération correspondant à une quote-part des dépenses commerciales, communication et retail consacrées au déploiement de la marque, proportionnellement au chiffre d'affaires et aux coûts directs affectés à la filiale, majorés de 8 %.

- Motif :

Cette convention a pour but de faire bénéficier ces filiales de l'expérience et de l'organisation de la maison mère pour la mise en place de la nouvelle stratégie de déploiement de la marque.

Les produits constatés à ce titre par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à :

- S.T. Dupont Japon KK	195 917 euros
- S.T. Dupont Italia SpA	88 651 euros
- S.T. Dupont Benelux	56 629 euros
- S.T. Dupont Marketing Ltd	424 419 euros
- S.T. Dupont GmbH	152 860 euros
- S.T. Dupont Iberia	77 649 euros
- S.T. Dupont Distribution Pte LTD Singapour	17 595 euros
- S.T. Dupont Marketing Company Chine	4 952 euros

● Convention d'intégration fiscale avec STD Finance

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre S.T. Dupont et STD Finance.

● Contrat de prestation de service entre S.T. Dupont et S.T. Dupont S.A. (Suisse)

- Co-contractants :

S.T. Dupont et S.T. Dupont SA (Suisse)

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet, président du Directoire de S.T. Dupont et Administrateur de S.T. Dupont Suisse

- Nature et objet :

Un contrat de prestation de service a été signé entre S.T. Dupont et S.T. Dupont SA (Suisse) relatif à la gestion du portefeuille de marques de la filiale suisse.

- Modalités :

En contrepartie de cette activité, S.T. DUPONT refacture à S.T. DUPONT S.A (Suisse) une rémunération représentant les frais salariaux majorés de 5 % et les frais engagés pour cette gestion.

Les produits perçus à ce titre au cours de l'exercice se sont élevés à 18 183,59 euros.

- Motif :

Cette convention a pour but de gérer le portefeuille de marques de la filiale suisse.

B) SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE 2017-2018

❖ Conventions et engagements autres avec les dirigeants

● Convention prévoyant les modalités de départ du Président du Directoire

- Co-contractants :

S.T. Dupont et M. Alain Crevet

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet est Président du Directoire

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, le Conseil de Surveillance a donné son accord sur le versement d'une indemnité égale à 6 mois de salaire brut (y compris la prime d'expatriation), sous réserve de la réalisation de conditions de performance, dans le cas où il serait mis fin au mandat de Monsieur Crevet.

- Modalités :

Les conditions de performance évoquées ci-dessus et arrêtées par le Conseil de Surveillance sont réputées atteintes dans le cas où le pourcentage moyen d'atteinte d'EBIT consolidé par rapport au budget sur les trois exercices précédents est supérieur à 50%. Dans le cas contraire aucune indemnité ne serait due.

- Motif :

Cette convention a pour but de fidéliser les mandataires sociaux et de compenser l'absence de protection sociale telle que l'assurance chômage.

❖ **Conventions et engagements avec les sociétés ayant des dirigeants en communs**

● **Avance en compte courant de S.T. Dupont Benelux**

- Co-contractants

S.T. Dupont et S.T. Dupont Benelux

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet, Président de S.T. Dupont et Administrateur de S.T. Dupont Benelux.

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 28 avril 2006, le Conseil de Surveillance a autorisé l'octroi d'une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros.

- Modalités :

Cette somme est productive d'intérêts au taux quotidien de l'EONIA majoré de 1,30 %.
Il n'y a pas eu de produit constaté à ce titre au cours de l'exercice.

- Motif :

Cette convention a pour but de financer temporairement le besoin en fonds de roulement de la filiale.

5.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires
ST DUPONT
 92, boulevard du Montparnasse
 75014 Paris

Mesdames, messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Contrat de consultant entre S.T. Dupont et M. Mounir Moufarrige

- Co-contractants :
S.T. Dupont SA et M. Mounir Moufarrige
- Personne concernée :
M. Mounir Moufarrige est membre du conseil de surveillance
- Nature et objet :
Au cours de sa réunion du 12 décembre 2017, le conseil de surveillance a autorisé la signature d'un contrat de consultant avec M. Mounir Moufarrige portant sur le développement de nouvelles montres commercialisées sous la marque S.T. Dupont.
- Modalités :
Pendant toute la durée du présent contrat et à partir de la date de commercialisation prévue au cours de l'exercice 2018-2019, M. Mounir Moufarrige percevra sous réserve de l'exécution des obligations qui lui incombent, une commission de 4% du Chiffre d'Affaires net résultant des ventes.
- Motif :
Cette convention a pour but de mettre à la disposition de la société l'expertise reconnue du monde du luxe de M. Mounir Moufarrige.

S.T. Dupont
 PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions et engagements avec des sociétés ayant des dirigeants communs :

1.1. Convention de gestion de trésorerie entre S.T. Dupont et S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont Italia SpA, S.T. Dupont SA (Suisse), S.T. Dupont Japon KK, S.T. Dupont Ibéria SA

- Co-contractants :
S.T. Dupont et S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont Italia SpA, S.T. Dupont SA (Suisse), S.T. Dupont Japon KK, S.T. Dupont Ibéria SA.

- Personnes concernées :
M. Alain Crevet, président du directoire de S.T. Dupont et administrateur des filiales précédemment citées.

- Nature et objet :
Au cours de sa réunion du 26 novembre 2009, le conseil de surveillance a autorisé une convention de gestion de trésorerie entre S.T. Dupont et ses filiales, S.T. Dupont S.A. (Suisse), S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont S.p.A., et S.T. Dupont K.K. Cette convention a été étendue à S.T. Dupont Ibéria SA le 28 juillet 2011.

- Modalités :
Cette convention prévoit que lesdites filiales placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du groupe organisé par S.T. Dupont, société mère. Le service de trésorerie est chargé d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du groupe tant en France qu'à l'étranger.

Les charges constatées à ce titre par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à :
S.T. Dupont S.A. (Suisse) 2 413,38 €.

- Motif :
Cette convention a pour but d'optimiser la gestion de la trésorerie du Groupe en minimisant les frais financiers et commissions bancaires.

1.2. Contrats de Service Fees signés avec les filiales

- Co-contractants :
S.T. Dupont SA et S.T. Dupont Japon KK, S.T. Dupont Italia SpA, S.T. Dupont Benelux, S.T. Dupont Marketing Ltd, S.T. Dupont GmbH, et S.T. Dupont Iberia SA.

- Personne concernée
M. Alain Crevet, président du directoire de S.T. Dupont et administrateur des filiales précitées.

- Nature et objet :
Des contrats de prestation de services ont été signés entre S.T. Dupont et les filiales ci-dessus désignées.

- Modalités :
En contrepartie de son assistance, S.T. Dupont reçoit de chaque filiale une rémunération correspondant à une quote-part des dépenses commerciales, communication et retail consacrées au déploiement de la marque, proportionnellement au chiffre d'affaires et aux coûts directs affectés à la filiale, majorés de 8 %.

Les produits constatés à ce titre par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à :

	€
S.T. DUPONT JAPON KK	195 917
S.T. DUPONT ITALIA SpA	88 651
S.T. DUPONT BENELUX	56 629

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

S.T. DUPONT MARKETING Ltd	424 419
S.T. DUPONT GmbH	152 860
S.T. DUPONT IBERIA SA	77 649
S.T. Dupont Distribution Pte LTD Singapour	17 595
S.T. Dupont Marketing Company Chine	4 952

- Motif :

Cette convention a pour but de faire bénéficier ces filiales de l'expérience et de l'organisation de la maison mère pour la mise en place de la nouvelle stratégie de déploiement de la marque.

1.3. Contrat de prestation de service entre S.T. Dupont SA et S.T. Dupont S.A. (Suisse)

- Co-contractants :

S.T. Dupont SA et S.T. Dupont Suisse

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet, président du directoire de S.T. Dupont et administrateur de S.T. Dupont Suisse.

- Nature et objet :

Un contrat de prestation de service a été signé entre S.T. Dupont et S.T. Dupont S.A. (Suisse) relatif à la gestion du portefeuille de marques de la filiale suisse.

- Modalités :

En contrepartie de cette activité, S.T. Dupont refacture à S.T. Dupont S.A (Suisse) une rémunération représentant les frais salariaux majorés de 5 % et les frais engagés pour cette gestion.

Les produits perçus à ce titre au cours de l'exercice se sont élevés à 18 183,59 €.

- Motif :

Cette convention a pour but de gérer le portefeuille de marques de la filiale suisse.

1.4. Convention d'intégration fiscale avec S.T. Dupont Finance

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre S.T. Dupont et S.T. Dupont Finance.

Conventions et engagements autres avec les dirigeants :

1.5. Contrat de consultant entre S.T. Dupont et M. Mounir Moufarrige

- Co-contractants :

S.T. Dupont SA et M. Mounir Moufarrige

- Personne concernée :

M. Mounir Moufarrige est membre du conseil de surveillance

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 6 septembre 2016, le conseil de surveillance a autorisé la signature du renouvellement du contrat avec M. Mounir Moufarrige jusqu'au 31 décembre 2020. Ce contrat concerne le développement de la ligne de maroquinerie « Riviera » dans le monde entier, à l'exclusion de la France.

- Modalités :

M. Mounir Moufarrige percevra une rémunération égale à 5% du chiffre d'affaires net réalisé sur cette ligne.

Il n'y a pas eu de charges constatées au titre de cette convention par la société au cours de l'exercice.

- Motif :

Cette convention a pour but de mettre à la disposition de la société l'expertise reconnue du monde du luxe de M. Mounir Moufarrige.

1.6. Location d'un appartement à Paris en faveur de M. Mounir Moufarrige

- Co-contractants :

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

S.T. Dupont SA et M. Mounir Moufarrige

- **Personne concernée :**
M. Mounir Moufarrige est membre du conseil de surveillance
- **Nature et objet :**
Au cours de sa séance du 27 janvier 2011, le conseil de surveillance a autorisé la signature d'un bail pour un appartement mis à la disposition de M. Mounir Moufarrige.
- **Modalités :**
L'intégralité des loyers, charges et taxe d'habitation, assurance et divers frais liés à l'utilisation de l'appartement sont prélevés sur une avance permanente consentie par M. Mounir Moufarrige à S.T. Dupont.
- **Motif :**
Cette convention a pour but de simplifier les démarches administratives.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé :

1.7. Avance en compte courant de S.T. Dupont Benelux

- **Co-contractants :**
S.T. Dupont SA et S.T. Dupont Benelux.
- **Personne concernée :**
M. Alain Crevet, président du directoire de S.T. Dupont SA et administrateur de S.T. Dupont Benelux.
- **Nature et objet :**
Au cours de sa réunion du 28 avril 2006, le conseil de surveillance a autorisé l'octroi d'une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros.
- **Modalités :**
Cette somme est productive d'intérêts au taux quotidien de l'EONIA majoré de 1,30 %. Il n'y a pas eu d'avance et de produit constaté au titre de l'exercice 2017-2018.
- **Motif :**
Cette convention a pour but de financer temporairement le besoin en fonds de roulement de la filiale S.T. Dupont Benelux.

1.8. Convention prévoyant les modalités de départ du président du directoire

- **Co-contractants :**
S.T. Dupont SA et M. Alain Crevet.
- **Personne concernée :**
M. Alain Crevet est président du directoire
- **Nature et objet :**
Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, le conseil de surveillance a donné son accord sur le versement d'une indemnité égale à 6 mois de salaire brut (y compris la prime d'expatriation), sous réserve de la réalisation de conditions de performance, dans le cas où il serait mis fin au mandat de M. Alain Crevet.
- **Modalités :**
Les conditions de performance évoquées ci-dessus et arrêtées par le conseil de surveillance sont réputées atteintes dans le cas où le pourcentage moyen d'atteinte d'EBIT consolidé par rapport au budget sur les trois exercices précédents est supérieur à 50 %. Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.
- **Motif :**
Cette convention a pour but de fidéliser les mandataires sociaux et de compenser l'absence de protection sociale telle que l'assurance chômage.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juillet 2018

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W Associés

Camille Phelizon

Iris Ouaknine

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

5.4. Assemblée Générale du 25 septembre 2018 : ordre du jour et projet de résolutions

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 25 Septembre 2018.

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous prononcer sur les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaires suivantes

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

COMPTES ANNUELS (PREMIÈRE RÉOLUTION)

Dans la première résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir une perte nette de -1 413 609,46 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 130 768 euros.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la société au cours de l'exercice 2017-2018, les comptes annuels de la société ainsi que les informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion de la société au cours de l'exercice 2017-2018 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS (DEUXIÈME RÉOLUTION)

Dans la deuxième résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir un résultat net négatif de 2 864 207 euros.

Les comptes consolidés vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion du Groupe au cours de l'exercice 2017-2018 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DU REPORT À NOUVEAU (TROISIÈME RÉOLUTION)

Dans cette troisième résolution, nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit -1 413 609,46 euros :

- Aux autres réserves pour un montant de -1 413 609,46 euros

Ce qui conduirait à constater que les capitaux propres de la société après affectation du résultat des comptes annuels seraient répartis ainsi :

Capital social.....	26 213 977,80 €
Prime d'émission	6 413 800,16 €
Réserve légale.....	236 120,89 €
Autres Réserves.....	1 565 002,65 €
Report à nouveau	0,00 €
Total capitaux propres	34 428 901,50 €

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE (QUATRIÈME RÉOLUTION)

Les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce et décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sont soumises à votre approbation dans la quatrième résolution.

APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR L'EXERCICE 2017/2018 (CINQUIÈME RÉOLUTION)

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Dans cette résolution, nous vous demandons d'approuver la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Madame Sharon Flood, Présidente du Conseil de surveillance, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté dans le Document de référence et rapport financier annuel 2017/2018 (note 2.3.2.).

APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE POUR L'EXERCICE 2017/2018 (SIXIÈME RÉOLUTION)

Dans cette résolution, nous vous demandons d'approuver la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Monsieur Alain Crevet, Président du Directoire, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté dans le Document de référence et rapport financier annuel 2017/2018 (note 2.3.1.).

APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES A RAISON DE LEUR MANDAT AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET À SA PRÉSIDENTE POUR L'EXERCICE 2018/2019 (SEPTIÈME RÉOLUTION)

Dans cette résolution, nous nous demandons d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, à raison de leur mandat, aux membres du Conseil de Surveillance et à sa Présidente, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté dans le Document de référence et rapport financier annuel 2017/2018 (note 5.6).

APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES A RAISON DE SON MANDAT AU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE POUR L'EXERCICE 2018/2019 (HUITIÈME RÉOLUTION)

Dans cette résolution, nous nous demandons d'approuver, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, à raison de son mandat, au Président du Directoire, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté dans le Document de référence et rapport financier annuel 2017/2018 (note 5.6.).

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (NEUVIÈME RÉOLUTION)

Dans la neuvième résolution, le Directoire vous demande de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Sharon Flood pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE (DIXIÈME RÉOLUTION)

Dans cette résolution, il vous est demandé, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, conféré par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2012 vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA pour une période de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Il vous est également demandé de prendre acte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, al. 2 du Code de commerce, la Société n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes suppléant et de décider en conséquence de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Etienne Boris.

AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (ONZIÈME RÉOLUTION)

Pour la onzième résolution, le Directoire vous demande de bien vouloir lui conférer le pouvoir d'acheter un nombre d'actions de la société S.T. Dupont ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit, à titre indicatif, 52 427 955 actions à la date d'arrêté des comptes. Conformément à l'article L.225-210 du Code de Commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

La présente autorisation aurait pour objet de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet notamment :



- d’assurer l’animation du marché ou la liquidité de l’action S.T. Dupont par un prestataire de service d’investissement dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEL reconnue par l’AMF, dans le respect de la pratique de marché admise par l’AMF,
- de couvrir des options d’achat d’actions attribuées aux salariés ou dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d’intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l’article L.225-180 du Code de commerce,
- d’attribuer gratuitement des actions aux salariés au titre de leur participation à un plan d’épargne d’entreprise de la Société ou d’un plan d’épargne d’entreprise de Groupe,
- d’attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d’intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l’article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- de les annuler ultérieurement dans le cadre d’une réduction de capital décidée ou autorisée par l’Assemblée Générale Extraordinaire,
- de les remettre lors de l’exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l’Autorité des marchés financiers,
- plus généralement, de réaliser toute opération admise par la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus mentionnés sont présentés par ordre d’importance décroissant, sans préjuger de l’ordre effectif d’utilisation de l’autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Le nombre d’actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d’une opération de fusion, de scission ou d’apport ne pourra excéder 5% de son capital.

L’acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d’offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d’acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l’exclusion d’achat par la société d’options d’achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché.

Le prix maximum d’achat ne devra pas excéder 1 (un) euro par action. Cette limite sera ajustée pour tenir compte d’une part des dividendes ou des droits qui viendraient à être détachés au cours de la période de validité de la présente autorisation, et d’autre part des éventuelles opérations sur le capital de la Société et sur le montant nominal des actions.

La Société pourrait poursuivre l’exécution de son programme de rachat d’actions en cas d’offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire.

Le Directoire propose que cette autorisation, qui annule et remplace celle donnée par l’Assemblée Générale du 5 septembre 2017.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DÉLÉGATION AU DIRECTOIRE A L’EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D’ACTIONS AUTO DÉTENUES (DOUZIÈME RÉSOLUTION)

Dans la douzième résolution, nous vous proposons d’autoriser le Directoire, conformément aux dispositions de l’article L. 225-209 du Code de commerce et pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, à réduire le capital social en une ou plusieurs fois par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS (TREIZIÈME RÉSOLUTION)

Nous vous demandons en fin de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d’extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir accueillir favorablement les diverses résolutions qui vous sont présentées.

Le Directoire



5.5. Assemblée Générale Mixte du 25 septembre 2018

➤ RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION (APPROBATION DES COMPTES ANNUELS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels de la société S.T. Dupont Paris ("S.T. Dupont" ou la "Société"), du rapport d'activité du Directoire sur la Société, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2017/2018,

- Approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir une perte nette de 1 413 609,46 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 130 768 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION (APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés, du rapport d'activité du Directoire sur le Groupe, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2017/2018,

- Approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir un résultat net négatif de 2 864 207 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RÉSOLUTION (AFFECTATION DU RÉSULTAT)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

(i) décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à -1 413 609,46 euros en vertu de la première résolution, de la façon suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de -1 413 609,46 euros

ii) constate ainsi que les capitaux propres de la Société après affectation du résultat des comptes annuels se répartissent de la façon suivante :

Capital social.....	26 213 977,80 €
Prime d'émission.....	6 413 800,16 €
Réserve légale.....	236 120,89 €
Autres Réserves.....	1 565 002,65 €
Report à nouveau.....	0,00 €
Total capitaux propres.....	34 428 901,50 €

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

QUATRIÈME RÉSOLUTION (APPROBATION DES CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale, approuve expressément la convention visée par l'article L.225-86 du Code de commerce et relatée dans le rapport spécial susvisé.

CINQUIÈME RÉSOLUTION (APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS A LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR L'EXERCICE 2017/2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L.225-100 du Code de commerce, les éléments de rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Madame Sharon Flood, Présidente du Conseil de surveillance, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté dans le Document de référence et rapport financier annuel 2017/2018 (note 2.3.2.).

SIXIÈME RÉSOLUTION (APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE POUR L'EXERCICE 2017/2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L.225-100 du Code de commerce, les éléments de rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Monsieur Alain Crevet, Président du Directoire, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté dans le Document de référence et rapport financier annuel 2017/2018 (note 2.3.1.).

SEPTIÈME RÉSOLUTION (APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES A RAISON DE LEUR MANDAT AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET À SA PRÉSIDENTE POUR L'EXERCICE 2018/2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, à raison de leur mandat, aux membres du Conseil de Surveillance et à sa Présidente, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté dans le Document de référence et rapport financier annuel 2017/2018 (note 5.6.).

HUITIÈME RÉSOLUTION (APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES A RAISON DE SON MANDAT AU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE POUR L'EXERCICE 2018/2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, à raison de son mandat, au Président du Directoire, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté dans le Document de référence et rapport financier annuel 2017/2018 (note 5.6.).

NEUVIÈME RÉSOLUTION (RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Sharon Flood pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

DIXIÈME RÉSOLUTION (RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, conféré par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2012 vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA pour une période de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

L'Assemblée Générale prend acte qu'en application des dispositions de l'article L.823-1, al. 2 du Code de commerce, la Société n'est pas tenue de désigner un Commissaire aux Comptes suppléant.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Etienne Boris.

ONZIÈME RÉSOLUTION (AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

- met fin, avec effet immédiat, pour sa fraction non utilisée, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 5 septembre 2017, par le vote de sa neuvième résolution ; et
- autorise le Directoire, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social de la Société (soit, à titre indicatif, 52 427 955 actions à la date d'arrêté des comptes) étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation pourra être utilisée à l'effet :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T. Dupont par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEL reconnue par l'AMF, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
- de couvrir des options d'achat d'actions attribuées aux salariés ou dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise de Groupe,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- de les annuler ultérieurement dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers,
- plus généralement, de réaliser toute opération admise par la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus mentionnés sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital.

L'Assemblée décide que :

- l'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 1 (un) euro par action. Cette limite sera ajustée pour tenir compte d'une part des dividendes ou des droits qui viendraient à être détachés au cours de la période de validité de la présente autorisation, et d'autre part des éventuelles opérations sur le capital de la Société et sur le montant nominal des actions ;
- la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions en cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, avec faculté de délégation, pour conclure et effectuer tous les actes courants relatifs au programme de rachat d'actions et notamment passer tous ordres en bourse, conclure tous accords et notamment procéder à l'achat et à la vente de produits dérivés dans les limites fixées par la présente autorisation en veillant, conformément aux recommandations des autorités de marchés, à ne pas accroître la volatilité du titre, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations et communiqués auprès de tous organismes, et en particulier informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations intervenues en vertu de cette autorisation, procéder à l'affectation et, le cas échéant réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

➤ **RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

DOUZIÈME RÉSOLUTION (DÉLÉGATION AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTODÉTENUES)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, à réduire le capital social en une ou plusieurs fois par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois.

L'Assemblée Générale confère au Directoire tous les pouvoirs nécessaires, avec faculté de délégation, à l'effet de procéder à cette ou ces réductions de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative de statuts.

TREIZIÈME RÉSOLUTION (POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

5.6. Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de Commerce il vous est rendu compte ci-après des procédures de gouvernement d'entreprise mises en place au sein de la société.

Observations sur le rapport de gestion établi par le Directoire et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018

Nous n'avons aucune observation particulière à émettre sur le rapport que le Directoire vient de vous présenter et nous tenons à vous préciser que nous avons été tenus périodiquement informés des opérations sociales et de leurs résultats par les comptes rendus qui nous ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi.

Les comptes annuels présentés par le Directoire n'appellent aucune observation de notre part.

Composition et fonctionnement du Conseil de Surveillance. Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes en son sein. Eventuelles limitation que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire

Composition et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de surveillance :

Après le décès de Monsieur André Tissot-Dupont survenu le 17 février 2016, le Conseil de Surveillance comprend quatre membres : Madame Sharon Flood, Présidente, Madame Marie Fournier, Madame Teresa Tideman et Monsieur Mounir Moufarrige, Vice-Président. Les quatre membres sont indépendants au sens des recommandations du Code Middenext. Les membres du Conseil de Surveillance disposent de compétences variées et complémentaires, adaptées à l'activité de la société. Notamment, la Présidente dispose d'une expertise reconnue en matière financière par sa formation et par son expérience professionnelle et apporte au conseil sa compétence sur l'ensemble des questions financières et stratégiques.

Depuis la nomination de Madame Fournier en avril 2015, le Conseil satisfait aux prescriptions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L.823-19 du Code de Commerce.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Au cours de l'exercice 2017-2018, le Conseil de Surveillance a tenu, sur convocation du Président, huit réunions.

Compte tenu du nombre de ses membres, le Conseil de Surveillance n'a pas instauré de règlement intérieur.

Les restrictions en matière d'intervention sur les titres de la Société sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le Conseil de Surveillance a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 ainsi que les comptes semestriels.

Lors de ses différentes sessions, il s'est consacré à l'examen du chiffre d'affaires et des résultats opérationnels. Conformément à la loi et aux statuts, il a revu et approuvé les rapports d'activité trimestriels préparés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion du Directoire. Il a revu et approuvé le renouvellement des cautions, avals et garanties ainsi que les conventions de prestations de services intra-groupe.

Les procès-verbaux font l'objet d'une approbation formelle lors de la réunion suivante.

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à donner, sans autorisation préalable du Conseil, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un million d'euros.

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avais ou garanties au nom de la société dans la limite de cinq millions d'euros.

L'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise sur l'ensemble des dispositions autres que celles qui précèdent, notamment les plans d'options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les attributions gratuites d'actions. L'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est également requise pour toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société.

Les convocations et ordres du jour sont envoyés au moins trois jours à l'avance conformément aux statuts, avec éventuellement des documents préparatoires devant permettre aux membres du Conseil de Surveillance de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes informations utiles sur les événements significatifs pour la société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut demander à bénéficier, si besoin, d'une formation nécessaire à l'exercice de son mandat.

Dispositions du code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la société qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été

Depuis l'exercice 2013/2014, compte tenu de ses spécificités et en particulier de la composition de son actionnariat, la société a décidé de ne plus se référer au Code AFEP-MEDEF, mais au Code Middlednext de décembre 2009 plus adapté à sa structure. Il est précisé que le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments de ce Code présentés dans la rubrique « Points de vigilance ». Ce Code peut être consulté sur le site Middlednext : <http://www.middlednext.com>

La société considère que certaines recommandations du Code telles que la création d'un comité d'audit, d'un comité des rémunérations, d'un comité de sélection ou des nominations n'est pas pertinente compte-tenu de sa taille ; du fait des compétences de ses membres dans ces domaines, le Conseil de Surveillance assure les fonctions dévolues à ces comités spécialisés.

Liste des mandats et des fonctions exercées dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social :

Le Directoire

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Personne	Fonction	Autres mandats
Monsieur Alain Crevet	Président du Directoire	
	Entré en fonction le 4 septembre 2006	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
	S.T. Dupont SpA	Administrateur
	S.T. Dupont Japan KK	Administrateur
	S.T. Dupont Marketing Ltd	Administrateur
	S.T. Dupont Iberia	Administrateur
	S.T. Dupont Inc.	Administrateur
	S.T. Dupont Benelux	Représentant permanent de S.T. Dupont S.A.
	STD Finance	Représentant permanent de S.T. Dupont S.A.
S.T. Dupont Korea Ltd	Président	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années	
	Néant	
Monsieur Eric Sampré	Membre du Directoire	
	Nommé le 31 janvier 2013	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
	S.T. Dupont SA (Suisse)	Président
	S.T. Dupont Korea Ltd	Administrateur
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années	
	Néant	
Madame Hanh Guzelian	Membre du Directoire	

Nommée le 28 janvier 2016

Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018

S.T. Dupont Benelux	Administrateur
S.T. Dupont Inc.	Administrateur
S.T. Dupont SpA	Administrateur
S.T. Dupont SA (Suisse)	Administrateur
S.T. Dupont Iberia	Administrateur
S.T. Dupont Japan KK	Administrateur

Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années

Rémy Cointreau Luxembourg	Administrateur
---------------------------	----------------

Personne	Fonction	Autres mandats
Madame Sharon Flood	Présidente du Conseil de surveillance	
	Nommée le 30 juin 2014 et nommée Présidente à compter du 12 septembre 2014 par l'AGM du 12/09/2014.	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
	Pets at Home	Administrateur
	Network Rail Infrastructure Ltd	Administrateur
	Network Rail Limited	Administrateur
	Crest Nicholson Holdings plc	Administrateur
	The Science Museum Group	Administrateur
	Phaistos Management Ltd	Administrateur
	Herculaneum Management Ltd	Administrateur
Monsieur Mounir Moufarrige	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années	
	Dyce Hold co Ltd	Administrateur
	SJK Consulting Ltd	Administrateur
	British Gymnastics	Administrateur
Madame Marie Fournier	Vice-Président du Conseil de surveillance	
	Nommé le 26 novembre 2009	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
Madame Teresa Tideman	Néant	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années	
	U Boat	Président
	L. Kendall London 1742	Président
Madame Marie Fournier	Membre du Conseil de surveillance	
	Nommée le 24 avril 2015	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
	Néant	
Madame Teresa Tideman	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années	
	Emanuel Ungaro	Directrice Générale Déléguée
Madame Teresa Tideman	Membre du Conseil de surveillance	
	Nommée le 2 septembre 2016	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2017-2018	
	Néant	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années	
	In Kind Direct	Présidente adjointe
	Tideman Associates	Directrice
Jacques Vert Group Ltd	Présidente Directeur Général	
The Disney Store Europe	Directrice Générale	

Rémunérations et avantages de toute nature, versés aux mandataires sociaux

La rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.

Politique de Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et de son Président

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent, au titre de leur mandat, des jetons de présence dont la répartition se fait de façon égalitaire entre les membres, à l'exception du Président qui ne perçoit pas de jetons de présence, et selon un montant annuel fixé par l'Assemblée Générale.



Pour l'exercice 2017-2018, le montant global annuel réparti entre les membres du Conseil est de 13 725 €. Ce montant a été fixé par l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010 et n'a pas été modifié depuis.

Conformément à l'article 27 des statuts, le Président peut percevoir une rémunération spécifique au titre de ses fonctions. Le montant de cette rémunération est déterminé par le Conseil de Surveillance en prenant en compte la compétence et l'implication personnelle du Président. La rémunération allouée est un montant fixe.

Compte tenu de son implication, de son expérience et de la valeur ajoutée que représente sa présence aux différents Conseils de Surveillance et à différentes réunions stratégiques de la société, le Conseil de Surveillance du 31 janvier 2018 a décidé de lui attribuer une rémunération annuelle pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Le détail des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance est décrit dans la partie relative au gouvernement d'entreprise (section 2.3.2. du document de référence).

Politique de Rémunération des membres du Directoire et de son Président

Pour l'exercice 2017-2018, les membres du Directoire ont perçu une rémunération au titre de leur contrat de travail mais n'ont reçu aucune somme et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature à raison de leur mandat social, à l'exception du Président du Directoire. Cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe. La partie variable est assise sur l'atteinte des objectifs de résultat opérationnel.

La rémunération du Président du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.

La politique de rémunération du Président du Directoire a pour objectif de permettre à l'action personnelle du Président de contribuer à la progression des résultats du Groupe.

La rémunération du Président du Directoire est composée d'une partie fixe et d'une partie variable qui peut atteindre jusqu'à 40 % de la partie fixe. La part variable de la rémunération est liée à l'atteinte des objectifs annuels de résultat opérationnel. Le Conseil de Surveillance s'assure que la rémunération globale est comparable à ce qui se pratique sur le marché pour des fonctions équivalentes.

La rémunération variable est basée sur des objectifs d'entreprise concernant l'atteinte du résultat opérationnel budgété et l'atteinte de l'objectif de réduction des coûts. Elle est versée après l'arrêté des comptes.

L'indemnité de départ du Président du Directoire est décidée par le Conseil de Surveillance en fonction de la réalisation de conditions de performance.

Le détail des rémunérations est décrit dans la partie relative au gouvernement d'entreprise (section 2.3.1. du document de référence).

Pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018, les rémunérations des membres du Directoire se présentent ainsi :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux mandataires sociaux		
En euros	2016-2017	2017-2018
Alain Crevet (Président du Directoire)		
Rémunérations dues	388 829	379 050
Total	388 829	379 050
Eric Sampré (Directeur Communication)		
Rémunérations dues	202 003	224 619
Total	202 003	224 619
Hanh Guzelian (Directeur Administratif et Financier)		
Rémunération dues	249 684	280 076
Total	249 684	280 076
Michel Adé * (Directeur International des ventes)		
Rémunération dues	193 076	-
Total	193 076	-
Rémunérations dues	1 033 592	883 745

Total général	1 033 592	883 745
----------------------	------------------	----------------

* M. Adé démissionnaire le 28/04/2017

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées

Ces modalités sont décrites aux articles 33 à 35 des statuts qui sont repris in extenso dans le document de référence au chapitre « Autres informations à caractère juridique », section 4.2.2.

Informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Il n'existe pas d'élément significatif susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Conventions et engagements intervenues entre (i) l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et (ii) une autre société dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

• Contrat de consultant entre S.T. Dupont et M. Moufarrige

- Co-contractants :

S.T. Dupont et M. Mounir Moufarrige

- Personne concernée :

M. Mounir Moufarrige est membre du Conseil de Surveillance

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 12 décembre 2017, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un contrat de consultant avec M. Mounir Moufarrige portant sur le développement de nouvelles montres commercialisées sous la marque S.T. Dupont.

Le design de ces montres a été confié à Monsieur Italo Fontana, lequel, dans le cadre d'un contrat de cession de droits d'auteurs, a cédé ses droits sur le design de ces montres, permettant à la Société de déposer les modèles en son nom. Le territoire couvert par le contrat sera le monde entier.

Modalités :

Pendant toute la durée du présent contrat et à partir de la date de commercialisation prévue au cours de l'exercice 2018-2019, M. Moufarrige percevra, sous réserve de l'exécution des obligations qui lui incombent, une commission de 4% du Chiffre d'Affaires net résultant des ventes.

Motif :

Cette convention a pour but de mettre à la disposition de la société l'expertise reconnue du monde du luxe de M. Moufarrige

• Contrat de consultant entre S.T. Dupont et M. Moufarrige

- Co-contractants :

S.T. Dupont et M. Mounir Moufarrige

- Personne concernée :

M. Mounir Moufarrige est membre du Conseil de Surveillance

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 6 septembre 2016, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature du renouvellement d'un contrat de consultant avec M. Mounir Moufarrige. Ce contrat concerne le développement de la ligne de maroquinerie « Riviera » dans le monde entier, à l'exclusion de la France.

- Modalités :

M. Moufarrige percevra une rémunération égale à 5% du chiffre d'affaires net réalisé sur cette ligne. Il n'y a pas de charge constatée à ce titre au cours de l'exercice.

- Motif :

Cette convention a pour but de mettre à la disposition de la société l'expertise reconnue du monde du luxe de M. Moufarrige.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

● **Location d'un appartement à Paris en faveur de M. Moufarrige**

- Co-contractants :

S.T. Dupont et M. Mounir Moufarrige

- Personne concernée :

M. Mounir Moufarrige est membre du Conseil de Surveillance

- Nature et objet :

Au cours de sa séance du 27 janvier 2011, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un bail pour un appartement mis à la disposition de M. Moufarrige.

- Modalités :

L'intégralité des loyers, charges et taxes divers frais liés à l'utilisation de l'appartement sont prélevés sur une avance permanente consentie par M. Moufarrige à S.T. Dupont.

- Motif :

Cette convention a pour but de simplifier les démarches administratives.

● **Convention de trésorerie entre S.T. Dupont et S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont Italia S.p.A, S.T. Dupont SA (Suisse), S.T. Dupont Japon KK et S.T. Dupont Ibéria**

- Co-contractants :

S.T. Dupont et S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont Italia S.p.A, S.T. Dupont SA (Suisse), S.T. Dupont Japon KK et S.T. Dupont Iberia

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet, Président du Directoire de S.T. Dupont et Administrateur des filiales précédemment citées

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a autorisé une convention de gestion de trésorerie entre S.T. Dupont et ses filiales, S.T. Dupont SA Suisse, S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont S.p.A, et S.T. Dupont K.K. Cette convention a été étendue à S.T. Dupont Iberia le 28 juillet 2011. Cette convention prévoit que lesdites filiales placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du groupe

- Modalités :

Cette convention prévoit que lesdites filiales placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du groupe organisé par S.T. Dupont. Le service de trésorerie est chargé d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du groupe tant en France qu'à l'étranger.

Les charges constatées à ce titre au cours de l'exercice s'élèvent à :

- S.T. Dupont Suisse 2 413,38 euros.

- Motif :

Cette convention a pour but d'optimiser la gestion de la trésorerie du Groupe en minimisant les frais financiers et commissions bancaires.

● **Contrats de Service Fees signés avec les filiales**

- Co-contractants :

S.T. Dupont et S.T. Dupont Japon KK, S.T. Dupont Italia SpA, S.T. Dupont Benelux, S.T. Dupont Marketing Ltd, S.T. Dupont GmbH, S.T. Dupont Iberia

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet

- Nature et objet :

Un contrat de prestation de service a été signé entre S.T. Dupont et les filiales ci-dessus désignées.

- Modalités :

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

En contrepartie de son assistance, S.T. Dupont reçoit de chaque filiale une rémunération correspondant à une quote-part des dépenses commerciales, communication et retail consacrées au déploiement de la marque, proportionnellement au chiffre d'affaires et aux coûts directs affectés à la filiale, majorés de 8 %.

- Motif :

Cette convention a pour but de faire bénéficier ces filiales de l'expérience et de l'organisation de la maison mère pour la mise en place de la nouvelle stratégie de déploiement de la marque.

Les produits constatés à ce titre par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à :

- S.T. Dupont Japon KK	195 917 euros
- S.T. Dupont Italia SpA	88 651 euros
- S.T. Dupont Benelux	56 629 euros
- S.T. Dupont Marketing Ltd	424 419 euros
- S.T. Dupont GmbH	152 860 euros
- S.T. Dupont Iberia	77 649 euros
- S.T. Dupont Distribution Pte LTD Singapour	17 595 euros
- S.T. Dupont Marketing Company Chine	4 952 euros

● Convention d'intégration fiscale avec STD Finance

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre S.T. Dupont et STD Finance.

● Contrat de prestation de service entre S.T. Dupont et S.T. Dupont S.A. (Suisse)

- Co-contractants :

S.T. Dupont et S.T. Dupont SA (Suisse)

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet, président du Directoire de S.T. Dupont et Administrateur de S.T. Dupont Suisse

- Nature et objet :

Un contrat de prestation de service a été signé entre S.T. Dupont et S.T. Dupont SA (Suisse) relatif à la gestion du portefeuille de marques de la filiale suisse.

- Modalités :

En contrepartie de cette activité, S.T. DUPONT refacture à S.T. DUPONT S.A (Suisse) une rémunération représentant les frais salariaux majorés de 5 % et les frais engagés pour cette gestion.

Les produits perçus à ce titre au cours de l'exercice se sont élevés à 18 183,59 euros.

- Motif :

Cette convention a pour but de gérer le portefeuille de marques de la filiale suisse.

● Convention prévoyant les modalités de départ du Président du Directoire

- Co-contractants :

S.T. Dupont et M. Alain Crevet

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet est Président du Directoire

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, le Conseil de Surveillance a donné son accord sur le versement d'une indemnité égale à 6 mois de salaire brut (y compris la prime d'expatriation), sous réserve de la réalisation de conditions de performance, dans le cas où il serait mis fin au mandat de Monsieur Crevet.

- Modalités :

Les conditions de performance évoquées ci-dessus et arrêtées par le Conseil de Surveillance sont réputées atteintes dans le cas où le pourcentage moyen d'atteinte d'EBIT consolidé par rapport au budget sur les trois exercices précédents est supérieur à 50%. Dans le cas contraire aucune indemnité ne serait due.

- Motif :

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Cette convention a pour but de fidéliser les mandataires sociaux et de compenser l'absence de protection sociale telle que l'assurance chômage.

• **Avance en compte courant de S.T. Dupont Benelux**

- Co-contractants

S.T. Dupont et S.T. Dupont Benelux

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet, Président de S.T. Dupont et Administrateur de S.T. Dupont Benelux.

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 28 avril 2006, le Conseil de Surveillance a autorisé l'octroi d'une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros.

- Modalités :

Cette somme est productive d'intérêts au taux quotidien de l'EONIA majoré de 1,30 %.

Il n'y a pas eu de produit constaté à ce titre au cours de l'exercice.

- Motif :

Cette convention a pour but de financer temporairement le besoin en fonds de roulement de la filiale.

Procédures de contrôle interne

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société. Les informations présentées ont été rassemblées lors de réunions préparatoires à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance avec le Président du Directoire et chacun des membres du Directoire.

Rappel des objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe S.T. Dupont ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des membres du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La politique générale de contrôle interne : principaux dispositifs organisationnels

Le contrôle interne au sein de S.T. Dupont est mis en œuvre par l'ensemble des salariés du Groupe, organisés en six directions opérationnelles et fonctionnelles. Il s'appuie en outre de façon permanente sur les acteurs majeurs suivants :

Le Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A ce titre, il peut opérer à toute époque de l'année les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Directoire

Le Directoire est responsable collégalement de l'administration et de la direction exécutive du Groupe.

Audit interne

Compte tenu de la taille des fonctions centrales, la fonction audit interne n'est pas couverte par une fonction spécifique. Les responsables financiers des filiales couvrent les aspects liés au contrôle interne.

Régulièrement, un questionnaire d'audit interne leur est adressé, et leur retour est analysé par la Direction Financière Groupe afin de vérifier la bonne application des procédures et bonnes pratiques de contrôle interne instituées par le Groupe.

Organisation générale de la fonction comptable et financière

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier du Groupe, la fonction financière est structurée autour des pôles suivants :



Le Contrôle Financier

Ce pôle regroupe : la consolidation Groupe et le service comptabilité et fiscalité de la maison mère.

Il établit les comptes consolidés du Groupe sur une base mensuelle, semestrielle et annuelle. Il émet et assure le suivi des règles et normes pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Le service assure le suivi des différentes entités juridiques en relation avec les responsables opérationnels du Groupe et les équipes financières locales.

Par ailleurs, il conçoit la communication financière du Groupe.

Le Contrôle de Gestion

Au siège parisien, le Contrôle de Gestion Groupe est responsable de l'élaboration du processus budgétaire à court et moyen terme et de ses révisions.

Il définit en relation avec la Direction Générale les indicateurs clés au service de la stratégie du Groupe

En support des responsables opérationnels, il met en place des indicateurs et analyses de gestion, et les adapte en permanence pour mieux répondre aux problématiques business.

Au sein de l'usine de Faverges, le service de Contrôle de Gestion industriel réalise l'ensemble des analyses de performance industrielle : calcul des coûts standards directs et des écarts industriels, suivi des frais généraux de production, supervision de la comptabilité fournisseur et masse salariale de l'usine.

La Trésorerie

Le service Trésorerie Groupe (Paris) assure la gestion de la trésorerie de la Société mère et le suivi des filiales. Il gère les problématiques de financement et de couverture ; il définit également les règles de suivi et de contrôle des risques liés à ces opérations.

Dans chaque filiale, un responsable financier est en charge du contrôle de gestion (reporting et analyses), ainsi que de la comptabilité/fiscalité et de la gestion de trésorerie locale. La taille de l'équipe peut être plus importante lorsque cela est approprié (à Hong-Kong notamment).

Information sur les procédures de contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

- Instructions et orientations relatives au processus de reporting et de consolidation

Le service de Consolidation transmet les instructions pour l'établissement du reporting et définit les procédures de contrôle des informations financières permettant de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations remontées dans le cadre des différents reporting.

- Processus budgétaire et révision des prévisions

Sur la base d'orientations définies par la Direction, les entités juridiques établissent leurs résultats prévisionnels annuels ainsi que les investissements et les effectifs prévisionnels.

Le marketing et la force commerciale sont impliqués en amont du processus budgétaire pour définir les ventes prévisionnelles. Cette étape permet d'évaluer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, y compris les besoins de production qui sont ensuite transmis à l'usine de Faverges et aux principaux fournisseurs externes pour validation.

Le Contrôle de Gestion Groupe vérifie la cohérence des informations et des moyens évalués compte tenu des orientations stratégiques. La synthèse des résultats est ensuite présentée au Directoire qui apporte ses commentaires. Une version définitive est validée ultérieurement puis mensualisée.

En cours d'exercice, le budget fait l'objet de deux révisions formelles (voire plus en fonction de la volatilité du contexte économique), afin de piloter au plus près le niveau de profitabilité estimé du Groupe.

- Processus de prévision et de suivi de trésorerie

Le Trésorier est responsable de la révision des prévisions à court terme.

Les besoins de financement sont assurés par la société mère qui utilise les financements existants à son niveau ou dans les filiales par le biais de prêts/emprunts entre filiales. Ces prêts/emprunts font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Processus de reporting et de consolidation du Groupe

Le Groupe consolide ses états financiers sur une base mensuelle dans le cadre d'un reporting interne.



Le reporting et la consolidation mensuels :

Le reporting mensuel des comptes du Groupe est réalisé par chaque entité juridique sous l'autorité du responsable financier local puis transmis via l'outil de reporting et de consolidation au Contrôle Financier Groupe.

Le Contrôle Financier contrôle la remontée des informations, effectue une revue critique des résultats et assure l'exhaustivité et la pertinence des retraitements, conformément aux normes en vigueur. A cet effet, des contrôles clés ont été modélisés directement dans l'outil de reporting et de consolidation.

Le service Consolidation enregistre les écritures de retraitement intra-groupe après avoir vérifié leur correcte déclaration.

Le Contrôle de Gestion Groupe contribue à la fiabilité du reporting mensuel en procédant à l'analyse des résultats sous un angle business et en effectuant des comparaisons par rapport au budget.

Une analyse des effets de change est réalisée systématiquement compte tenu de la sensibilité du Groupe aux effets de change.

Les comptes consolidés sont présentés chaque mois par le Directeur Financier au Directoire.

Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles :

Pour répondre aux exigences d'une Société cotée, un reporting spécifique est préparé à partir des comptes internes en vue de la publication des chiffres d'affaires trimestriels associé à un commentaire sur la marche des affaires et des résultats semestriels et annuels.

Dans le cadre de ce reporting, des instructions complémentaires sont transmises aux sociétés du Groupe pour répondre aux obligations imposées par les réglementations comptable et boursière.

Relations avec les Commissaires aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes sont informés des événements importants de la vie du Groupe et consultés régulièrement pour valider les options comptables.

Organisation des travaux menés par S.T. Dupont en matière de description du contrôle interne et plan d'actions pour 2018-2019

En 2016-2017, la Société a débuté le développement du nouvel ERP dont la mise en service devrait intervenir au cours du premier semestre de l'exercice 2018-2019. Ce projet conduit à remettre à plat l'ensemble des processus afin de les améliorer.

Pour pallier l'absence de Comité d'Audit, deux réunions annuelles de contrôle interne sont organisées en cours de clôture semestrielle et annuelle. Elles rassemblent les auditeurs du Groupe et la Direction Financière, en présence de la Présidente du Conseil de Surveillance et le cas échéant, du Président du Directoire. Les points éventuellement relevés font l'objet de plans d'action ad hoc.

La gestion des risques

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document de référence. Ces risques concernent principalement les risques opérationnels et les risques de marché (principalement les risques de liquidité et de change).

L'identification, la prévention et la couverture de ces risques sont assurés par la Direction financière et juridique au travers des différents outils de suivi mis en œuvre.

Délégation en matière d'augmentation de capital

Les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 5 septembre 2017 au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, sont les suivantes :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce [11 ^e résolution AGM du 5/09/2017]	5 000 000 €	4 novembre 2019
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce [12 ^e résolution AGM du 5/09/2017]	5 000 000 €	4 novembre 2019
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce [13 ^e résolution AGM du 5/09/2017]	5 000 000 €	4 novembre 2019
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport, conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce [14 ^e résolution AGM du 5/09/2017]	5 000 000 €	4 novembre 2019
Autorisation en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les conditions des 12 ^e et 13 ^e résolutions, pour fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale, conformément à l'article L. 225-36 du Code de commerce [15 ^e résolution AGM du 10/09/2015]	Dans la limite de 10 % du capital social	4 novembre 2019
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e et 15 ^e résolutions, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce [16 ^e résolution AGM du 5/09/2017]	5 000 000 €	4 novembre 2019
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce [17 ^e résolution AGM du 5/09/2017]	5 000 000 €	4 novembre 2019
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-147 du Code de commerce [18 ^e résolution AGM du 5/09/2017]	Dans la limite de 10 % du capital social	4 novembre 2019
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 228-138-1 du Code de commerce [19 ^e résolution AGM du 5/09/2015]	500 000 €	4 novembre 2019
Attribution d'options d'achat d'actions [20 ^e résolution AGM du 5/09/2017]	Dans la limite de 2 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 5/09/2017	4 novembre 2020
Attribution d'options de souscription d'actions [21 ^e résolution AGM du 5/09/2017]	Dans la limite de 7 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 5/09/2017	4 novembre 2020
Attribution gratuite d'actions [22 ^e résolution AGM du 5/09/2017]	Dans la limite de 5 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 5/09/2017	4 novembre 2020

Le présent rapport a reçu l'approbation du Conseil de Surveillance du 28 juin 2018.

Le Conseil de Surveillance

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

6. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2018

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

6. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2018 109

6.1.	Compte de résultat	113
6.2.	Bilan actif et passif	114
6.3.	Tableau des flux de trésorerie	116
6.4.	Tableau de variation des capitaux propres.....	117
6.5.	Notes annexes aux comptes consolidés	117
6.5.1.	Faits marquants	117
6.5.2.	Principes comptables	119
6.5.2.1.	Base de préparation des états financiers	119
6.5.2.2.	Nouvelles normes, amendements et interprétations applicables sur l'exercice	119
6.5.2.3.	Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle	119
6.5.2.4.	Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne	120
6.5.2.5.	Recours à des estimations et au jugement	120
6.5.2.6.	Méthodes de consolidation	120
6.5.2.7.	Date d'arrêté des comptes	121
6.5.2.8.	Éliminations de consolidation	121
6.5.2.9.	Transactions libellées en monnaies étrangères et conversion des états financiers	121
6.5.2.10.	Instruments financiers	122
6.5.2.11.	Secteurs opérationnels	123
6.5.2.12.	Immobilisations incorporelles	123
6.5.2.13.	Écarts d'acquisition (Goodwill)	124
6.5.2.14.	Immobilisations corporelles	124
6.5.2.15.	Contrats de location	125
6.5.2.16.	Stocks et en-cours	125
6.5.2.17.	Créances clients et comptes rattachés	125
6.5.2.18.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	125
6.5.2.19.	Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages	125
6.5.2.20.	Autres provisions	126
6.5.2.21.	Emprunts et dettes financières	127
6.5.2.22.	Constatation des produits	127
6.5.2.23.	Impôts sur les résultats	127
6.5.2.24.	Résultat par action	128
6.5.2.25.	Dépréciations d'actifs (pertes de valeur)	128
6.5.2.26.	Tableau des flux de trésorerie	128
6.5.2.27.	Capital	128
6.5.2.28.	Évaluation à la juste valeur	128
6.5.3.	Périmètre de consolidation	129
6.5.4.	Information sectorielle	130

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

6.5.4.1. Base de préparation des états financiers	130
6.5.4.2. Chiffre d'affaires par activité et zone géographique	130
6.5.4.3. Postes du bilan	131
6.5.5. Ecarts d'acquisition	131
6.5.6. Tests de valeurs sur actifs immobilisés	132
6.5.6.1. Goodwill Hong Kong et France	132
6.5.7. Immobilisations incorporelles	133
6.5.8. Immobilisations corporelles	134
6.5.9. Participations dans les entreprises associées	135
6.5.10. Actifs financiers non courants	135
6.5.11. Stocks et encours	136
6.5.12. Créances clients et comptes rattachés	136
6.5.13. Autres Créances	137
6.5.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	137
6.5.15. Capitaux propres	137
6.5.16. Provisions et passifs éventuels	138
6.5.17. Régimes d'avantages salariaux offerts aux employés	139
6.5.18. Emprunts et dettes financières	142
6.5.18.1. Emprunts et dettes non courants et instruments financiers associés	142
6.5.18.2. Actifs et passifs financiers courants	143
6.5.18.3. Ratio d'endettement	143
6.5.19. Instruments financiers	144
6.5.20. Fournisseurs	145
6.5.21. Autres passifs courants	145
6.5.22. Impôts sur les sociétés et impôts différés	145
6.5.22.1. Charge d'impôt sur le résultat	145
6.5.22.2. Analyse de la charge d'impôt	146
6.5.22.3. Impôts courants	146
6.5.22.4. Impôts différés	147
6.5.22.5. Variation des impôts différés	147
6.5.23. Coût de l'endettement financier	147
6.5.24. Résultat par action	148
6.5.25. Transactions avec les parties liées	148
6.5.26. Rémunération des principaux dirigeants	149
6.5.26.1. Membres du Directoire (Rémunérations dues)	149
6.5.26.2. Membres du Conseil de Surveillance	149
6.5.27. Engagements hors bilan	150
6.5.27.1. Obligations contractuelles	151
6.5.27.2. Garanties données sur emprunts	151
6.5.27.3. Autres engagements reçus	152
6.5.28. Financement de l'exploitation	152
6.5.28.1. Schéma de financement du Groupe	152
6.5.28.2. Types de financement en place	152
6.5.28.3. Impact de la saisonnalité de l'activité	153
6.5.28.4. Revue des stocks et des achats	153
6.5.28.5. Prévisions de trésorerie du Groupe	153
6.5.28.6. Crédit revolving en dollars hongkongais	153
6.5.29. Exposition au risque de liquidité	153

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

6.5.30. Charges opérationnelles par nature	155
6.5.31. Autres produits et charges	155
6.5.32. Instruments dérivés	155
6.5.33. Evénements postérieurs à la clôture	155
6.6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés	157

6.1. Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires net « produits »	4	54 653	61 969
Coûts des ventes		(23 835)	(30 889)
Marge brute		30 818	31 080
Frais de communication		(3 000)	(3 595)
Frais commerciaux		(14 758)	(16 669)
Frais généraux et administratifs		(16 023)	(16 117)
Résultat opérationnel courant (hors royalties)		(2 963)	(5 301)
Royalties		4 627	4 740
Autres charges	31	(1 655)	-
Autres produits	31	-	708
Perte de valeur sur actifs (IAS 36)	6	(111)	(77)
Résultat opérationnel		(101)	69
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	23	9	18
Coût de l'endettement financier brut	23	(367)	(369)
Coût de l'endettement financier net	23	(358)	(351)
Autres produits et charges financiers	23	(508)	(300)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		0	-
Résultat avant Impôt		(967)	(582)
Charges d'impôt sur le résultat	22	(1 897)	(765)
Résultat net		(2 865)	(1 346)
Résultat net – part du Groupe		(2 865)	(1 346)
Résultat net – intérêts minoritaires		-	-
Résultat net par action (en euros)	24	(0,005)	(0,003)
Résultat net dilué par action (en euros)	24	(0,005)	(0,003)

Etat du résultat global

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Résultat net :		
<i>Résultat net-part du groupe</i>	(2 865)	(1 346)
<i>Résultat net-intérêts minoritaires</i>	-	-
Autres éléments du résultat global :	(1 051)	1 114
<i>Elément faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat</i>		
Variation de la réserve de conversion	(1 173)	559
Variation de la réserve consolidée	-	(5)
Impact des dérivés qualifiés de Cash Flow Hedge	16	25
<i>Elément ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat</i>		
Gains et pertes actuariels relatifs aux engagements de retraite	106	535
Résultat global	(3 916)	(232)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

6.2. Bilan actif et passif

ACTIF			
(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2018	31/03/2017
Actif non courant			
Ecarts d'acquisition	5	3 593	3 782
Immobilisations incorporelles (nettes)	7	3 179	1 883
Immobilisations corporelles (nettes)	8	11 182	12 503
Actifs financiers	10	1 569	1 658
Participations dans les entreprises associées	9	-	7
Impôts différés	22	-	0
Total de l'actif non courant		19 522	19 833
Actif courant			
Stocks et en-cours	11	15 185	16 321
Créances clients	12	11 304	11 346
Autres créances	13	5 243	5 240
Impôts courants	22	1 058	1 013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	4 804	9 845
Total de l'actif courant		37 594	43 765
Total de l'actif		57 117	63 598

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

PASSIF			
(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2018	31/03/2017
Capitaux propres - part du Groupe			
Capital	15	26 214	26 214
Prime d'émission, de fusion et d'apport		9 286	9 286
Réserves		(5 000)	(3 773)
Réserves de conversion		782	1 955
Résultat net- Part du Groupe		(2 865)	(1 346)
Total capitaux propres - part du groupe		28 418	32 336
Total capitaux propres - part des intérêts ne conférant pas le contrôle			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	18	3 060	5 068
Emprunts sur location financement (à plus d'un an)	18	36	119
Impôts différés	22	-	-
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	17	4 527	4 945
Total des passifs non courants		7 623	10 132
Passifs courants			
Fournisseurs	20	5 948	7 747
Autres passifs courants	21	9 739	6 467
Impôts courants	22	1 001	179
Provisions pour risques et charges	16	828	896
Emprunts et dettes financières	18	3 515	5 705
Emprunts sur location financements (moins d'1 an)	18	44	137
Total des passifs courants		21 076	21 130
Total du Passif		57 117	63 598

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

6.3. Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
I - Activités Opérationnelles		
Résultat net après impôt	(2 865)	(1 346)
Dotations aux amortissements	2 200	2 557
Perte de valeurs (IAS36)	111	68
Variation des provisions	(365)	(120)
Pertes (Gains) latents	(4)	72
Charge nette d'intérêts	358	351
Plus ou moins-values de cessions	382	(709)
Variation des impôts différés	-	-
Capacité d'autofinancement	(182)	904
Variation des stocks et en-cours	606	7 504
Variation des clients et comptes rattachés	(125)	3 796
Variation des autres créances	(180)	42
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(1 532)	(2 066)
Variation des autres dettes	3 976	(1 249)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 745	8 026
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	2 563	8 930
II - Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 607)	(1 266)
Dépenses de développement	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 065)	(2 259)
Acquisition d'autres immobilisations financières	(95)	(134)
Besoin de trésorerie (investissements)	(2 767)	(3 659)
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	974
Cessions d'autres immobilisations financières	45	243
Désinvestissements	45	1 217
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(2 722)	(2 442)
III - Activités de financement		
Dividende à payer		
Emissions d'emprunts et dettes financières	2 500	3 776
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(6 713)	(5 510)
Intérêts payés	(312)	(351)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(4 525)	(2 085)
Effets de la variation des cours de change	(356)	156
Variation nette de la trésorerie	(5 041)	4 559
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 845	5 286
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 14)	4 804	9 845
Variation nette de la trésorerie	(5 041)	4 559

6.4. Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission de fusion et d'apport	Réserves et résultats cumulés	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres consolidés
Au 31/03/2016	524 279 556	26 214	9 286	(2 375)	(559)	32 567
Résultat de l'exercice				(1 346)		(1 346)
Autres éléments du résultat global					1 115	1 115
Au 31/03/2017	524 279 556	26 214	9 286	(3 721)	556	32 336
Résultat de l'exercice				(2 865)		(2 865)
Autres éléments du résultat global					(1 051)	(1 051)
Au 31/03/2018	524 279 556	26 214	9 286	(6 585)	(495)	28 418

6.5. Notes annexes aux comptes consolidés

Sauf information contraire, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

Le Groupe S.T. Dupont fabrique ou fait fabriquer des articles de Luxe, et distribue ses produits dans le monde entier. La société mère est S.T. Dupont S.A., société anonyme située 92, boulevard du Montparnasse à Paris. La maison mère ultime du Groupe est la Société BroadGain Investments Ltd. Celle-ci est basée à Hong-Kong et est elle-même détenue par un Trust dont les bénéficiaires sont, entre autres, Monsieur Dickson Poon et des membres de sa famille.

La Société S.T. Dupont est cotée sur Euronext Paris S.A. (Compartiment C).

Le Directoire a arrêté les comptes de l'exercice 2017-2018 en date du 28 juin 2018.

6.5.1. Faits marquants

❖ Lancements et innovations produits

- **Briquets et Stylos :**
 - Le briquet S.T. Dupont Ligne 2 et le nouveau stylo Line D se parent cette année d'une fine guilloche sous laque bleue afin de transmettre tout le savoir-faire de la maison. La pointe de diamant, Thème iconique de la Maison, est mis à l'honneur cette saison sur les briquets.
 - L'art du feu évolue et la Maison propose désormais un nouveau briquet sans flamme : le E Slim, doté d'une résistance incandescente et d'un design fin et épuré.
- **Maroquinerie et Ceintures :**
 - A l'occasion des 145 ans de la Maison, proposition d'une nouvelle collection de maroquinerie avec la gamme Iconic, en toile et cuir. Cette nouvelle gamme dédiée au voyage comprend un sac de voyage, un sac week-end, un messenger, un porte-documents et une sélection de petite maroquinerie. Cette nouvelle collection, pour un style à la fois élégant et décontracté, est destinée à une nouvelle cible pour la marque, plus jeune et contemporaine, au niveau international.
 - Pour compléter le lancement du nouveau briquet torche à deux flammes, le Grand S.T. Dupont, lancement d'une gamme complète d'étuis cigares et accessoires fumeurs en cuir et métal, mettant en avant nos savoir-faire iconiques et historiques de maître orfèvre et maître malletier.
 - Animation couleurs et matières de l'offre catalogue ceintures et maroquinerie.
- **Editions limitées et partenariats :**
 - Continuité des collections consacrées aux icônes dans le domaine artistique, avec la série Picasso en hommage à l'une des créations phares de l'artiste : Portrait de femme.
 - Somptueuse édition limitée inspirée par les décors luxueux de l'Orient Express « Train des Rois, Roi des Trains », à l'occasion de la sortie du film Murder on the Orient Express.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

❖ **Fonds de commerce Avenue Montaigne**

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a entamé des négociations avec le bailleur de la boutique sise 58, Avenue Montaigne, à Paris 8^{ème} afin d'être indemnisée du non-renouvellement de son droit au bail. Le 29 janvier 2018, les parties ont signé un protocole d'accord prévoyant le versement, par le bailleur, au moment de la sortie effective des locaux qui devrait intervenir au cours de l'exercice 2018-2019, d'une indemnité globale d'éviction d'un montant conforme à la jurisprudence actuelle et satisfaisante pour les deux parties.

Conformément aux normes fiscales en vigueur, la Société s'est acquittée de l'impôt dû au titre de cette indemnité d'éviction au cours de l'exercice 2017-2018.

Par ailleurs, la société a comptabilisé une dotation exceptionnelle aux amortissements des agencements et installations de la boutique Montaigne à hauteur de 133 milliers d'euros.

Enfin, et en prévision de la sortie de ce point de vente contre paiement par le bailleur d'une indemnité d'éviction, les cocréanciers ont accepté en janvier 2018 le principe de substituer au nantissement du fonds de commerce, celui de l'indemnité (nette de son imposition) lorsque S.T. Dupont quittera ces locaux.

❖ **Plan de départs volontaires**

En septembre 2017, après avoir consulté les représentants du personnel, le Groupe a annoncé la mise en place d'une restructuration sous la forme d'un plan de départs volontaires, effectifs avant la fin de l'exercice 2017-2018 (voir Note 6.5.16.), concernant au maximum 30 salariés.

Les montants déjà versés relatifs à ce plan de départ s'élèvent à 562 milliers d'euros et il subsiste dans les comptes au 31 mars 2018 une provision résiduelle à hauteur de 305 milliers d'euros.

❖ **Réorganisation du site industriel**

Dans le but d'optimiser les flux industriels, la Société a débuté au cours de l'exercice 2017-2018 une réorganisation du site industriel. Ce projet s'achèvera en 2018-2019.

❖ **Projet ERP**

Afin de moderniser ses outils informatiques et ses processus, la Société met en place un nouvel ERP qui sera opérationnel au cours de l'exercice 2018-2019. Des équipes internes et externes sont impliquées sur ce projet.

❖ **Création de S.T. Dupont Korea**

Au cours de l'exercice, une filiale a été créée dans le cadre de l'activité du groupe en Corée. Cette filiale est opérationnelle depuis le 1^{er} avril 2018.

❖ **Refinancement**

Le 12 juin 2017, ST Dupont S.A. a signé un nouvel accord de financement avec un pool de 6 banques mené par le CIC.

Tout en maintenant le prêt de consolidation existant qui échoira en juillet 2019, la Société a ainsi renouvelé les 2 lignes du crédit structuré qui arrivaient à échéance en juillet 2017 :

- La ligne revolving qui finance le besoin en fonds de roulement : renouvelée jusqu'en septembre 2019 (pour un maximum de 1,5 ou 4,5 millions d'euros selon le semestre) ;
- Les lignes de financement de nouveaux investissements : 3 tranches annuelles de 2,5 millions d'euros chacune seront disponibles successivement jusqu'en septembre 2019 ; leurs tirages potentiels seront remboursés sur 5 ans.

Ce nouveau crédit structuré est soumis au respect de covenants dont 2 ratios financiers :

- Ratio de Leverage (dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de Gearing (dettes financières nettes / Capitaux Propres)

Avec l'accord de l'unanimité des Prêteurs, la ligne revolving et une quatrième tranche de 2,5 millions d'euros pourront être mobilisés jusqu'en septembre 2020.

Avec ce nouvel accord de financement et le maintien du crédit à moyen terme accordé par la BPI France en août 2014 (1,8 millions d'euros nets au 31 mars 2017, remboursés linéairement jusqu'en 2021), la société a considérablement renforcé la maturité et la visibilité de ses ressources financières.

❖ Évolution des parités de change contre euro

En 2017-2018, l'euro s'est très fortement apprécié contre toutes les autres monnaies, notamment les principales devises étrangères de facturation du groupe : dollars de Hong Kong, yens japonais, dollars américains ainsi que francs suisses et livres sterling (voir paragraphe 2.5.3.1. Risques de marché).

6.5.2. Principes comptables

6.5.2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe S.T. Dupont au 31 mars 2018 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} avril 2010.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Directoire le 28 juin 2018. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 6 septembre 2018.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La valeur d'utilité servant de base aux tests de dépréciation des actifs (corporels et incorporels) a été déterminée sur la base d'estimations des cash-flows futurs, déterminées à partir de la projection des données historiques ajustées des projets de développement connus à la date d'arrêt des comptes. Ces projets concernent, à la fois, le développement des réseaux de distribution et les nouvelles lignes qui seront lancées dans les années à venir. Elles ont, par nature, un caractère incertain et représentent les meilleures estimations de la Direction.

6.5.2.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations applicables sur l'exercice

Les nouveaux textes, normes, amendements de normes ou interprétations, applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'Entreprise ou sur leur présentation :

- Amendement à IAS 7 « Initiatives concernant les informations à fournir » ;
- Amendement à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes latentes » ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016).

6.5.2.3. Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle

Les états financiers du groupe au 31 mars 2018 n'intègrent pas les éventuelles incidences des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne au 31 mars 2018 mais dont l'application n'est obligatoire qu'aux exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2018.

Ces textes sont les suivants :

- IFRS15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », incluant l'amendement à IFRS15 « Date d'entrée en vigueur d'IFRS15 ». La norme sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Clarification de l'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ». La clarification sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » et son amendement. La norme sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2018 ;
- Amendements à IFRS 4 : Appliquer la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avec IFRS 4. La norme sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

- IFRS16 « Contrats de locations ». La norme sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 ;
- Amendements à IFRS2 : « Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur les actions ». La norme sera applicable aux exercices ouverts à compter 1^{er} janvier 2018.

La norme *IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, remplacera toutes les normes et interprétations existantes relatives à la reconnaissance du revenu. Les analyses en cours ne font pas apparaître, à ce stade, d'impact significatif sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

La norme IFRS 16 - Contrats de location modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. La nouvelle norme impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement), les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors bilan où seule la durée d'engagement ferme était prise en compte. Les engagements liés aux contrats de location simple mentionnés en note 6.5.27. *Engagements hors bilan* pourraient ainsi ne pas être totalement représentatifs des passifs qui seront à comptabiliser dans le cadre de l'application d'IFRS 16. L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers du Groupe est toujours en cours.

6.5.2.4. Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne

Les impacts sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 mars 2018 et non en vigueur dans l'Union européenne sont en cours d'analyse.

Ces textes sont les suivants :

- Contrats d'assurance (IFRS 17) : la norme sera applicable aux exercices ouverts à compter 1er janvier 2021.
- Interprétation IFRIC 22 sur les paiements d'avance sur transactions en devises : cette interprétation sera applicable à aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- Interprétation IFRIC 23 sur l'incertitude des paiements de l'imposition du revenu : cette interprétation sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.
- Amendement à IAS28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ; cet amendement serait applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.
- Amélioration annuelles du cycle 2015-2017 des IFRS.
- Amendement à IAS19 : Modification, réduction ou liquidation ; cet amendement serait applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

6.5.2.5. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans les paragraphes suivants de l'annexe :

- Note 6.5.6. : tests de valeurs sur actifs immobilisés
- Note 6.5.5. : écarts d'acquisition
- Notes 6.5.7. et 6.5.8. : immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles
- Note 6.5.16 : provisions et passifs éventuels
- Note 6.5.17 : retraites
- Note 6.5.22 : impôts sur les sociétés et impôts différés

6.5.2.6. Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, États financiers consolidés, les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de toutes les entités que le Groupe contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans les capitaux propres de ces entités. Une entité est contrôlée dès lors que le Groupe détient le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote

potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises.

Les comptes des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière comme par exemple celles dans lesquelles le Groupe est représenté au Conseil sans avoir le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont initialement évaluées au coût d'acquisition. Par la suite, la quote-part du Groupe dans les profits ou pertes est comptabilisée en résultat. La quote-part du Groupe dans les variations des autres éléments du résultat global est également reflétée dans les autres éléments du résultat global. L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

S.T. Dupont n'a aucun contrôle conjoint, la norme IFRS 11 n'a pas d'impact sur le périmètre de consolidation du groupe. Le périmètre de consolidation figure en note 6.5.3.

6.5.2.7. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes de S.T. Dupont S.A et des filiales est le 31 mars de chaque année. Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels arrêtés à cette date.

6.5.2.8. Éliminations de consolidation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les transactions, les soldes et les résultats d'opérations intragroupes sont éliminés. Dans le cas de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. Ces éliminations concernent de plus les résultats de cession intragroupe ainsi que l'annulation des provisions pour dépréciation de titres consolidés ou sur prêts aux filiales consolidées. Les dividendes et acomptes sur dividendes en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. La valeur comptable de la participation de S.T. Dupont S.A. dans ses filiales et la part de S.T. Dupont S.A. dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées.

6.5.2.9. Transactions libellées en monnaies étrangères et conversion des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie fonctionnelle dans laquelle l'entité opère. Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En conformité avec les paragraphes 15 et 32 de l'IAS 21, S.T. Dupont a déterminé les créances et dettes intragroupe libellées dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle de chaque entité et dont le remboursement n'est pas planifié dans un avenir prévisible. Les écarts de change portant sur les montants ainsi déterminés ont été comptabilisés en réserve de conversion.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro. La conversion des états financiers des sociétés établis en devises étrangères est effectuée d'après les principes suivants :

- Au cours de clôture pour les comptes de bilan ;
- Au cours moyen de la période (ce cours étant considéré comme représentatif du cours à la date de transaction) pour les postes du compte de résultat. En cas de transaction significative particulière, le cours retenu est celui du jour de cette transaction.

Le cours moyen est la moyenne des cours de clôture mensuels, pondérée par les chiffres d'affaires mensuels. L'écart de conversion, résultant d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et, d'autre part, de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est comptabilisé en tant que composante distincte des capitaux propres consolidés (autres éléments du résultat global) dans le poste « Réserves de conversion ».

Les taux de conversion des devises hors zone euro sont les suivants :

	Taux de clôture 31/03/18	Taux de clôture 31/03/17	Taux moyen 31/03/18	Taux moyen 31/03/17
1 franc suisse	0,8490683	0,9356627	0,8490683	0,9356627
1 yen	0,0076046	0,0083759	0,0076737	0,0084396
1 livre sterling	1,1438923	1,1686747	1,1438923	1,1686747
1 dollar US	0,8123188	0,9362651	0,8123188	0,9362651

1 dollar de Hong Kong	0,1035197	0,1204819	0,1084796	0,1177797
1 nouveau dollar de Taiwan	0,0278675	0,0308795	0,0278675	0,0308795
1 dollar de Singapour	0,6187371	0,6700000	0,6279454	0,6599831
1 ringgit de Malaisie	0,2102484	0,2118072	0,2102484	0,2118072
1 RMB (Chine)	0,1291925	0,1356627	0,1295864	0,1432851

La filiale suisse a comme seule activité la facturation d'une redevance pour une licence de parfum. Cette facturation intervient une fois par an au 31 mars. C'est la raison pour laquelle le taux moyen égale le taux de clôture.

La filiale américaine n'a aucune activité commerciale. D'une manière générale, le taux de change moyen est déterminé à partir des produits et des charges sur une base mensuelle. Dans la mesure où cette filiale ne remonte ses états financiers que deux fois par an, le taux moyen publié par la Banque de France a été retenu.

6.5.2.10. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la date de clôture du bilan incluent les caisses, les soldes bancaires, les placements, les créances, les dettes fournisseurs, les emprunts et les instruments dérivés. Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues sont décrites dans la présentation des méthodes concernant chaque élément.

❖ Couverture des risques de change

Le Groupe comprend plusieurs filiales de distribution qui facturent leurs clients dans leur devise commune. Cependant quelques relations commerciales spécifiques peuvent justifier une facturation en devises autres ; le risque de change résultant de ces transactions est apprécié et couvert dans le respect des règles de prudence.

S.T. Dupont S.A emploie différents instruments financiers dérivés pour couvrir ses quelques expositions, conformément à la charte des engagements financiers entérinée par la direction du Groupe ; l'utilisation éventuelle d'instruments dérivés n'aura jamais un caractère spéculatif, mais aura pour unique but de couvrir des opérations en cours ou futures afin d'assurer ou de figer des revenus en devises découlant des activités commerciales et industrielles du Groupe dans le cadre normal d'une bonne gestion.

L'exposition du Groupe S.T. Dupont au risque de change est détaillée dans le rapport de gestion ; pendant l'exercice 2017-2018, le portefeuille d'opérations de change a contenu des ventes à termes, des swaps et des options de change ; elles étaient toutes portées par la société S.T. Dupont S.A et leurs maturités n'ont pas excédé 12 mois. Au 31 mars 2018, les couvertures non utilisées engagent la société sur deux positions vendeuses de 7 600 milliers de HK dollars et 90 millions de yens japonais (respectivement 785 milliers d'euros et 688 milliers d'euros selon les cours de clôture au 31 mars 2018) ; le portefeuille des opérations de change avait alors une valeur de 1,2 milliard d'euros.

L'objectif de ces opérations de change est de couvrir des ventes en devises au sein du Groupe S.T. Dupont, selon les normes IFRS la comptabilité de couverture ne trouve pas à s'appliquer ; la variation de la juste valeur des instruments financiers est donc comptabilisée en compte de résultat.

Au 31 mars 2018, cette variation de juste valeur génère un résultat comptable latent de +4 milliers d'euros et une position bilan à 1 milliard d'euros.

Cette variation de juste valeur est calculée sur des valorisations dites "Marked-To-Market" ; ces valorisations sont de niveau 2 car les opérations de change sont réalisées de gré à gré (i.e. non cotées sur un marché organisé), mais des données observables existent sur des marchés actifs pour des transactions similaires.

❖ Couverture des risques de taux d'intérêt

Lorsque le Groupe souscrit à de l'endettement court terme à taux variable, il peut être amené à se couvrir pour sécuriser son endettement ou bénéficier d'éventuelles détentes de taux par la mise en place de swaps ou d'options de taux.

Les instruments dérivés de change et de taux sont, conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32, comptabilisés au bilan en juste valeur. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé sont rapportées au résultat de la période, venant ainsi ajuster les gains ou pertes latents reconnus sur l'instrument couvert à hauteur du risque couvert. Dans le cas de couverture de flux futurs, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Si les instruments dérivés ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat. Ils sont qualifiés de Cash-Flow Hedge.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2018, le Groupe a utilisé une nouvelle ligne de dette indexée sur un taux variable afin de financer des investissements ; pour couvrir tout risque de remontée des taux et respecter ses obligations liées au Contrat de financement

structuré, le Groupe a donc mis en place une couverture totale via deux swaps payeurs de taux fixes et receveurs du même taux variable. Cette couverture est détaillée en note 7.2.23.5.

6.5.2.11. Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » requiert la présentation d'information sur les secteurs d'activités opérationnels du Groupe.

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Président du Directoire, principal décideur opérationnel du Groupe, pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance du Groupe.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec le référentiel comptable appliqué par le Groupe.

Les secteurs opérationnels se décomposent comme suit :

- Distribution contrôlée Europe
- Distribution contrôlée Asie
- Agents

La distribution contrôlée correspond aux ventes réalisées par l'intermédiaire de filiales.

Ces secteurs correspondent à des typologies de distribution et des responsabilités distinctes et sont placés sous la responsabilité de directions opérationnelles qui reportent directement au principal décideur opérationnel.

Le Groupe comprend également un secteur « licences, non affecté et éliminations » qui regroupe :

- Les revenus de licence affectés à la marque
- Les frais « corporate » ne pouvant être affectés aux secteurs et qui regroupent notamment les activités de développement produits, de marketing, de logistique ;
- Les éliminations inter secteurs (Europe - Asie)

6.5.2.12. Immobilisations incorporelles

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par le Groupe S.T. Dupont et destinés à la production ou à la fourniture de biens ou services, dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.

Le coût d'entrée des éléments incorporels acquis séparément répondant aux critères d'immobilisations correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet. Pour les immobilisations générées en interne, le coût d'entrée correspond aux dépenses engagées directement attribuables qui génèrent des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation :

Immobilisations incorporelles	Durée
Droit au bail	Durée du bail
Moules et empreintes	3 ans
Frais de développement	3 ans
Logiciels	De 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur constatation.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils satisfont l'ensemble des critères de la norme IAS 38 à savoir :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable
- La faisabilité technique du projet est démontrée
- L'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles
- Le Groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet, ou que son utilité en interne est démontrée.

Lorsque les critères de reconnaissance à l'actif, établis par IAS 38 Immobilisations incorporelles, ne sont pas satisfaits, les frais de développement sont comptabilisés en charge.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs pour l'entreprise et amortis sur une durée de 3 ans.

6.5.2.13. Écarts d'acquisition (Goodwill)

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, la méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de nouvelles activités par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par le Groupe en échange du contrôle de l'acquise en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- Les actifs remis au vendeur
- Les passifs encourus ou éventuels
- Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe
- Les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « Autres charges », à l'exception :

- Des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres
- Des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative un profit est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur, comme indiqué en note 6.5.5., lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre.

6.5.2.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique correspondant au prix d'achat augmenté des coûts directs. Le montant amortissable est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée comme indiqué dans la note 6.5.2.25.

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	20-25 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20-25 ans
Mobilier	3-10 ans
Matériel et outillage	3-8 ans
Agencements, aménagements, installations	5-10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro-informatique	3 ans

Les immobilisations en cours sont classées par type d'immobilisations. Les terrains ne sont pas amortis.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien immobilisé.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif ; le résultat de cette décomptabilisation est inscrit aux postes « Autres produits » ou « Autres charges » du compte de résultat consolidé selon que ce résultat se traduit par un gain ou par une perte.

6.5.2.15. Contrats de location

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils ont en substance pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques attachés à l'usage du bien loué, indépendamment de la propriété. Les biens correspondants sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette financière sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Ils sont amortis sur une durée identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre.

Les autres contrats sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

6.5.2.16. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (ou de production) et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts entre coût standard et coût réel selon la méthode du prix de revient moyen pondéré (PRMP).

Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice, laquelle représente le prix de vente estimé déduction faite des frais de vente.

6.5.2.17. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide d'une méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en frais commerciaux.

6.5.2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspond aux liquidités, aux dépôts à court terme et aux placements financiers diminués des découverts bancaires.

Les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois ;

Les valeurs mobilières de placement en portefeuille ne sont que des parts de FCP monétaires classés « monétaires euro » au sens de la classification AMF ; à ce titre, ces OPCVM satisfont aux critères de la norme IAS 7 permettant leur qualification en équivalents de trésorerie ; en particulier, leur délai de recouvrement d'un jour, comme leur sensibilité inférieure à 0,25, confirment entre autres leur éligibilité.

Les placements financiers enregistrés en équivalents de trésorerie sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces placements financiers sont évalués à leur juste valeur avec variations de juste valeur en compte de résultat à la date de clôture.

Les crédits spots et les lignes de trésorerie sont classés dans les emprunts et dettes financières courants.

6.5.2.19. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la société opère, S.T. Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite, d'autres prestations postérieures à l'emploi et d'autres avantages à long terme.

Le Groupe comptabilise les prestations postérieures à l'emploi (retraite) et autres avantages à long terme (primes d'ancienneté), conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » révisée en juin 2011, en tenant compte de la nature des régimes

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

applicables (régimes à cotisations définies, régimes à prestations définies) et des spécificités de chaque pays.

Dans certains pays, S.T. Dupont verse des cotisations aux organismes publics qui gèrent le coût des prestations de retraite. Ces cotisations sont passées en charge lors de leur versement. Dans d'autres pays, S.T. Dupont garantit des prestations définies à ses employés lors de leur départ en retraite.

❖ Régimes de retraite

Les principaux régimes à prestations définies sont les suivants :

- En France, les indemnités de retraite légales sont exigibles lors du départ en retraite des employés et sont dues uniquement si les employés font partie de l'effectif de S.T. Dupont lors de leur départ en retraite. Ces indemnités sont déterminées en fonction du salaire de l'employé à la date de son départ en retraite et de son ancienneté dans le Groupe.
- Au Japon et en Belgique, S.T. Dupont garantit des indemnités de retraite.
- En Allemagne, S.T. Dupont gère un plan de retraite à prestations définies garantissant une rente viagère.
- En Italie, conformément aux réglementations locales, S.T. Dupont cumule des indemnités pour tous les employés (Trattamento di Fine Rapporto) jusqu'à leur départ de la société (retraite, licenciement ou préretraite). Cette indemnité augmente chaque année en fonction de l'ancienneté de chaque employé et d'un facteur lié à l'inflation.

Les avantages offerts aux salariés du groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'entreprise de tout engagement futur vis-à-vis des salariés. De ce fait, seules les cotisations payées ou dues au titre de l'année figurent dans les comptes du groupe. Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service, et le salaire.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont évalués, conformément à la norme IAS 19 Révisé, par des actuaires indépendants. La valeur actualisée de l'obligation est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées, en fonction des hypothèses actuarielles du groupe qui sont revues chaque année. Cette méthode consiste à attribuer une unité supplémentaire de droits à la prestation pour chaque période de service ; chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Le taux appliqué pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne de l'obligation de retraite concernée.

Depuis mars 2014, la société S.T. Dupont a opté pour la reconnaissance du coût normal en charge opérationnelle et le coût net d'intérêt en charge financière, alors que la pratique historique consistait à reconnaître l'ensemble de la charge en charge opérationnelle. L'impact comptabilisé en charge financière correspondant au coût d'actualisation du déficit comptabilisé est de - 74 milliers d'euros, et -197 milliers d'euros de coût normal en charge opérationnelle.

Les écarts actuariels correspondent à la variation de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs, du fait d'écarts entre les hypothèses démographiques et financières retenues dans le chiffrage et le niveau réel des variables démographiques et financières sur la période (effet d'expérience) et du fait des révisions des hypothèses actuarielles.

❖ Autres avantages à long terme

Au Japon, le Groupe verse régulièrement des primes d'ancienneté aux employés actifs chaque fois qu'un employé atteint un certain niveau d'ancienneté (les primes d'ancienneté sont des voyages d'un montant fixe).

L'évaluation de l'ensemble des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.

La valeur actuelle de l'obligation est calculée par un actuaire indépendant avec la méthode des unités de crédit projetées et elle est comptabilisée au Bilan. Le passif est inscrit au bilan au titre des autres avantages à long terme correspondant à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture.

Les écarts actuariels pour ce type de régime sont directement reconnus en résultat.

6.5.2.20. Autres provisions

Des provisions sont comptabilisées à la clôture lorsque :



- Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés
- Il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Notamment, le Groupe constate le passif estimé sur tous les produits encore sous garantie à la date de clôture. Cette provision est déterminée sur la base des taux de retour historiques des produits sous garantie.

En outre, une provision est constatée pour le passif estimé au titre des congés payés annuels, des congés basés sur l'ancienneté, ainsi que la réduction du temps de travail, résultant des services rendus par les employés jusqu'à la date de clôture.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que le Groupe a une obligation vis à vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations dans l'ensemble des sociétés du Groupe (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques.

Compte-tenu de son activité, le Groupe peut être amené à comptabiliser une provision pour retour sur la base d'estimation effectuée par le management. Cette provision impacte le chiffre d'affaires, avec en contrepartie un reclassement du coût des produits vendus en stock. L'impact résultat est égal à la perte de marge brute du fait des retours de produits.

6.5.2.21. Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables puis au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les dettes non courantes. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les dettes courantes.

6.5.2.22. Constatation des produits

Le chiffre d'affaires net représente les ventes livrées du portefeuille de marques du Groupe qui est constitué par les produits fabriqués, de négoce et les accessoires s'y rattachant. Les ventes sont constatées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les rabais, remises, ristournes et escompte de règlement sont classés en diminution du chiffre d'affaires.

Les redevances de licences sont comptabilisées sur la base des chiffres d'affaires déclarés.

Les autres produits des activités ordinaires comprennent exclusivement les redevances de marque.

6.5.2.23. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice des différentes sociétés intégrées. L'impôt exigible et différé doit être comptabilisé en produit ou en charge et compris dans le résultat de l'exercice sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat, soit en autres éléments du résultat global, soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente. Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires existant à la clôture de l'exercice en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou du taux connu pour les exercices à venir.

Les impositions différées antérieures, si elles subsistent, sont corrigées du dernier taux adopté ou quasi adopté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'appliquera lorsque l'actif d'impôt différé sera recouvré ou le passif d'impôt différé réglé (méthode du report variable).

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable à court ou moyen terme.

Les impôts différés passifs ne sont pas comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales ou entreprises associées dans la mesure où :

- S.T. Dupont contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ;
- La différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

6.5.2.24. Résultat par action

En accord avec la norme IAS 33, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé comme décrit ci-dessus, en tenant compte de l'impact maximal de la conversion de toutes les obligations convertibles et de la levée des options si la réalisation paraît probable compte tenu du cours de l'action par rapport au cours d'attribution de souscription. Ce calcul est effectué en tenant compte de l'annulation des frais financiers et de la dépréciation de la prime de remboursement et de l'effet d'impôt correspondant. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action des activités ordinaires poursuivies.

6.5.2.25. Dépréciations d'actifs (pertes de valeur)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisitions sont affectés à chacune des UGT ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent à des zones géographiques, les plus significatives étant l'UGT France et l'UGT Hong-Kong.

La dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie comprenant un écart d'acquisition est testée tous les ans ainsi que chaque fois qu'il y a indication que l'unité s'est dépréciée en comparant la valeur comptable de l'unité (y compris l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable.

Si la valeur comptable de l'unité excède la valeur recouvrable, une perte de valeur de l'unité est répartie en réduction tout d'abord de la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis des autres actifs de l'unité au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections à quatre ans de flux de trésorerie futurs attendus établis sur la base des budgets approuvés par la Direction et des plans à moyen terme et d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie ne tiennent pas compte des investissements de capacité futurs et des restructurations dans lesquelles le Groupe n'est pas engagé.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à des valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant un taux avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou du groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale diminué des coûts de cession.

6.5.2.26. Tableau des flux de trésorerie

Les flux liés à l'activité d'exploitation du tableau de financement sont présentés selon la méthode indirecte définie par la norme IAS 7.

La trésorerie comprend les comptes de caisses, les dépôts à vue dans les banques, les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur) et les découverts bancaires.

6.5.2.27. Capital

Les actions d'autocontrôle sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés.

6.5.2.28. Evaluation à la juste valeur

Publiée conjointement par l'IASB et le FASB, IFRS 13 définit les règles de détermination de la juste valeur et requiert un niveau d'information sur la détermination de la juste valeur. Au 31 mars 2018, les actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur sont les suivants :

- Trésorerie et équivalent de trésorerie : se référer à la note 6.5.14.
- Instruments financiers pour couvrir le risque de change et de taux.

- Les lignes de crédits sont comptabilisées pour leur valeur de remboursement assimilée à la juste valeur, compte tenu de leur maturité très courte.

Compte tenu de l'échéance courte des opérations en portefeuille, l'impact lié à la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés n'est pas significatif.

6.5.3. Périmètre de consolidation

	Pourcentage d'intérêt		Méthode	
	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2018	31/03/2017
S.T. Dupont S.A. (France)	-	-	Société mère	
S.T. Dupont S.p.A. (Italie)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont S.A. (Suisse)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont Japan K.K. (Japon)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont Deutschland GmbH (Allemagne)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont Benelux (Belgique)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont Finance (France)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont Iberia (Espagne)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont, Inc. (Etats-Unis)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont Marketing Ltd (Hong Kong)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont Investment Pte Ltd (Singapour - succursale à Taïwan)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont Marketing Shanghai Ltd (Chine)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont Distribution Pte Ltd (Singapour)	100	100	IG	IG
S.T. Dupont (Malaisie) Sdn Bhd	100	100	IG	IG
S.T. Dupont Korea (Corée)	100	-	IG	-

IG : intégration globale

Il n'existe pas d'entités non consolidées ou d'entités ad hoc portant des actifs, passifs, activités ou engagements au bénéfice de S.T. Dupont.

Il n'existe aucun engagement d'achat ou de vente d'actions entre les actionnaires.

Au cours de l'exercice, une filiale a été créée dans le cadre de l'activité du groupe en Corée. Cette activité était auparavant gérée par l'intermédiaire d'un établissement stable.

La filiale S.T. Dupont (Export) Company Limited a été dissoute le 1^{er} septembre 2017.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

6.5.4. Information sectorielle

6.5.4.1. Base de préparation des états financiers

Au 31/03/2018	Distribution Contrôlée Europe	Filiales Asie	Agents	Licences non affectées et Eliminations	ST Dupont Groupe
Chiffre d'affaires "produits"	14 115	13 702	26 830	6	54 653
Vente intra secteur	3 873			(3 873)	
Coûts des ventes	(7 834)	(8 172)	(12 876)	5 047	(23 835)
Marge brute	10 155	5 530	13 954	1 180	30 818
Frais de communication	(734)	(446)	(1 231)	(589)	(3 000)
Frais commerciaux	(6 135)	(6 997)	(1 277)	(349)	(14 758)
Frais généraux et administratifs	(1 171)	(2 118)	(1 599)	(11 134)	(16 023)
Revenus de licence				4 627	4 627
Autres produits et charges				(1 655)	(1 655)
Perte de valeur sur actifs (IAS 36)				(111)	(111)
Résultat opérationnel	2 115	(4 032)	9 847	(8 031)	(101)

Au 31/03/2017	Distribution Contrôlée Europe	Filiales Asie	Agents	Licences non affectées et Eliminations	ST Dupont Groupe
Chiffre d'affaires "produits"	15 926	21 580	24 453	10	61 969
Vente intra secteur	6 723			(6 723)	
Coûts des ventes	(11 438)	(14 814)	(12 171)	7 533	(30 889)
Marge brute	11 211	6 766	12 282	821	31 080
Frais de communication	(994)	(608)	(1 227)	(766)	(3 595)
Frais commerciaux	(5 442)	(9 703)	(1 302)	(223)	(16 669)
Frais généraux et administratifs	(1 026)	(2 321)	(961)	(11 808)	(16 117)
Revenus de licence				4 740	4 740
Autres produits et charges				708	708
Perte de valeur sur actifs (IAS 36)				(77)	(77)
Résultat opérationnel	3 749	(5 866)	8 792	(6 606)	69

6.5.4.2. Chiffre d'affaires par activité et zone géographique

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires par activités		
Briquet & Stylos	33 112	36 250
Maroquinerie, accessoires & PAP	21 541	25 719
Total Ventes produits	54 653	61 969

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Ventes pour les marchés les plus significatifs		
France	6 954	7 804
Hors France	47 699	54 165
<i>Dont :</i>		
<i>Hong-Kong</i>	9 005	9 888
<i>Japon</i>	4 091	6 490
<i>Chine</i>	2 478	5 737

6.5.4.3. Postes du bilan

Sectoriel Clients Mars 2018 (En milliers d'euros)	Distribution Contrôlée Europe	Distribution Contrôlée Asie	Agents	Licences non affectées et Eliminations	ST Dupont Groupe
Clients et comptes rattachés (Net)	5 044	1 007	5 239	13	11 304
Créances clients (Brutes)	5 300	1 005	5 523	13	11 842
Effets à recevoir	(57)	49	-	-	(8)
Provision pour dépréciation	(199)	(47)	(285)	-	(530)

Sectoriel Clients Mars 2017 (En milliers d'euros)	Distribution Contrôlée Europe	Distribution Contrôlée Asie	Agents	Licences non affectées et Eliminations	ST Dupont Groupe
Clients et comptes rattachés (Net)	4 203	1 702	5 427	14	11 346
Créances clients (Brutes)	4 570	1 659	5 661	14	11 904
Effets à recevoir	-	97	-	-	97
Provision pour dépréciation	(367)	(54)	(234)	-	(655)

Un seul client dépasse le seuil de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2018. Il s'agit d'un distributeur qui atteint 24,7% des ventes.

Au 31 mars 2018, les actifs immobilisés nets se répartissent de la façon suivante :

Immobilisations nettes (en milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
France	13 938	13 556
Autres pays	423	831

6.5.5. Ecart d'acquisition

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD FRANCE	STD DISTRIBUTIO N PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	STD IBERIA	TOTAL
VALEURS BRUTES						
Au 31/03/2016	3 571	-	38	23	492	4 124
Réallocation	(2384)	2439	-	-	-	55
Ecart de conversion	155	-	1	(1)	-	155
Au 31/03/2017	1 342	2 439	39	22	492	4 334
Réallocation						
Ecart de conversion	(189)	-	(3)	-	-	(192)
Au 31/03/2018	1 153	2 439	36	22	492	4 142

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD FRANCE	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	STD IBERIA	TOTAL
DEPRECIATIONS						
Au 31/03/2016	-	-	(38)	(23)	(492)	(553)
Perte de valeur (IAS 36)	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	(1)	1	-	-
Au 31/03/2017	-	-	(38)	(23)	(492)	(553)
Perte de valeur (IAS 36)	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	3	-	-	3
Au 31/03/2018	-	-	(36)	(22)	(492)	(550)

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD FRANCE	STD DISTRIBUTI ON PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	STD IBERIA	TOTAL
VALEUR NETTE						
Au 31/03/2017	1 342	2 439	-	-	-	3 781
Au 31/03/2018	1 153	2 439	-	-	-	3 593

Les écarts d'acquisition font l'objet de test de valeur annuels ou dès lors qu'un indice de perte de valeur a été identifié.

Pour rappel, au 31 mars 2018, dans le cadre de la norme IAS36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à la valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes au 31 mars 2018.

6.5.6. Tests de valeurs sur actifs immobilisés

En application de la norme IAS 36, le Groupe est conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité) déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) dès qu'un indice de perte de valeur a été identifié ou chaque année dès lors que celle-ci comprend un écart d'acquisition.

Au 31 mars 2018, les hypothèses clés retenues pour les estimations de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- Détermination du chiffre d'affaires prévisionnel sur 4 ans sur la base d'une analyse détaillée par marché croisée avec une analyse par activité prenant en compte les projets de lancement des nouveaux produits connus à ce jour ainsi qu'une estimation de l'impact sur les collections existantes ;
- Evolution des taux de marge prévisionnels au regard notamment du mix produit et des prix de transfert ;
- Estimation des frais généraux sur la base des tendances constatées et des programmes de réduction de coûts envisagés ;
- Estimation des investissements et du besoin en fonds de roulement sur la base des plans de développement (investissements) et de la variation du chiffre d'affaires (BFR).

6.5.6.1. Goodwill Hong Kong et France

Sur l'exercice 2017-2018, des tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du cash-flow prévisionnel des entités de Hong-Kong et de la France. Ces cash-flows prévisionnels ont été actualisés en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WACC) de 8,1% et un taux de croissance à l'infini de 1%. En cas d'augmentation du taux de WACC de 2%, la valeur d'utilité déterminée lors du test de valeur au 31 mars 2018, resterait supérieure à la valeur comptable des UGT respectives.

6.5.7. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	Frais de développement	Autres	Total
VALEUR BRUTE					
Au 31/03/2016	86	3 590	1 261	5 710	10 647
Acquisitions	-	-	-	1 262	1 262
Cessions	-	-	(30)	(2)	(32)
Effet de change	-	-	-	(1)	(1)
Au 31/03/2017	86	3 590	1 231	6 969	11 876
Acquisitions	-	-	-	1 607	1 607
Cessions	-	-	(323)	(334)	(657)
Effet de change	-	-	-	(6)	(6)
Au 31/03/2018	86	3 590	908	8 236	12 820

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	Frais de développement	Autres	Total
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS CUMULES					
Au 31/03/2016	(84)	(3 526)	(1 228)	(4 936)	(9 775)
Dotations	-	(9)	(22)	(219)	(250)
Reprises	-	-	30	2	32
Effet de change	-	-	-	-	-
Au 31/03/2017	(84)	(3 535)	(1 220)	(5 153)	(9 993)
Dotations	-	(9)	(10)	(213)	(232)
Reprises	-	-	323	266	589
Effet de change	-	-	-	(5)	(5)
Au 31/03/2018	(84)	(3 544)	(907)	(5 105)	(9 641)

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	Frais de développement	Autres	Total
VALEUR NETTE COMPTABLE					
Au 31/03/2017	2	55	11	1 816	1 883
Au 31/03/2018	2	46	1	3 131	3 179

Les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels en cours de développement, liés à l'implémentation du nouvel ERP. Au 31 mars 2018, ces immobilisations comprennent 1 309 K€ au titre de la production immobilisée dont 525 K€ correspondant aux coûts internes engagés et 784 K€ correspondant aux coûts externes.

Les « Brevets, marques, savoir-faire » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure. Ils sont totalement amortis.

Le « Droit au bail » correspond principalement à la boutique de l'avenue Montaigne à Paris et a été amorti sur la durée du bail.

Les « Frais de Recherche et Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant (amortis sur 3 ans).

6.5.8. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agen- cements	Instal- lations	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
Au 31/03/2016	162	7 992	10 086	21 232	8 705	48 177
Acquisitions	-	-	47	934	1 909	2 890
Acquisitions contrats de location long terme	-	-	-	-	253	253
Cessions ou mise au rebut	(73)	(222)	(2 184)	(412)	(326)	(3 217)
Sortie d'un contrat de location long terme	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(887)	(887)
Effet de change	-	-	-	-	164	200
Au 31/03/2017	89	7 770	7 985	21 754	9 714	47 313
Acquisitions	-	-	611	327	127	1 065
Acquisitions contrats de location long terme	-	-	-	-	-	-
Cessions ou mise au rebut	-	(313)	(383)	(6 941)	(260)	(7 898)
Sortie d'un contrat de location long terme	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	45	-	(45)	-
Effet de change	-	-	(117)	(2)	(356)	(475)
Au 31/03/2018	89	7 457	8 141	15 137	9 180	40 005
AMORTISSEMENTS						
(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agen- cements	Instal- lations	Autres	Total
Au 31/03/2016		(3 389)	(7 876)	(15 572)	(7 428)	(34 265)
Dotations	-	(160)	(582)	(662)	(428)	(1 832)
Dotation sur leasing LT	-	-	-	-	(505)	(505)
Cessions ou mise au rebut	-	153	1 535	312	286	2 286
Reprise sur leasing LT	-	-	-	-	104	104
Effet de change	-	-	19	17	(62)	(26)
Au 31/03/2017		(3 396)	(6 904)	(15 905)	(8 034)	(34 238)
Dotations	-	(157)	(668)	(693)	(387)	(1 905)
Dotation sur leasing LT	-	-	-	-	(168)	(168)
Cessions ou mise au rebut	-	283	320	6 731	235	7 569
Reprise sur leasing LT	-	-	-	-	-	-
Effet de change	-	-	62	(17)	207	252
Au 31/03/2018		(3 271)	(7 190)	(9 883)	(8 147)	(28 490)
DEPRECIATIONS CUMULEES						
(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agence- ments	Instal- lations	Autres	Total
Au 31/03/2016			(750)	(48)	(224)	(1 022)
Dotations	-	-	(58)	-	(10)	(68)
Reprise	-	-	590	39	37	666
Effet de change	-	-	(48)	(16)	(84)	(148)
Au 31/03/2017			(266)	(25)	(281)	(572)
Dotations	-	-	37	7	6	50
Reprise	-	-	-	-	-	-
Effet de change	-	-	51	14	124	189
Au 31/03/2018			(178)	(3)	(151)	(332)
VALEUR NETTE COMPTABLE						
Au 31/03/2017	89	4 374	816	5 824	1 400	12 503
Au 31/03/2018	89	4 186	773	5 251	882	11 182

En prévision de la sortie du point de vente Boutique Avenue Montaigne, la société a comptabilisé une dotation exceptionnelle aux amortissements des agencements et installations à hauteur de 133 milliers d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux immobilisations de :
- S.T. Dupont S.A. (951 milliers d'euros) concernant des logiciels mais aussi du matériel et de l'outillage

Le poste « Autres immobilisations corporelles » comprend :

- D'une part du mobilier de bureau, des agencements divers, et meubles de présentoirs,
- D'autre part des « immobilisations financées par des contrats de location financement ».

Le site industriel situé à Faverges a procédé à un inventaire complet de ses immobilisations au cours de l'exercice qui s'est soldé par une sortie d'immobilisations brutes à hauteur de 8 millions d'euros pour une valeur nette comptable de -0,25 million d'euros.

Au 31 mars 2018 les « immobilisations financées par des contrats de location financement » se répartissent en :

(En milliers d'Euros)	Total
Valeur brute	2 647
Amortissements	(2 643)
Dépréciation (IAS 36)	
Valeur nette	4

Les immobilisations financées par crédit-bail concernent essentiellement des véhicules et des machines industrielles acquis dans le cadre de contrats d'une durée de 3 à 5 ans.

6.5.9. Participations dans les entreprises associées

Il n'y a pas de participation dans des entreprises associées.

6.5.10. Actifs financiers non courants

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Autres immobilisations financières	1 569	1 658
Instruments financiers	-	0
Actifs financiers non courants	1 569	1 658

Les immobilisations financières représentent principalement des dépôts de garantie versés aux bailleurs des boutiques.

6.5.11. Stocks et encours

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Matières Premières	2 430	2 602
Produits et en-cours / semi ouvrés	3 260	3 847
Marchandises et Produits finis	12 463	13 280
Pièces détachées et consommables	791	623
Total Valeur Brute	18 943	20 353
Matières Premières	(995)	(1 184)
Produits et en-cours / semi ouvrés	(1 286)	(1 249)
Marchandises et Produits finis	(943)	(1 288)
Pièces détachées et consommables	(533)	(312)
Total provision pour dépréciation	(3 757)	(4 033)
Matières Premières	1 434	1 419
Produits et en-cours / semi ouvrés	1 974	2 598
Marchandises et Produits finis	11 520	11 992
Pièces détachées et consommables	258	311
Total Valeur Nette	15 185	16 321

Au 31 mars 2018, le stock net diminue de -1,1 millions d'euros, en majorité sur les produits et en-cours semi-ouvrés (-0,6 million d'euros).

Cette diminution résulte de l'effet combiné de la baisse de l'activité, de la destruction de composants obsolètes et d'une amélioration de la gestion des réapprovisionnements.

Par ailleurs, la provision pour dépréciation de stock est stable, à 19,8%.

6.5.12. Créances clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Clients	11 718	7 884
Effets à recevoir	(8)	97
Créances avec les parties liées	124	4 019
Dont :		
- Bondwood Investment	71	510
- Harvey Nichols(HK) - retail	2	12
- Pounded limited	0	2
- Dickson Trading (Asia) Company Ltd	48	23
- Dickson Concept Ltd (Japan)	0	13
- Leading Way Apparel	0	3 459
- D Marketing Japan k.k	0	1
Total valeur brute	11 834	12 000
Provision pour Dépréciation des Clients	(530)	(654)
Total valeur nette	11 304	11 346

L'affacturage n'a pas d'incidence sur le poste Clients dans la mesure où il n'entraîne pas de transfert du risque client.

Au 31 mars 2018, le total des créances clients non encore échues s'élève à 9 630 milliers d'euros et les créances échues depuis plus de 6 mois représentent 171 milliers d'euros contre 1 354 milliers d'euros au 31 mars 2017.

6.5.13. Autres Créances

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Charges constatées d'avance	511	224
Taxes sur la valeur ajoutée	1 081	544
Autres prêts et avances	1 205	1 608
Autres	2 446	2 864
Total	5 243	5 240

Au 31 mars 2018, le poste « Autres » inclut, notamment le fond de pension de la filiale allemande pour 530 milliers d'euros et les royalties à recevoir pour 1 430 milliers d'euros.

6.5.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Dépôts à terme	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-
Comptes courants bancaires	4 804	9 845
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	4 804	9 845
Découverts bancaires constatés en passifs financiers courants	-	-
Trésorerie selon TFT	4 804	9 845

Le niveau de trésorerie baisse de 5 millions d'euros. Cette baisse s'explique par une variation nette négative des emprunts de 4,5 millions d'euros, d'un effort d'investissement à hauteur de 2,7 millions d'euros et d'effets de variation des cours de change pour -0,4 million d'euros. Ces baisses sont minorées par une variation positive du BFR de 2,7 millions d'euros.

6.5.15. Capitaux propres

Au 31 mars 2018, le capital de S.T. Dupont S.A. s'élève à 26 213 977,80 euros réparti en 524 279 556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro. Au 31 mars 2018, la société ne détient aucune action propre S.T. Dupont.

6.5.16. Provisions et passifs éventuels

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour restructuration	Total provisions courantes	Provisions pour retraites et autres avantages à long terme	Total
Au 31/03/2016	181	739	-	920	5 568	6 488
Dotations	1	220	-	221	308	529
Reprises utilisées	(16)	-	-	(16)	(391)	(407)
Reprise non utilisées	-	(228)	-	(228)	-	(228)
Gains et pertes actuariels	-	-	-	-	(535)	(535)
Autres mouvements (*)	-	-	-	-	(9)	(9)
Effet de change	-	-	-	-	4	4
Au 31/03/2017	165	731	-	896	4 945	5 842
Dotations	97	202	1 100	1 399	270	1 669
Reprises utilisées	(12)	(621)	(562)	(1 195)	(357)	(1 552)
Reprise non utilisées	-	(39)	(233)	(272)	(210)	(482)
Gains et pertes actuariels	-	-	-	-	(106)	(106)
Autres mouvements	6	(6)	-	-	-	-
Effet de change	-	-	-	-	(14)	(14)
Au 31/03/2018	256	267	305	828	4 528	5 357

Les provisions sont composées de :

- Provisions pour garantie

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits vendus en France et à l'étranger. Cette provision est calculée semestriellement sur une base statistique du nombre de retours de produits neufs.

- Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges comprennent les risques sociaux et les provisions liées au change.

- Provisions pour retraite

Les provisions pour retraites et autres avantages à long terme concernent l'ensemble du groupe et respectent les normes IFRS en vigueur.

- Provision pour restructuration

Après avoir consulté les représentants du personnel, le Groupe a mis en place, au cours de l'exercice, un plan de départs volontaires concernant au maximum 30 salariés. Les montants déjà versés relatifs à ce plan de départ s'élèvent à 562 milliers d'euros et il subsiste dans les comptes au 31 mars 2018 une provision résiduelle à hauteur de 305 milliers d'euros.

Indépendamment des litiges liés à la marche des affaires et pour lesquels le Groupe estime qu'ils sont convenablement provisionnés, deux contentieux fiscaux sont en cours :

- Contentieux fiscal France

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 s'est terminé en août 2013 par une proposition de rectification concernant les prix de transfert et le taux de redevance de licence appliqués à l'une des filiales de la société.

Le montant réclamé par l'administration fiscale s'est élevé à 863 milliers d'euros. Le Groupe s'est acquitté du paiement en octobre 2015.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Au 31 mars 2016, cette créance avait été partiellement dépréciée à hauteur de la meilleure évaluation du risque de non-recouvrabilité.

Au mois de décembre 2016, la Société a déposé deux requêtes introductives d'instance auprès des tribunaux.

Le dossier a, par la suite, été attribué au Tribunal de Paris exclusivement.

Au cours du mois de septembre 2017, la Société a envoyé un mémoire en réplique au mémoire en défense de l'Administration fiscale reçu en juillet 2017.

L'instruction de l'affaire par l'Administration prend fin le 5 juillet 2018.

• Contentieux fiscal Taïwan

Une proposition de rectification concernant l'utilisation des déficits fiscaux a été notifiée au cours du premier semestre 2016-2017 pour un montant maximal de 0,5 million d'euros en impact d'impôts et 3,3 millions d'impact sur les déficits fiscaux reportés. Conformément à la législation locale, la société a dû verser la moitié de la somme redressée.

Le redressement lié à ce contrôle fiscal est contesté par le Groupe qui a tenté un ultime recours auprès des autorités taïwanaises. Cependant, sur la base des décisions précédentes, S.T. Dupont Taïwan a enregistré dans ses comptes une charge à hauteur du redressement, au 31 mars 2018.

6.5.17. Régimes d'avantages salariaux offerts aux employés

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la société opère, S.T. Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite, d'autres prestations postérieures à l'emploi et d'autres avantages à long terme comme décrit en note 6.5.2.19.

Régimes à prestations définies

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
Régimes postérieurs à l'emploi	(4 499)	(4 916)	(5 534)
Autres avantages à long terme	(31)	(46)	(34)
Total d'engagement pour les avantages au personnel	(4 530)	(4 962)	(5 568)

L'évolution des provisions au cours des exercices clos au 31 mars est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
En début d'exercice	(4 962)	(5 568)	(6 370)
Produit /(Charge) de retraite	(61)	(308)	(288)
<i>Dont opérationnel(le)</i>	13	(218)	(216)
<i>Dont financier(e)</i>	(74)	(90)	(72)
Cotisations de l'employeur	-	-	-
Prestations payées	357	391	478
Effet de change	14	(4)	(4)
Impact OCI	106	535	618
Autres	18	(9)	(2)
A la date de clôture	(4 530)	(4 962)	(5 568)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la dette actuarielle, de la juste valeur des actifs de couverture et de la couverture financière pour les exercices clos au 31 mars 2018, 2017 et 2016 :

<i>En milliers d'euros</i>	Régimes postérieurs à l'emploi		
	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
Evolution de la dette actuarielle			
Dette actuarielle en début d'exercice	(5 021)	(5 632)	(6 630)
Coûts des services rendus	(197)	(206)	(216)
Charge d'intérêt sur la dette actuarielle	(75)	(90)	(75)
Cotisations des participants au plan	(2)	(2)	(3)
Modification de régimes	-	-	-
Acquisitions / Cessions	-	-	-
Réduction / Liquidation	210	-	-
Gains et (pertes) actuariel(le)s	106	535	813
<i>Hypothèses financières</i>	1	23	255
<i>Hypothèses démographiques</i>	50	76	35
<i>Ecart d'expérience</i>	54	436	523
Prestations payées	357	391	474
Autres	14	(9)	-
Effet de change	-	(8)	-
Dette actuarielle en fin de période	(4 611)	(5 021)	(5 632)
Dont prestations de retraite	(4 611)	(5 021)	(5 632)
Dont prestations médicales	-	-	-
Evolution de la juste valeur des actifs du plan			
Juste valeur en début d'exercice	105	97	283
Produit d'intérêts sur les actifs du plan	1	1	3
Rendement sur les actifs excluant le montant inclus dans le produit des intérêts	-	-	-
Cotisations de l'employeur	4	4	4
Cotisations des participants au plan	2	2	2
Prestations payées	-	-	-
Liquidation	-	-	-
Transfert	-	-	-
Autres (y compris effet de change)	-	1	(195)
Juste valeur en fin d'exercice	112	105	97
Dont prestations de retraite	112	105	97
Dont prestations médicales	-	-	-
Couverture financière des régimes			
Valeur actualisée des obligations financées	(201)	(206)	(183)
Juste valeur des actifs du régime	112	105	97
Sous-Total	(89)	(101)	(86)
Valeur actualisée des obligations non financées	(4 410)	(4 815)	(5 326)
Montant net comptabilisé	(4 499)	(4 916)	(5 412)
Dont prestations de retraite	(4 499)	(4 916)	(5 412)
Dont prestations médicales	-	-	-

Les écarts actuariels liés à l'expérience se décomposent comme suit :

Régimes postérieurs à l'emploi

Couverture financière des régimes	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014
Valeur actualisée des obligations	(4 611)	(5 021)	(5 632)	(6 630)	(6 574)
Juste valeur des actifs du régime	112	105	97	283	276
Déficit / (Excédent)	(4 499)	(4 916)	(5 535)	(6 347)	(6 298)
Gains / (pertes) des passifs liés aux hypothèses actuarielles :					
En Montant	51	99	255	(1 126)	(27)
En %	-1,09%	2,01%	-4,61%	17,74%	-0,4%
Gains / (pertes) des actifs liés à l'expérience :					
En Montant	54	436	523	625	1
En %	-1,18%	-8,87%	-9,45%	-9,85%	0,3%

La répartition par zone géographique de la dette actuarielle et des actifs de couverture des régimes postérieurs à l'emploi en fin d'exercice est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>			
Dette actuarielle en fin d'exercice	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
France	(2 058)	(2 406)	(2 944)
Allemagne	(2 139)	(2 153)	(2 244)
Autres pays européens	(302)	(341)	(335)
Sociétés asiatiques	(112)	(121)	(109)
Total	(4 611)	(5 021)	(5 632)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
France	-	-	-
Allemagne	-	-	-
Autres pays européens	112	105	(97)
Sociétés asiatiques	-	-	-
Total	112	105	(283)

Les montants enregistrés au compte de résultat représentent, une charge de 271 k€ pour l'exercice clos au 31 mars 2018, une charge de 344 k€ pour l'exercice clos au 31 mars 2017, une charge de 288 k€ pour l'exercice clos au 31 mars 2016.

La diminution de la provision au 31 mars 2018 s'explique notamment, à hauteur de 207 K€, par les départs intervenus sur le site industriel de Faverges suite au plan de restructuration. La quote-part de la provision relative aux personnes concernées par ce plan a été reprise au cours de l'exercice par la contrepartie du compte de résultat.

<i>En milliers d'euros</i>	Régimes postérieurs à l'emploi		
	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
Charge de retraite			
Coût des services rendus	197	206	216
Charges d'intérêt de la dette actuarielle	75	90	75
Produit d'intérêt sur les actifs	(1)	(1)	(3)
Effets des liquidations/réductions de régimes	-	-	-
Autres	(210)	-	-
Total	61	295	288

S.T. Dupont gère un régime de retraite préfinancé en Belgique, qui est investi auprès d'une compagnie d'assurance.

Les taux moyens pondérés des hypothèses utilisées pour les exercices clos au 31 mars 2018, 2017 et 2016 sont les suivants :

Régime postérieur à l'emploi			
	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016
Taux d'actualisation moyen	1,54%	1,52%	1,69%
<i>France</i>	1,25%	1,25%	1,25%
<i>Allemagne</i>	1,90%	1,90%	1,90%
<i>Autres pays européens</i>	1,40%	1,40%	1,60%
<i>Sociétés asiatiques</i>	0,35%	0,35%	0,20%
Taux moyen d'augmentation des salaires	2,75%	2,75%	2,70%

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul de l'engagement est basé sur le taux de rendement des obligations d'entreprise de première catégorie pour des durées comparables à celle des engagements concernés. Le taux a été déterminé en considérant des indices de marché de taux des obligations notées AA disponibles au 31 mars 2018.

Une hausse de 100 points aurait un impact à la baisse de 488 K€ sur la juste valeur des obligations. Une diminution du taux d'actualisation de 100 points aurait un impact à la hausse de 595 K€.

6.5.18. Emprunts et dettes financières

6.5.18.1. Emprunts et dettes non courants et instruments financiers associés

(en milliers d'euros) (ACTIF) / PASSIF	31/03/2018	31/03/2017
Autres dettes financières à moyen terme	3 043	5 037
Instruments de couverture de la dette non courante (passif)	17	31
Dettes financières à moyen terme	3 060	5 068
Dettes financières des contrats de location financement	36	119
Dettes financières non courants après couverture	3 096	5 187

La juste valeur des lignes de crédit moyen et long terme est assimilée à leur valeur de remboursement compte tenu de leur indexation à taux variable et de leur mise en place sur l'exercice.

6.5.18.2. Actifs et passifs financiers courants

Au 31 mars 2018, les dettes financières courantes consistent principalement en des emprunts bancaires qui portent intérêt à des taux voisins du marché.

(En milliers d'euros) (ACTIF) / PASSIF	31/03/2018	31/03/2017
Autres dettes financières à court terme	3 466	5 290
Dettes financières sur location financement	44	137
Part à moins d'un an des dettes financières	3 510	5 427
Dettes financières courantes et découverts bancaires (*)	49	414
Dettes financières courantes	3 559	5 841
Autres passifs financiers courants	1	-
Actifs financiers courants	1	-
Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets	3 560	5 841

(*) Comprend exclusivement 49 milliers d'euros au titre de l'affacturage contre 414 milliers d'euros au 31 mars 2017.

Le 12 juin 2017, ST Dupont S.A. a signé un nouvel accord de financement avec un pool de 6 banques mené par le CIC. Tout en maintenant le prêt de consolidation existant qui échoira en juillet 2019, la Société a ainsi renouvelé les 2 lignes du crédit structuré qui arrivaient à échéance en juillet 2017 :

- la ligne revolving qui finance le besoin en fonds de roulement : renouvelée jusqu'en septembre 2019, pour un maximum de 1,5 ou 4,5 millions d'euros selon le semestre ;
- les lignes de financement de nouveaux investissements : 3 tranches annuelles de 2,5 millions d'euros, disponibles successivement jusqu'en septembre 2019 ; leurs tirages potentiels seront remboursés sur 5 ans.

Avec l'accord de l'unanimité des Prêteurs, la ligne revolving et une quatrième tranche de 2,5 millions d'euros pourront être mobilisées jusqu'en septembre 2020.

Ce nouveau crédit structuré est soumis au respect de covenants dont 2 ratios financiers :

- Ratio de Leverage (dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de Gearing (dettes financières nettes / Capitaux Propres)

Au 31 mars 2018, les covenants sont respectés.

6.5.18.3. Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à ses capitaux propres.

Le ratio dette nette sur capitaux propres est calculé de la manière suivante :

(En milliers d'euros) (ACTIF) / PASSIF	31/03/2018	31/03/2017
Dettes financières courantes	3 560	5 841
Dettes financières non courantes	3 096	5 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 804)	(9 845)
Dettes/Ressources financières nettes	1 852	1 182
Capitaux propres - part du Groupe	28 418	32 336
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
Capitaux propres retraités	28 418	32 336
Ratio dette nette sur capitaux propres	6,5%	3,7%

6.5.19. Instruments financiers

En milliers d'euros	31/03/2018		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers	1 562	1 562	-	-	1 562	-	-
Créances clients	11 304	11 304	-	-	11 304	-	-
Autres créances	5 243	5 243	-	-	5 243	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 804	4 804	4 804	-	-	-	-
Actifs	22 913	22 913	4 804	-	17 750	-	-
Emprunts et dettes financières	6 575	6 575	-	-	-	6 558	17
Emprunts sur location financement	80	80	-	-	-	80	-
Fournisseurs	5 948	5 948	-	-	5 948	-	-
Autres passifs courants	9 739	9 739	-	-	9 739	-	-
Passifs	22 342	22 342	-	-	15 687	6 638	17

En milliers d'euros	31/03/2017		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers	1 657	1 657	-	-	1 657	-	-
Créances clients	11 346	11 346	-	-	11 346	-	-
Autres créances	5 240	5 240	-	-	5 240	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 845	9 845	9 845	-	-	-	-
Actifs	28 088	28 088	9 845	-	18 243	-	-
Emprunts et dettes financières	10 773	10 773	-	-	-	10 742	31
Emprunts sur location financement	255	255	-	-	-	255	-
Fournisseurs	7 747	7 747	-	-	7 747	-	-
Autres dettes courantes	6 467	6 467	-	-	6 467	-	-
Passifs	25 242	25 242	-	-	14 214	10 997	31

Actifs financiers classés en « Juste valeur par résultat »

La juste valeur de la « Trésorerie et des équivalents de trésorerie » est assimilée à leur valeur comptable compte tenu de leur maturité très courte.

Actifs financiers et passifs financiers classés en « Prêts, créances et autres dettes »

La juste valeur des « Actifs financiers », « Créances clients », « Autres créances », « Fournisseurs » et « Autres dettes courantes » est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations, compte tenu de leurs échéances courtes de paiement.

Passifs financiers classés en « Dettes au coût amorti »

La juste valeur des emprunts et dettes financières à taux fixe et taux variable est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des flux de trésorerie futurs en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du Groupe.

La valeur comptable des concours bancaires courants constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

6.5.20. Fournisseurs

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	5 705	3 525
Effets à payer	(0)	-
Dettes avec sociétés liées :	243	4 222
Dont :		
- Dickson Concepts Ltd	25	4
- Bondwood investment	13	525
- Dickson Concepts (wholesale)	-	204
- Dickson Warehousing Ltd	23	1
- Ever Success Management Ltd	-	19
- Dickson Interior Design Ltd	-	-
- Dickson communication Ltd	111	5
- Ambroise China LTD	1	1
- Dickson concept Beijing	-	-
- Leading Way Apparel Shangai	69	3 463
- Autres	-	-
Total	5 948	7 747

La variation des comptes fournisseurs provient principalement des opérations menées avec Leading Way, liées au changement de mode de distribution en Chine.

6.5.21. Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Dettes sociales	2 982	2 997
Taxe sur la valeur ajoutée	1 040	563
Produits Constatés d'avance	75	48
Intérêts à payer	1	7
Autres	5 641	2 852
Total	9 739	6 467

Les autres dettes au 31 mars 2018 comprennent notamment la valeur des dérivés de swap de change et d'intérêts (17 milliers d'euros), des dettes sur frais de publicité et de promotion (1 120 milliers d'euros), des honoraires (403 milliers d'euros), des dettes locatives (517 milliers d'euros), des dettes sociales (97 milliers d'euros).

Au 31 mars 2017, les autres dettes étaient composées de la valeur des dérivés de swap de change et d'intérêts (34 milliers d'euros), des frais de publicité et de promotion (674 milliers d'euros), des honoraires (424 milliers d'euros), des dettes locatives (485 milliers d'euros) et des dettes sociales (110 milliers d'euros).

6.5.22. Impôts sur les sociétés et impôts différés**6.5.22.1. Charge d'impôt sur le résultat**

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Impôts courants	(1 897)	(765)
Impôts différés	0	-
Total	(1 897)	(765)

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

6.5.22.2. Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Résultat courant avant impôts	(967)	(582)
Taux d'impôt théorique en France	34,43%	34,43%
Impôt selon le taux théorique	333	200
Différence sur imposition à l'étranger	(222)	(415)
Charges et produits non imposables	(1 772)	316
Utilisation des déficits reportables non activés précédemment	1 371	680
Déficits de l'exercice non activés	(755)	(1056)
Impôts forfaitaires et régularisations	(852)	(490)
Total	(1 897)	(765)

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a entamé des négociations avec le bailleur de la boutique sise 58, Avenue Montaigne, à Paris 8^{ème} afin d'être indemnisée du non-renouvellement de son droit au bail. Le 29 janvier 2018, les parties ont signé un protocole d'accord prévoyant le versement, par le bailleur, au moment de la sortie effective des locaux qui devrait intervenir au cours de l'exercice 2018-2019, d'une indemnité globale d'éviction d'un montant conforme à la jurisprudence actuelle et satisfaisante pour les deux parties.

Conformément aux normes fiscales en vigueur, la Société s'est acquittée de l'impôt dû au titre de cette indemnité d'éviction au cours de l'exercice 2017-2018.

Par conséquent, la charge d'impôt s'élève à 1,9 million d'euros contre 0,8 million d'euros au cours de l'exercice précédent.

6.5.22.3. Impôts courants

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Actifs d'impôts courants		
Actifs d'impôts courants recouvrables à moins d'un an	1 058	1 012
Total actifs d'impôts courants	1 058	1 012
Passifs d'impôts courants		
Passifs d'impôts courants à moins d'un an	(1 001)	(179)
Total passifs d'impôts courants	(1 001)	(179)

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 s'est terminé en août 2013 par une proposition de rectification concernant les prix de transfert et le taux de redevance de licence appliqués à l'une des filiales de la société.

Le montant réclamé par l'administration fiscale s'est élevé à 863 milliers d'euros. Le Groupe s'est acquitté du paiement en octobre 2015.

Au 31 mars 2016, cette créance avait été partiellement dépréciée à hauteur de la meilleure évaluation du risque de non-recouvrabilité.

Au mois de décembre 2016, la Société a déposé deux requêtes introductives d'instance auprès des tribunaux.

Le dossier a, par la suite, été attribué au Tribunal de Paris exclusivement.

Au cours du mois de septembre 2017, la Société a envoyé un mémoire en réplique au mémoire en défense de l'Administration fiscale reçu en juillet 2017.

L'instruction de l'affaire par l'Administration prend fin le 5 juillet 2018.

6.5.22.4. Impôts différés

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Actifs d'impôts différés		
Actifs d'impôts différés recouvrables à moins d'un an	-	-
Total actifs d'impôts différés	-	-
Passifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés à moins d'un an	-	-
Total passifs d'impôts différés	-	-

6.5.22.5. Variation des impôts différés

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Solde d'impôts différés actifs ouverture	-	-
Solde d'impôts différés passifs ouverture	-	-
Solde net d'impôts différés ouverture	-	-
Variation au compte de résultat	-	-
Variation de change	-	-
Solde en fin de période	-	-
Dont :		
Impôts différés actif	-	-
Impôts différés passif	-	-

Les reports déficitaires ordinaires du Groupe représentent un actif d'impôts différés non constaté de 33 971 milliers d'euros au 31 mars 2018 (33 253 milliers d'euros au 31 mars 2017). Le report fiscal déficitaire est reportable sur les résultats futurs sans limite de durée.

6.5.23. Coût de l'endettement financier

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	18
Coût de l'endettement financier brut	(367)	(369)
Dont :		
Charges financières sur emprunts	(264)	(231)
Charges financières sur contrat de location financement	(14)	(50)
Charges financières sur contrat d'affacturage	(89)	(88)
Coût de l'endettement financier Net	(358)	(351)
Autres Produits et charges financières	(508)	(300)
Dont :		
Gains (pertes) de change (*)	(407)	(61)
Produits (charges) sur instruments dérivés	4	(73)
Coût net d'intérêt relatif aux engagements sociaux	(74)	(91)
Autres produits (charges) financiers	(30)	(75)
Total	(865)	(651)

(*) Les gains et (pertes) de change lié aux transactions en devises étrangères :

L'impact de change des transactions en devises étrangères correspond à une charge de -775 milliers d'euros, dont nous avons reclassé -368 milliers d'euros en capitaux propres. Ce reclassement correspond au résultat de change latent relatif aux créances considérées comme du financement permanent (créances échues depuis plus de 180 jours), pour les sociétés STD Japon, STD Singapore, STD Taiwan.

6.5.24. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Détail du résultat dilué par action IAS 33.70 :

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions après effet de la dilution.

	31/03/2018	31/03/2017
Résultat net – part du Groupe (en milliers d'euros)	(2 865)	(1 346)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	524 279 556	524 279 556
Résultat net par action (en euros)	(0,005)	(0,003)
Résultat net dilué par action (en euros)	(0,005)	(0,003)

6.5.25. Transactions avec les parties liées

(En milliers d'euros)	Montant des transactions de la période (charges)/ produits	Montant bilantiel créance/(dette)
Revenus de licences		
Bondwood Investments	-	-
Contrats de services		
Dickson Concept Ltd	(86)	(25)
Dickson Concept Ltd Retail division	0	-
Dickson Concept Ltd Wholesale division	0	-
Dickson Warehousing Ltd	(209)	(23)
Ever Success Management Ltd	-	-
Precision Watch Company Ltd	-	-
Dickson Interior Design Ltd	-	-
Dickson Communication Ltd	(214)	(111)
Top Strength Ventures Ltd	-	-
Dickson Concept (Beijing) Ltd	-	-
Dickson Trading (Taiwan)	-	-
Dickson Macau Ltd	-	-
Harvey Nichols (HK)-retail	107	11
Ambroise China Ltd	347	0
Dickson (Shanghai) Co Ltd-Suzhou Branch	-	-
Dickson Concept Ltd (Japan)	-	-
D. Marketing Japan K.K	-	-
Bondwood Investments Ltd	-	-
Leading Way Apparel Shangai Ltd	-	-
Leading Way Apparel Shangai Ltd	-	-
Achats		
Bondwood Investments Ltd	(194)	(13)

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

Leading Way Apparel Shangai Ltd	(60)	(70)
Ventes	-	-
Leading Way Apparel Shangai Ltd	-	-
Bondwood Investments Ltd	247	-
Dickson Trading (Asia) Company Ltd	-	-
Total	(62)	(231)

Les transactions avec les parties liées sont effectuées à des prix de marché. Il n'existe aucune transaction avec des parties liées relative à des personnes physiques.

L'ensemble des parties liées appartient au Groupe Dickson Concept Ltd, contrôlé par Mr Dickson Poon, actionnaire majoritaire de la société S.T. Dupont S.A. par le biais de BroadGain Investments Ltd :

1. Pour trois de ses filiales en Asie - S.T. Dupont Distribution Pte Ltd, S.T. Dupont Marketing Ltd et S.T. Dupont (Malaysia) Sdn Bhd – afin de bénéficier de coûts de structures optimum, le Groupe a signé des contrats de Management Fees avec des sociétés du Groupe de l'actionnaire majoritaire. Ces contrats couvrent généralement des prestations administratives de gestion et de distribution.
2. S.T. Dupont Marketing Ltd a signé, au cours de l'exercice 2002-2003, avec Dickson Concept Ltd, un contrat particulier de mise à disposition de personnel pour certaines fonctions, ceci afin d'optimiser les ressources disponibles et de diminuer les coûts.
3. Des relations commerciales existent avec des sociétés liées aux conditions normales du marché et de façon tout à fait comparable avec des tiers.
4. Des contrats de service fees ont été mis en place entre S.T. Dupont S.A. et l'ensemble de ses filiales détenues à 100 %, directement ou indirectement.

6.5.26. Rémunération des principaux dirigeants

6.5.26.1. Membres du Directoire (Rémunérations dues)

(En milliers d'euros)	2017-2018	2016-2017
Rémunérations dues	884	1034
Options attribuées	-	-
Actions attribuées	-	-
TOTAL	884	1034

L'engagement net comptabilisé au 31 mars 2018 au titre des avantages post-emploi est de 143 milliers d'euros (130 milliers d'euros au 31 mars 2017).

En outre, Monsieur Alain Crevet, Président du Directoire, bénéficie d'une indemnité contractuelle s'il est mis fin à son mandat. Cette indemnité est fonction de son ancienneté et des résultats consolidés. Elle représente 6 mois de rémunération brute.

La composition du Directoire ayant changé au cours de l'exercice, les deux périodes ne sont pas comparables.

6.5.26.2. Membres du Conseil de Surveillance

M. Moufarrige, Mme Teresa Tideman et Mme Fournier ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, montant identique à l'exercice précédent.

Madame Sharon Flood, Président du Conseil de Surveillance, ne perçoit pas de jetons de présence mais est bénéficiaire d'une rémunération fixe à hauteur de 210 K€ sur l'exercice.

6.5.27. Engagements hors bilan

Au 31 mars 2018 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Garanties de passif sur cession				
Autres engagements donnés				
Engagements reçus				
Engagements liés au périmètre du groupe consolidé				
Cautions et garanties données sur emprunts	(26 576)	(8 476)	(18 100)	
Autres garanties données	(203)	(203)		
Soldes disponibles sur lignes de crédit	7 032	7 032		
Autres engagements reçus	1 000	1 000		
Engagements liés au financement du groupe	(18 747)	(647)	(18 100)	
Cautions en douane données				
Contrats de location simple	(10 315)	(2 134)	(7 581)	(600)
Engagements d'achats				
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)				
Autres garanties données				
Engagements reçus				
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	(10 315)	(2 134)	(7 581)	(600)

Les cautions et garanties données sur emprunts ou dépôts de garantie sont relatives aux emprunts ou aux lignes de crédit utilisées ou non de :

- S.T. Dupont Italia S.p.A (542 milliers d'euros),
- S.T. Dupont Marketing Ltd. (3 934 milliers d'euros),
- S.T. Dupont SA (22 100 milliers d'euros).

Les autres engagements reçus sont relatifs à une ligne de crédit mobilisable auprès de la société d'affacturage (1 000 milliers d'euros).

Au 31 mars 2017 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Garanties de passif sur cession	-	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-
Engagements liés au périmètre du groupe consolidé	-	-	-	-
Cautions et garanties données sur emprunts	(27 992)	(9 892)	(18 100)	-
Autres garanties données	-	-	-	-
Soldes disponibles sur lignes de crédit	5 099	5 099	-	-
Autres engagements reçus	1 000	1 000	-	-
Engagements liés au financement du groupe	(21 893)	(3 793)	(18 100)	-
Cautions en douane données	-	-	-	-
Contrats de location simple	(14 028)	(2 590)	(10 116)	(1 322)
Engagements d'achats	-	-	-	-
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	-	-	-	-
Autres garanties données	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	(14 028)	(2 590)	(10 116)	(1 322)

6.5.27.1. Obligations contractuelles

Les dettes non courantes sont celles incluses au bilan social. La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse, elle, dans la rubrique « Dettes courantes » du bilan.

Les contrats de location correspondent aux engagements pris relativement aux bâtiments, aux boutiques et aux matériels et véhicules.

Les engagements d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat.

6.5.27.2. Garanties données sur emprunts

Elles sont de 2 ordres :

- Le Groupe garantit la dette bancaire de certaines filiales consolidées. Ces engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations ; considérant le caractère court terme des facilités accordées et/ou le format utilisé pour chaque cautionnement (lettre de confort ou garantie à première demande), le Groupe ne considère être engagé à ce titre qu'à moins d'un an. Les banques bénéficiaires peuvent se prévaloir des confort reçus et/ou appeler ces garanties en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles ; ces garanties ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 4 476 milliers d'euros au 31 mars 2018,
- A l'occasion du renouvellement le 12 juin 2017 d'un crédit syndiqué, des garanties classiques ont été maintenues au bénéfice des coprêteurs :
 - Nantissement d'une partie du stock de produits finis (à hauteur de 4 000 milliers d'euros),
 - Nantissement du fonds de commerce de la Boutique de l'avenue Montaigne à Paris (à hauteur de 18 000 milliers d'euros)
 Cependant, en prévision de la sortie de ce point de vente contre paiement par le bailleur d'une indemnité d'éviction, les cocréanciers ont accepté en janvier 2018 le principe de substituer au nantissement du droit au bail celui de l'indemnité (nette de son imposition) lorsque S.T. Dupont quittera ces locaux.
 - Respect de ratios financiers :
 - Leverage : ratio qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisé par l'EBITDA.

- Gearing : ratio qui désigne, sur le Périmètre de Consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisé par les capitaux propres.

Le financement alloué par la BPI le 30 juillet 2014 ne porte pas de covenant, mais il bénéficie d'un gage-espèces de 100 milliers d'euros et d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan ; cette dernière garantie n'est pas valorisée dans le tableau ci-dessus.

Au 31 mars 2018, le montant total de ces cautions et garanties rattachées à S.T. Dupont SA s'élève à 22,1 millions d'euros.

6.5.27.3. Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus concernent une lettre d'intention émise par Broad Gain Investments Limited en garantie d'une société d'affacturage, avec laquelle la Société a contracté une ligne de financement découlant d'un contrat d'affacturage confidentiel pour 1 000 milliers d'euros.

6.5.28. Financement de l'exploitation

6.5.28.1. Schéma de financement du Groupe

S.T. Dupont S.A. lève des fonds auprès des institutions bancaires (établissements classiques et société d'affacturage) pour financer :

- son centre industriel situé à Faverges (Haute-Savoie, France),
- ses activités de siège (commerciaux et fonctions de support),
- ses filiales de distribution au travers du crédit inter-compagnies (en cas de tension sur leur trésorerie, les filiales peuvent profiter d'une extension de crédit auprès de leur fournisseur, S.T. Dupont S.A).

Le financement du Groupe S.T. Dupont est donc centralisé autour de S.T. Dupont S.A. : au 31 mars 2018, 71% des lignes du Groupe sont concentrées sur cette société.

6.5.28.2. Types de financement en place

Affacturage :

Depuis plusieurs années, la société S.T. Dupont S.A. dispose d'un contrat d'affacturage lui permettant de bénéficier d'avances de trésorerie sur ses encaissements clients. Ce contrat porte, après restrictions, sur la quasi-totalité des créances domestiques et export libellées en euros et dollars US, hors créances intra-groupe et non limitées par la couverture d'assurance.

Contractuellement, ce financement peut s'étendre jusqu'à 8 000 milliers d'euros en fonction des créances clients mobilisées ; en moyenne sur l'exercice 2017-2018, il a représenté environ 800 milliers d'euros.

Concours bancaires :

Le 12 juin 2017, S.T. Dupont S.A. a signé un nouvel accord de financement avec un pool de 6 banques mené par le CIC.

Tout en maintenant le prêt de consolidation existant qui échoira en juillet 2019, la Société a ainsi renouvelé les 2 lignes du crédit structuré qui arrivaient à échéance en juillet 2017 ; S.T. Dupont S.A. bénéficie donc de :

- Un financement structuré réparti entre 6 banques et comprenant 3 lignes :
 - Un prêt de consolidation initialement de 7 000 milliers d'euros intégralement tiré dès la signature et amorti linéairement : 2 100 milliers d'euros au 31 mars 2018,
 - Un revolving mobilisable sous forme de billets de trésorerie jusque 4 500 milliers d'euros, non mobilisé au 31 mars 2018,
 - 3 tranches annuelles de 2,5 millions d'euros pour financer de nouveaux investissements ; leurs tirages potentiels seront remboursés sur 5 ans. Au 31 mars 2018 S.T. Dupont S.A. avait mobilisé la première tranche (juillet 2017), la seconde tranche restait intégralement disponible ; la troisième le sera à compter d'octobre 2018.
- Un Prêt Croissance accordé par Bpifrance, intégralement tiré dès la signature : après 2 ans de différé d'amortissement, les remboursements ont débuté en 2016 ; au 31 mars 2018 le tirage net est de 1 300 milliers d'euros.

Le crédit syndiqué de S.T. Dupont S.A. fait l'objet de garanties classiques pour une opération structurée (nantissement de fonds de commerce et de stocks de produits finis). Il est également assujéti au respect des ratios suivants :

- Leverage : ratio qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisées par l'EBITDA.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

- Gearing : ratio qui désigne, sur le Périmètre de Consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisées par les capitaux propres.

Le financement alloué par la BPI le 30 juillet 2014 ne porte pas de covenant, mais il bénéficie d'un gage-espèces de 100 milliers d'euros ainsi que d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan.

6.5.28.3. Impact de la saisonnalité de l'activité

Le décalage temporel entre les décaissements et les encaissements de flux liés à l'activité courante, génère un besoin en fonds de roulement (« BFR ») qui doit être financé hors exploitation.

Chez S.T. Dupont ce besoin est structurellement alourdi par la saisonnalité de l'activité : normalement les ventes sont fortes au quatrième trimestre calendaire, tandis que les achats et la production permettant d'assurer ces ventes sont engagés dès le deuxième trimestre calendaire; cet effet ciseaux peut générer des tensions sur la trésorerie du Groupe.

L'affacturage (mobilisation du poste clients auprès d'un établissement de crédit pour financer l'exploitation du créancier permet de financer une partie de ce besoin ; en complément, l'accord de financement structuré renouvelé le 12 juin 2017 prévoit la possibilité de tirer sur une ligne de crédit revolving à court terme, dont le montant tirable est maximal au premier semestre de l'exercice (4,5 millions d'euros).

6.5.28.4. Revue des stocks et des achats

Au-delà des encaissements générés par les ventes, les deux autres composantes du BFR ont également été analysées : un effort a été porté sur le contrôle et la réduction des stocks, au Centre Industriel comme en filiales; il concerne les produits finis mais également les matières premières, les composants et les encours. Dans cette optique, le renforcement de la fonction ordonnancement du Centre Industriel doit permettre la réduction des achats et des stocks tout en optimisant la mise à disposition des produits commandés. Enfin un strict contrôle des engagements de dépenses a été mis en place afin de respecter scrupuleusement les dépenses budgétées.

6.5.28.5. Prévisions de trésorerie du Groupe

Les prévisions de trésorerie du Groupe sont établies à partir des prévisionnels de ventes et des budgets d'exploitation en tenant compte des modes d'encaissement et de décaissement des différentes natures de charges et de produits. Ces prévisions, ainsi que les plans d'affaires à moyen terme, ont permis de calibrer les besoins de financement du Groupe à moyen terme, mis en œuvre au travers de l'accord de financement structuré décrit à la suite.

6.5.28.6. Crédit revolving en dollars hongkongais

Le Groupe a renouvelé en mars 2017 la ligne revolving souscrite en mars 2016 auprès de la branche hongkongaise du Crédit Agricole pour un maximum de 30 millions de HK dollars (3 106 milliers d'euros) ; dans les perturbations rencontrées sur le marché chinois cette ligne a permis à notre filiale locale de financer un accroissement de son stock et de ses dettes d'exploitation.

6.5.29. Exposition au risque de liquidité

Les tableaux ci-après présentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices 2017-2018 et 2016-2017 :

ACTIF / (PASSIF)

Au 31 mars 2018 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes		(3 096)		(3 096)
Dettes financières courantes	(3 559)			(3 559)
Provisions pour risques et charges	(828)			(828)
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 804			4 804
Montant net	417	(3 096)	-	(2 679)

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Au 31 mars 2017 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	-	(5 187)	-	(5 187)
Dettes financières courantes	(5 841)	-	-	(5 841)
Provisions pour risques et charges	(896)	-	-	(896)
Actifs financiers courants	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 845	-	-	9 845
Montant net	3 108	(5 187)	-	(2 079)

En complément de la capacité d'autofinancement générée par l'exploitation et qui ressort à -0,2 million d'euros au 31 mars 2018, le Groupe S.T. Dupont bénéficie de lignes de crédit lui permettant de constituer une réserve de liquidités.

Lignes de crédit	Au 31 mars 2018	Utilisation	Solde disponible
Lignes confirmées	14 009	7 087	6 922
Lignes non confirmées	110	0	110
Total	14 119	7 087	7 032

Au 31 mars 2018, le Groupe dispose de lignes de crédit pour un montant total de 14 119 milliers d'euros qui se décomposent comme suit :

- **Lignes de crédit confirmées :**

- Une ligne de caisse au bénéfice de S.T. Dupont S.p.A. pour 75 milliers d'euros, non utilisée au 31 mars 2018
- 2 ligne de crédit au bénéfice de S.T. Dupont Marketing Limited (Hong-Kong) avec des limites de 8 000 milliers de dollars de Hong-Kong (828 milliers d'euros) et 30 000 milliers de dollars de Hong-Kong (3 106 milliers d'euros), respectivement utilisées à hauteur de 8 000 milliers de dollars de Hong-Kong (828 milliers d'euros) et 2 500 milliers de dollars de Hong-Kong (259 milliers d'euros) au 31 mars 2018.
- Un crédit syndiqué mené par le CIC au bénéfice de S.T. Dupont S.A., comprenant 3 lignes :
 - Un prêt de consolidation d'un nominal de 7 000 milliers d'euros remboursable trimestriellement selon un échéancier linéaire ; au 31 mars 2018 le montant restant à rembourser est de 2 100 milliers d'euros,
 - Un revolving mobilisable sous forme de billets de trésorerie jusque 4 500 milliers d'euros, non utilisé au 31 mars 2018,
 - 3 tranches annuelles de 2,5 millions d'euros pour financer de nouveaux investissements ; leurs tirages potentiels seront remboursés sur 5 ans. Au 31 mars 2018 S.T. Dupont S.A. avait mobilisé la première tranche (juillet 2017), la seconde tranche restait intégralement disponible ; la troisième le sera à compter d'octobre 2018.
- Un Prêt Croissance accordé à S.T. Dupont S.A. par Bpifrance, intégralement tiré dès la signature ; au 31 mars 2018, le tirage net est de 1 300 milliers d'euros.

- **Lignes de crédit non confirmées :**

- Une autorisation de découvert au bénéfice de S.T. Dupont S.p.A. contre remise anticipée d'effets à hauteur du tirage maximum escompté (435 milliers d'euros), non mobilisée au 31 mars 2018 malgré les 110 milliers d'euros d'effets remis à la banque au 31 mars 2018.

Le crédit syndiqué de S.T. Dupont S.A. fait l'objet de garanties classiques pour une opération structurée (notamment l'obligation de respecter chaque année des ratios financiers détaillés au paragraphe 6.5.18 « Emprunts et dettes financières » ; le financement alloué par la BPI le 30 juillet 2014 ne porte pas de covenant, il bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan.

Les autres lignes accordées aux entités du Groupe S.T. Dupont ne comportent aucun covenant financier, autres que l'interdiction de réduire le capital social de STD Marketing Limited (Hong-Kong) et le respect de la réglementation bancaire.

Les taux appliqués aux tirages effectués sur ces facilités sont tous variables, et sous la forme d'un taux de marché domestique plus marge.

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

Les lignes confirmées sont sujettes à révision périodique de la part des banques créancières, les dernières étant en mars 2018 pour les lignes accordées à S.T. Dupont Marketing Limited.

Par ailleurs, les conditions du contrat d'affacturage conclu avec la société Eurofactor ont peu évolué depuis novembre 2012 : les règles de dotation des comptes de rétention ont été revues en faveur de S.T. Dupont S.A.; mais le plafond de financement reste à 8 000 milliers d'euros, l'encours de factures finançables tient toujours compte des arriérés jusqu'à 30 jours (créances sur clients domestiques) ou 60 jours (créances sur clients export) après la date d'échéance contractuelle; enfin l'encours de factures finançables n'est pas sensible aux agréments alloués par l'assureur-crédit.

6.5.30. Charges opérationnelles par nature

Le Résultat opérationnel incorpore notamment les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Charges liées au personnel	21 150	23 491
<i>Dont :</i>		
<i>Traitements et salaires</i>	<i>14 662</i>	<i>16 449</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>6 291</i>	<i>6 836</i>
<i>Charges de retraite</i>	<i>197</i>	<i>206</i>
Frais de Marketing	2 971	3 599
Loyers	4 984	6 102

6.5.31. Autres produits et charges

	31/03/2018		31/03/2017	
	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits
Litiges	(142)	-	-	-
Pertes de valeur	(111)	-	-	-
Restructuration	(1 161)	-	-	-
Résultat sur cession d'immobilisation/mises au rebut	(353)	-	-	708
Autres (*)	-	-	-	-
Total	(1 766)	-	-	708

6.5.32. Instruments dérivés

Pour couvrir certains risques de marché, S.T. Dupont S.A. a recours à des instruments dérivés ; ces transactions de gré à gré sont souscrites avec des contreparties bancaires de premier rang.

6.5.33. Evénements postérieurs à la clôture

❖ Néant

6.6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés

[Exercice clos le 31 mars 2018]

Aux Actionnaires

ST DUPONT

92 Boulevard du Montparnasse

75014 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ST DUPONT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Évaluation des stocks et en-cours

Risque identifié

Au 31 mars 2018, les stocks et en-cours représentent un montant de 15 185 k€ en valeur nette, soit 27% du total de l'actif.

Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts entre coût standard et coût réel selon la méthode du prix de revient moyen pondéré.

Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice. Ces dépréciations sont déterminées, notamment, en fonction :

- De l'état des stocks et de leur obsolescence ;
- De l'estimation des perspectives d'écoulement des stocks sur les différents marchés du groupe

La méthode d'évaluation des stocks est décrite dans la note 6.5.2.16 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu :

- De l'importance relative des stocks et en-cours ;
- De l'historique des variations observées entre les coûts standards et les coûts réels, compte tenu notamment de l'évolution des coûts de matières premières et du niveau de production réel par rapport au plan de production budgété pour l'année donnée ;
- Des perspectives d'écoulement et des éventuelles dépréciations qui en découlent qui sont, par nature, dépendantes d'hypothèses, estimations ou appréciations de la Direction ;
- De l'importance particulière que revêt l'élimination des marges internes dans les comptes consolidés, dans la mesure où elle influe sur la valeur brute des stocks et sur le niveau des dépréciations à constater.

Notre réponse :

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- Pris connaissance de la méthode de valorisation et de dépréciation des stocks ;
- Vérifié par sondages le coût d'acquisition ou de production des stocks et en-cours et notamment la constatation des écarts entre coûts standards et coûts réels ainsi que le niveau d'intégration des frais fixes dans le coût des produits manufacturés ;
- Conduit une revue critique de la méthode utilisée par la Direction pour déterminer les dépréciations de stocks nécessaires au regard des historiques de ventes ainsi que des perspectives d'écoulement ;
- Apprécié la cohérence des marges internes éliminées aux bornes des comptes consolidés du Groupe, en examinant notamment le niveau de marge réalisé avec les différentes filiales de distribution.

Évaluation des écarts d'acquisitions (goodwill)

Risque identifié

Au 31 mars 2018, la valeur des écarts d'acquisitions du Groupe s'élève à 3 593 k€ au regard d'un total bilan de 57 117 k€. Ce montant résulte initialement d'une opération de croissance externe à Hong-Kong et en Chine. A la suite d'un changement de mode de distribution intervenu en juin 2016 transférant l'activité Chine vers le secteur opérationnel « Agents » au sein de la France, le goodwill correspondant a été réalloué à hauteur de 1 153 k€ sur l'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) Hong-Kong et 2 439 k€ sur l'UGT France.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités des tests sont décrites dans la note 6.5.2.25 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison :

- De son importance significative ;
- De la détermination de la valeur recouvrable de ces goodwill, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations de la Direction, comme indiqué dans la note 6.5.6 de l'annexe des comptes consolidés.

Notre réponse :

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- Examiné les modalités de mises en œuvre des tests de perte de valeur ;
- Apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus ;
- Analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées, les perspectives de marché et les dernières estimations de la Direction dans le cadre de son processus budgétaire ;
- Analysé la sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la Direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ST DUPONT par l'Assemblée générale du 18 octobre 1988 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 12 septembre 2008 pour le cabinet S&W Associés.

Au 31 mars 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 30^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet S&W Associés dans la 10^{ème} année, dont respectivement 22 et 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juillet 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S&W Associés

Camille Phelizon

Iris Ouaknine

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

7. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ S.T. DUPONT S.A. AU 31 MARS 2018

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

7. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ S.T. DUPONT S.A. AU 31 MARS 2018 161

7.1.	Comptes annuels de la société au 31 mars 2018	164
7.1.1.	Compte de résultat	164
7.1.2.	Bilan	165
7.2.	Notes annexes aux comptes annuels de la société	167
7.2.1.	Faits Marquants 2017-2018	167
7.2.2.	Analyse des états financiers	168
7.2.3.	Principes comptables	170
7.2.3.1.	Général	170
7.2.3.2.	Changement de méthode comptable	170
7.2.3.3.	Immobilisations incorporelles	171
7.2.3.4.	Immobilisations corporelles	172
7.2.3.5.	Frais de recherche et développement	172
7.2.3.6.	Immobilisations financières	172
7.2.3.7.	Stocks et en-cours	172
7.2.3.8.	Créances clients et autres créances	172
7.2.3.9.	CICE	172
7.2.3.10.	Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement	173
7.2.3.11.	Disponibilités	173
7.2.3.12.	Comptes de régularisation	173
7.2.3.13.	Conversion des éléments en devises	173
7.2.3.14.	Provision pour garantie	173
7.2.3.15.	Autres provisions	173
7.2.3.16.	Recours à des estimations et au jugement	173
7.2.3.17.	Financement de l'exploitation	174
7.2.4.	Immobilisations incorporelles	176
7.2.5.	Immobilisations corporelles	178
7.2.6.	Immobilisations financières	180
7.2.7.	Stocks et en-cours	180
7.2.8.	Créances clients et comptes rattachés	181
7.2.9.	Autres créances	181
7.2.10.	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	182
7.2.11.	Actions auto-détenues	182
7.2.12.	Comptes de régularisation actif	182
7.2.13.	Capitaux propres	182
7.2.13.1.	Capital social	182
7.2.13.2.	Primes	182
7.2.13.3.	Réserves et résultat de l'exercice	183
7.2.14.	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	183
7.2.15.	Emprunts et dettes financières	184
7.2.16.	Fournisseurs et comptes rattachés	184
7.2.17.	Dettes fiscales et sociales	185

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

7.2.18. Autres dettes	185
7.2.19. Comptes de régularisation passif	185
7.2.20. Résultat financier	185
7.2.21. Opérations en devises	186
7.2.22. Eléments exceptionnels	186
7.2.23. Exposition aux risques de taux et de change	186
7.2.23.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement	186
7.2.23.2. Risques relatifs aux marchés financiers	187
7.2.23.3. Gestion du risque de change	187
7.2.23.4. Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités	187
7.2.23.5. Gestion du risque de taux sur la dette à long terme	187
7.2.23.6. Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change	187
7.2.23.7. Risques relatifs aux marchés boursiers	188
7.2.23.8. Risques de liquidité	188
7.2.23.9. Risques de crédit	189
7.2.24. Engagements hors bilan et obligations contractuelles	189
7.2.25. Répartition du chiffre d'affaires	192
7.2.26. Autres produits d'exploitation	192
7.2.27. Impôts sur les bénéfices	192
7.2.27.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	192
7.2.27.2. Situation fiscale différée	192
7.2.28. Effectif moyen	192
7.2.29. Rémunération allouée aux organes de direction	192
7.2.29.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2017-2018	193
7.2.29.2. Rémunération des membres du Directoire allouées au titre de l'exercice 2016-2017 et 2017-2018	193
7.2.30. Evénements postérieurs à la clôture	193
7.2.31. Tableau des filiales et participations	194
7.2.32. Identité de la Société consolidante	194
7.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	195

7.1. Comptes annuels de la société au 31 mars 2018

7.1.1. Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2018	31/03/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net	23	45 652	47 689
Autres produits d'exploitation	24	11 066	6 816
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		56 718	54 505
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et variations de stocks de marchandises et matières premières		(10 324)	(11 135)
Autres achats et charges externes		(18 217)	(16 666)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 599)	(1 244)
Salaires et charges sociales		(15 313)	(16 431)
Dotations aux amortissements et provisions		(8 607)	(7 108)
Autres charges		(1 994)	(753)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(56 054)	(53 337)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		664	1 168
Produits financiers		1 167	2 410
Charges financières		(1 054)	(1 254)
RÉSULTAT FINANCIER	19	112	1 156
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		776	2 325
Produits exceptionnels	20	1 025	1 258
Charges exceptionnelles	20	(2 276)	(520)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(1 251)	737
Impôts sur les bénéfices	25	(939)	(297)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(1 414)	2 765

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

7.1.2. Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	31/03/2018		31/03/2017	
		Brut	Amortissement Provisions	Net	Net
I. ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	3	12 415	9 237	3 178	1 827
Immobilisations corporelles	4	31 469	20 857	10 612	11 414
Immobilisations financières	5	19 627	8 854	10 774	11 265
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		63 512	38 949	24 563	24 506
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ					
II. ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	6	14 212	3 204	11 008	10 966
Créances clients et comptes rattachés	7	24 344	16 143	8 201	8 473
Autres créances	8	12 056	898	11 158	10 239
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	9	2 037	-	2 037	6 608
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		52 648	20 245	32 403	36 286
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT					
Comptes de régularisation actif	11	998	-	998	803
TOTAL DE L'ACTIF		117 158	59 194	57 964	61 595

PASSIF (En milliers d'euros)	Notes	31/03/2018	31/03/2017
III. CAPITAUX PROPRES			
Capital	12	26 214	26 214
Primes d'émission, de fusion et d'apport	12	6 414	6 414
Réserves	12	3 215	450
Résultat de l'exercice	12	(1 414)	2 765
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		34 429	35 843
IV. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES			
	13	3 491	3 576
V. DETTES À PLUS D'UN AN			
Emprunts et dettes financières	14	3 353	5 195
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN		3 353	5 195
VI. DETTES A MOINS D'UN AN			
Emprunts et dettes financières	14	2 895	4 939
Fournisseurs et comptes rattachés	15	7 958	7 506
Dettes fiscales et sociales	16	4 288	3 166
Autres dettes	17	1 140	1 006
TOTAL DES DETTES À MOINS D'UN AN		16 282	16 616
Comptes de régularisation passif	18	409	365
TOTAL DU PASSIF		57 964	61 595

Évolution des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Capitaux propres à l'ouverture	35 843	33 078
Variation Capitaux Propres	0	0
Résultat de l'exercice	(1 414)	2 765
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	34 429	35 843

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

7.2. Notes annexes aux comptes annuels de la société

7.2.1. Faits Marquants 2017-2018

❖ Lancements et innovations produits

• Briquets et Stylos :

- Le briquet S.T. Dupont Ligne 2 et le nouveau stylo Line D se parent cette année d'une fine guilloche sous laque bleue afin de transmettre tout le savoir-faire de la maison. La pointe de diamant, Thème iconique de la Maison, est mis à l'honneur cette saison sur les briquets.
- L'art du feu évolue et la Maison propose désormais un nouveau briquet sans flamme : le E Slim, doté d'une résistance incandescente et d'un design fin et épuré.

• Maroquinerie et Ceintures :

- A l'occasion des 145 ans de la Maison, proposition d'une nouvelle collection de maroquinerie avec la gamme Iconic, en toile et cuir. Cette nouvelle gamme dédiée au voyage comprend un sac de voyage, un sac week-end, un messenger, un porte-documents et une sélection de petite maroquinerie. Cette nouvelle collection, pour un style à la fois élégant et décontracté, est destinée à une nouvelle cible pour la marque, plus jeune et contemporaine, au niveau international.
- Pour compléter le lancement du nouveau briquet torche à deux flammes, le Grand S.T. Dupont, lancement d'une gamme complète d'étuis cigares et accessoires fumeurs en cuir et métal, mettant en avant nos savoir-faire iconiques et historiques de maître orfèvre et maître malletier.
- Animation couleurs et matières de l'offre catalogue ceintures et maroquinerie.

• Editions limitées et partenariats :

- Continuité des collections consacrées aux icônes dans le domaine artistique, avec la série Picasso en hommage à l'une des créations phares de l'artiste : Portrait de femme.
- Somptueuse édition limitée inspirée par les décors luxueux de l'Orient Express « Train des Rois, Roi des Trains », à l'occasion de la sortie du film Murder on the Orient Express.

❖ Fonds de commerce Avenue Montaigne

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a entamé des négociations avec le bailleur de la boutique sise 58, Avenue Montaigne, à Paris 8^{ème} afin d'être indemnisée du non-renouvellement de son droit au bail. Le 29 janvier 2018, les parties ont signé un protocole d'accord prévoyant le versement, par le bailleur, au moment de la sortie effective des locaux qui devrait intervenir au cours de l'exercice 2018-2019, d'une indemnité globale d'éviction d'un montant conforme à la jurisprudence actuelle et satisfaisante pour les deux parties.

Conformément aux normes fiscales en vigueur, la Société s'est acquittée de l'impôt dû au titre de cette indemnité d'éviction au cours de l'exercice 2017-2018.

Par ailleurs, la société a comptabilisé une dotation exceptionnelle aux amortissements des agencements et installations de la boutique Montaigne à hauteur de 133 milliers d'euros.

Enfin, et en prévision de la sortie de ce point de vente contre paiement par le bailleur d'une indemnité d'éviction, les cocréanciers ont accepté en janvier 2018 le principe de substituer au nantissement du fonds de commerce, celui de l'indemnité (nette de son imposition) lorsque S.T. Dupont quittera ces locaux.

❖ Plan de départs volontaires

En septembre 2017, après avoir consulté les représentants du personnel, le Groupe a annoncé la mise en place d'une restructuration sous la forme d'un plan de départs volontaires, effectifs avant la fin de l'exercice 2017-2018 (voir Note 6.5.16.), concernant au maximum 30 salariés.

Les montants déjà versés relatifs à ce plan de départ s'élèvent à 562 milliers d'euros et il subsiste dans les comptes au 31 mars 2018 une provision résiduelle à hauteur de 305 milliers d'euros.

❖ Réorganisation du site industriel

Dans le but d'optimiser les flux industriels, la Société a débuté au cours de l'exercice 2017-2018 une réorganisation du site industriel. Ce projet s'achèvera en 2018-2019.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

❖ **Projet ERP**

Afin de moderniser ses outils informatiques et ses processus, la Société met en place un nouvel ERP qui sera opérationnel au cours de l'exercice 2018-2019. Des équipes internes et externes sont impliquées sur ce projet.

❖ **Création de S.T. Dupont Korea**

Au cours de l'exercice, S.T. Dupont a acquis les titres de la nouvelle filiale coréenne pour un montant brut de 164 K€, créée dans le cadre de l'activité du groupe en Corée. Cette filiale est opérationnelle depuis le 1^{er} avril 2018.

❖ **Refinancement**

Le 12 juin 2017, ST Dupont S.A. a signé un nouvel accord de financement avec un pool de 6 banques mené par le CIC. Tout en maintenant le prêt de consolidation existant qui échoira en juillet 2019, la Société a ainsi renouvelé les 2 lignes du crédit structuré qui arrivaient à échéance en juillet 2017 :

- La ligne revolving qui finance le besoin en fonds de roulement : renouvelée jusqu'en septembre 2019 (pour un maximum de 1,5 ou 4,5 millions d'euros selon le semestre) ;
- Les lignes de financement de nouveaux investissements : 3 tranches annuelles de 2,5 millions d'euros chacune seront disponibles successivement jusqu'en septembre 2019 ; leurs tirages potentiels seront remboursés sur 5 ans.

Ce nouveau crédit structuré est soumis au respect de covenants dont 2 ratios financiers :

- Ratio de Leverage (dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de Gearing (dettes financières nettes / Capitaux Propres)

Avec l'accord de l'unanimité des Prêteurs, la ligne revolving et une quatrième tranche de 2,5 millions d'euros pourront être mobilisés jusqu'en septembre 2020.

Avec ce nouvel accord de financement et le maintien du crédit à moyen terme accordé par la Bpifrance en août 2014 (1,8 millions d'euros nets au 31 mars 2017, remboursés linéairement jusqu'en 2021), la société a considérablement renforcé la maturité et la visibilité de ses ressources financières.

❖ **Évolution des parités de change contre euro**

En 2017-2018, l'euro s'est très fortement apprécié contre toutes les autres monnaies, notamment les principales devises étrangères de facturation du groupe : dollars de Hong Kong, yens japonais, dollars américains ainsi que francs suisses et livres sterling (voir paragraphe 2.5.3.1. Risques de marché).

7.2.2. Analyse des états financiers

❖ **Analyse du compte de résultat**

Le chiffre d'affaires net ressort à 45,7 millions d'euros, soit une diminution de -4,3 % par rapport à l'exercice précédent, liée à la décroissance du Japon et à un marché européen atone, malgré la vigueur de la Corée et du Moyen-Orient.

Les autres produits d'exploitation augmentent cependant de +4,25 millions d'euros (+62,4%) dont :

- +2 millions d'euros de variation de stocks (+1,2 million d'euros sur les produits finis et +0,8 million d'euros sur les produits semi-finis et en-cours)
- +1,3 million d'euros de production immobilisée, notamment liée au temps passé par les équipes internes sur le nouveau projet ERP
- +1 million d'euros de redevances

Les charges d'exploitation, en augmentation de +2,7 millions d'euros (soit +5,1%) par rapport à l'exercice précédent, s'expliquent par les principales variations suivantes :

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

- Les achats et variations de stocks de marchandises et matières premières s'élevèrent à 10,3 millions d'euros, soit une baisse de -0,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, essentiellement liée à la réduction de consommations de matières premières.
- L'ensemble des Autres achats et charges externes augmente de +1,6 million d'euros soit +9,3% : les achats de prestations et études, liés au projet ERP, ont augmenté de +1 million d'euros, les fournitures de +0,4 million d'euros et le recours à des honoraires de conseil, juridiques et d'audit de +0,2 million d'euros.
- Les frais de personnel baissent de -6,8%, en raison de l'impact en année pleine de la réduction des effectifs du centre industriel.
- Les dotations aux amortissements et provisions s'accroissant de 21,1% pour atteindre 8,6 millions d'euros à comparer à 7,1 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit ainsi à +0,7 million d'euros, en diminution de -0,5 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier de +0,1 million d'euros est en baisse de -1 million d'euros en raison du reclassement des résultats de change liés aux créances et dettes commerciales, du résultat financier vers le résultat d'exploitation, en application du nouveau règlement ANC 2015-05, tel que décrit dans la note 7.2.2.2.

Le résultat exceptionnel se détériore de -2 millions d'euros pour s'établir à -1,3 million d'euros, suite à l'impact favorable des plus-values de cessions (bâtiment et terrain) enregistrées au cours de l'exercice précédent, renforcé notamment par l'effet défavorable du plan de départs volontaires et de la réorganisation industrielle constatés en 2017-2018.

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a entamé des négociations avec le bailleur de la boutique sise 58, Avenue Montaigne, à Paris 8^{ème} afin d'être indemnisée du non-renouvellement de son droit au bail. Le 29 janvier 2018, les parties ont signé un protocole d'accord prévoyant le versement, par le bailleur, au moment de la sortie effective des locaux qui devrait intervenir au cours de l'exercice 2018-2019, d'une indemnité globale d'éviction d'un montant conforme à la jurisprudence actuelle et satisfaisante pour les deux parties.

Conformément aux normes fiscales en vigueur, la Société s'est acquittée de l'impôt dû au titre de cette indemnité d'éviction au cours de l'exercice 2017-2018.

Par conséquent, la charge d'impôt s'élève à 0,9 million d'euros contre 0,3 million d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat net de S.T. Dupont S.A. est en nette dégradation de -4,2 millions d'euros, s'établissant à -1,4 million d'euros contre +2,8 millions d'euros l'exercice précédent.

Dépenses de caractère somptuaire :

Les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 130 768 euros.

❖ Analyse du bilan

Les principales variations sont les suivantes :

- Les stocks nets s'élevèrent à 11,0 millions d'euros, stables par rapport à l'exercice précédent.
- Les créances clients ressortent à 8,2 millions d'euros au 31 mars 2018, soit une baisse de -0,3 million sur l'exercice.
- Les autres créances font apparaître une hausse de 1 million d'euros.
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 2,0 millions d'euros à fin mars 2018, en diminution de -4,6 millions d'euros.
- Les emprunts et dettes financières long terme sont en diminution de -1,8 million d'euros et les dettes à court terme baissent de -2,0 millions d'euros.
- Le poste fournisseurs est en hausse de +0,5 million.

Factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition des factures émises et reçues non réglées au 31 mars 2018 et dont le terme est échu est la suivante :

Au 31/03/2018 (en milliers d'euros)	Article D441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D441 I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
Nombre de factures concernées	388	162	163	22	196	1 951	531	514	209	5 228
Montant total des factures concernées HT	1 721	1 005	300	86	333	11 000	385	1 173	82	17 636
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	6%	4%	1%	0%	1%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						24%	1%	3%	0%	39%
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	délais légaux : fin de mois 45 jours					délais légaux : fin de mois 45 jours				

7.2.3. Principes comptables

7.2.3.1. Général

Les comptes au 31 mars 2018 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (Articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), homologué par arrêté du 26 décembre 2016 applicable à partir des exercices clos le 31 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des nouvelles règles relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, exposées ci-après ;
- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

La préparation des comptes annuels nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La date d'arrêté des comptes de S.T. Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année.

7.2.3.2. Changement de méthode comptable

Les comptes au 31 mars 2018 sont établis en conformité avec le règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture (« ANC 2015-05 »), aux opérations existantes à cette date, applicable au 1^{er} janvier 2017. Les modalités et l'impact de la mise en place des dispositions du règlement ANC 2015-05 sont indiqués dans la note 7.2.20.

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1^{er} janvier 2017, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

Dans le cas des transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice :

- Les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- Les garanties de cours octroyées aux filiales ainsi que les instruments financiers à terme sont revalorisés au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- La perte latente de change résultant de la détermination des écarts de conversion actifs sur les créances, dettes, garanties de cours et instruments financiers à terme fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- Cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuels instruments financiers à terme figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique Autres charges. Ci-dessous l'impact de ce changement :

	31/03/2018	31/03/2017 proforma	31/03/2017 publié
Résultat d'exploitation	664	1 443	1 168
Résultat financier	112	881	1 156

Le résultat de change des transactions financières est présenté en résultat financier dans la rubrique Profit (Perte) net de change (y compris variation de provision).

7.2.3.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par S.T. Dupont S.A. Ceux-ci sont utilisés à des fins de production ou de fourniture des biens ou services dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.

Le coût d'entrée des éléments incorporels répondant aux critères d'immobilisation correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation.

Immobilisations incorporelles	Durée
Droit au bail	Durée du bail
Frais de collection prêt à porter	6 mois
Moules et empreintes	3 ans
Frais de développement	3 ans
Logiciels	De 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)

La Société a appliqué à compter du 1er avril 2005 le règlement CRC n° 2004-6 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les droits au bail sont amortis sur la durée du bail, à compter de l'entrée dans les lieux avec effet rétroactif au 1er avril 2005. Auparavant ils ne faisaient pas l'objet d'amortissement (une provision pour dépréciation était constituée dans le cas où leur valeur probable de réalisation déterminée sur la base de rapports d'experts devenait inférieure à leur valeur comptable).

Les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin sont constatés en immobilisations incorporelles et amortis sur 6 mois.

Les frais de moules et empreintes assimilables à des frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur trois ans.

La Société est amenée à tester annuellement la valeur recouvrable de ses actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée et de toute immobilisation incorporelle qui n'est pas encore mise en service, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes de valeur les affectant.

Une dépréciation ou une reprise est comptabilisée à concurrence de la différence de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

7.2.3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
Constructions	20 - 25 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20 - 25 ans
Mobilier	3 - 10 ans
Matériel et outillage	3 - 8 ans
Agencements, aménagements, installations	5 - 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro- informatique	3 ans

La Société est amenée à tester la valeur recouvrable de ses actifs corporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes de valeur les affectant.

Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de la différence de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

7.2.3.5. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont passés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs pour l'entreprise et amortis sur une durée de 3 ans.

7.2.3.6. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (ou de leur valeur réévaluée) ou de leur valeur d'usage.

Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en charges financières. Les reprises sur provisions sont comptabilisées en produits financiers.

7.2.3.7. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (ou de production) et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts entre coût standard et coût réel selon la méthode du prix de revient moyen pondéré (PRMP).

Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice, laquelle représente le prix de vente estimé déduction faite des frais de vente.

La Société procède à une reprise totale de la provision de l'exercice précédent pour re-doter la provision de l'exercice.

7.2.3.8. Créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée.

Les opérations avec la société de factoring sont comptabilisées en autres créances et autres dettes.

7.2.3.9. CICE

Le CICE a été institué par l'article 66 de la Loi du 29 décembre 2012, au bénéfice des entreprises imposées à l'IS (impôt sur les sociétés) ou à l'IR (impôt sur le revenu) sur la base de leur bénéfice réel. Il s'applique aux rémunérations soumises aux cotisations

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

de sécurité sociale versées à partir du 1er janvier 2013 et dont le montant annuel n'excède pas deux fois et demie le SMIC ; il s'agit du SMIC calculé sur la base de la durée légale du travail, augmenté des heures supplémentaires ou complémentaires mais sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent droit.

Le CICE se calcule par année civile, indépendamment de la date de clôture des comptes de l'entreprise. Il peut être imputé sur l'impôt (IS ou IR) au moment du paiement du solde de celui-ci, ou en cas d'insuffisance d'impôt, être remboursé à la société au bout de 3 ans. La société peut préfinancer le CICE auprès de la BPI (note 16).

Par ailleurs, il a permis de financer les investissements du Groupe et l'amélioration du BFR au cours de l'exercice.

Il n'a financé ni hausse des résultats distribués ni hausse de la rémunération des dirigeants.

7.2.3.10. Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement

Les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois, et les valeurs mobilières de placement ne comprennent que des parts de FCP monétaires libellés en euros.

7.2.3.11. Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux liquidités non diminuées des découverts bancaires.

7.2.3.12. Comptes de régularisation

Ils correspondent pour l'essentiel aux charges et produits constatés d'avance sur l'exercice et compte d'écart de change.

7.2.3.13. Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties aux taux en vigueur à la date de chacune des transactions. Les créances et dettes libellées en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en " écarts de conversion " au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques calculée après neutralisation des opérations faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains de change latents, par contre, ne sont pas comptabilisés en produits financiers dans le compte de résultat.

7.2.3.14. Provision pour garantie

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits vendus en France et à l'étranger. Cette provision est ajustée annuellement sur la base des taux de retour historiques des produits vendus.

7.2.3.15. Autres provisions

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la Société a une obligation vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques.

Dès lors qu'un litige avec un tiers identifié existe, une provision pour risques est comptabilisée sur la base d'une estimation du montant du risque correspondant à partir des éléments dont le Groupe dispose au moment de l'arrêté des comptes.

Compte-tenu de son activité, la Société peut être amenée à comptabiliser une provision pour retour sur la base d'estimation effectuée par le management.

7.2.3.16. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers annuels implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les principales hypothèses retenues par la Société sont détaillées dans les paragraphes suivants de l'annexe :

- Notes 7.2.4., 7.2.5. et 7.2.6. : immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immobilisations financières
- Note 7.2.8. : autres créances
- Note 7.2.13. : provisions pour risques et charges et passifs éventuels.

7.2.3.17. Financement de l'exploitation

❖ Schéma de financement du Groupe

S.T. Dupont S.A. lève des fonds auprès des institutions bancaires (établissements classiques et société d'affacturage) pour financer :

- son centre industriel situé à Faverges (74 – Haute-Savoie),
- ses activités de siège (commerciaux et fonctions de support),
- ses filiales de distribution au travers du crédit inter-compagnies (en cas de tension sur leur trésorerie, les filiales peuvent profiter d'une extension de crédit auprès de leur fournisseur, S.T. Dupont S.A).

Le financement du Groupe S.T. Dupont est donc centralisé autour de S.T. Dupont S.A : au 31 mars, près de 71% des lignes du Groupe sont concentrées sur cette société.

❖ Prévisions de trésorerie de S.T. Dupont S.A

Les prévisions de trésorerie de S.T. Dupont S.A sont donc établies à partir :

- du plan de charge du centre industriel,
- des prévisionnels de ventes (France et export) et de coûts fixes de la société,
- des charges d'exploitation des filiales.

Ainsi sont déterminées les prévisions de trésorerie de S.T. Dupont S.A ; rapportées aux lignes de crédit en place, on en déduit les besoins de financement.

Impact de la saisonnalité de l'activité

Au sein de S.T. Dupont le besoin en fonds de roulement est régulièrement alourdi par la forte saisonnalité de l'activité : historiquement les ventes sont élevées au quatrième trimestre calendaire, tandis que les achats et la production permettant d'assurer ces ventes sont engagés dès le deuxième trimestre calendaire ; cet effet ciseaux peut générer des tensions sur la trésorerie de la société S.T. Dupont S.A chaque année entre les mois d'avril à septembre.

Types de financements au 31 mars 2018

Affacturation :

Depuis plusieurs années la société S.T. Dupont S.A dispose d'un contrat d'affacturage lui permettant de bénéficier d'avances de trésorerie sur ses encaissements clients. Ce contrat porte, après restrictions, sur la quasi-totalité des créances domestiques et export libellées en euros et dollars US, hors créances intra-groupe et non limitées par la couverture d'assurance.

Contractuellement ce financement peut s'étendre jusque à 8 000 milliers d'euros en fonction des créances clients mobilisées ; en moyenne sur l'exercice 2017-18, il a représenté environ 800 milliers d'euros.

Concours bancaires :

Le 12 juin 2017, S.T. Dupont S.A. a signé un nouvel accord de financement avec un pool de 6 banques mené par le CIC.

Tout en maintenant le prêt de consolidation existant qui échoira en juillet 2019, la Société a ainsi renouvelé les 2 lignes du crédit structuré qui arrivaient à échéance en juillet 2017 ; S.T. Dupont S.A. bénéficie donc de :

- Un financement structuré réparti entre 6 banques et comprenant 3 lignes :
 - Un prêt de consolidation initialement de 7 000 milliers d'euros intégralement tiré dès la signature et amorti linéairement : 2 100 milliers d'euros au 31 mars 2018,
 - Un revolving mobilisable sous forme de billets de trésorerie jusque 4 500 milliers d'euros, non mobilisé au 31 mars 2018,
 - 3 tranches annuelles de 2,5 millions d'euros pour financer de nouveaux investissements ; leurs tirages potentiels seront remboursés sur 5 ans. Au 31 mars 2018, S.T. Dupont S.A. avait mobilisé la première tranche (juillet 2017), la seconde tranche restait intégralement disponible ; la troisième le sera à compter d'octobre 2018.

- Un Prêt Croissance accordé par Bpifrance, intégralement tiré dès la signature : après 2 ans de différé d'amortissement, les remboursements ont débuté en 2016 ; au 31 mars 2018 le tirage net est de 1 400 milliers d'euros.

Le crédit syndiqué de S.T. Dupont S.A. fait l'objet de garanties classiques pour une opération structurée (nantissement de fonds de commerce et de stocks de produits finis). Il est également assujéti au respect des ratios suivants :

- Leverage : ratio qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisé par l'EBITDA.
- Gearing : ratio qui désigne, sur le Périmètre de Consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisé par les capitaux propres.

Le financement alloué par la BPI le 30 juillet 2014 ne porte pas de covenant, mais il bénéficie d'un gage-espèces de 100 milliers d'euros ainsi que d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan.

Les lignes court terme confirmées sont sujettes à révision périodique de la part des banques créancières, hors prêt de consolidation du crédit structuré dont la maturité est de 5 ans sous réserve de respect des covenants annuels.

7.2.4. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Frais d'Établissement	59	59
Marques	85	85
Droits au bail	3 590	3 590
Frais de Développement	669	992
Autres immobilisations incorporelles	8 012	6 673
TOTAL VALEUR BRUTE	12 415	11 399
Frais d'Établissement	(59)	(59)
Marques	(85)	(85)
Droits au bail	(3 546)	(3 537)
Frais de Développement	(668)	(981)
Autres immobilisations incorporelles	(4 879)	(4 910)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(9 237)	(9 572)
Frais d'Établissement	0	0
Marques	0	0
Droits au bail	0	0
Frais de Développement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL DEPRECIATIONS	0	0
Frais d'Établissement	0	0
Marques	0	0
Droits au bail	44	54
Frais de Développement	1	10
Autres immobilisations incorporelles	3 133	1 763
TOTAL VALEUR NETTE	3 178	1 827

Les « Marques » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure et font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

Le poste « Droit au bail » comprend principalement la boutique avenue Montaigne, à Paris.

Les « Frais de Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant.

Les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels en cours de développement, liés à la mise en place du nouveau projet ERP. Au 31 mars 2018, ces immobilisations comprennent 1 309K€ au titre de la production immobilisée, dont 525 K€ correspondant aux coûts internes engagés et 784 K€ correspondant aux coûts externes.

Conformément aux règles comptables en vigueur, la société a été conduite à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité), ainsi qu'indiqué en note 7.2.2.3., ce qui a conduit à ne pas passer de dépréciation d'actifs.

Immobilisations incorporelles par mouvement

(En milliers d'euros)	Frais Ets	Marques	Droit au Bail	Frais de Recherche	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
Au 31/03/2017	59	85	3 590	991	6 673	11 400
Acquisitions	0	0	0	0	1 605	1 605
Cessions	0	0	0	(323)	(266)	(589)
Autres	0	0	0	0	0	0
Au 31/03/2018	59	85	3 590	669	8 012	12 415
AMORTISSEMENTS CUMULES						
Au 31/03/2017	(59)	(85)	(3 537)	(981)	(4 910)	(9 572)
Dotations	0	0	(9)	(10)	(236)	(255)
Reprises	0	0	0	323	266	589
Au 31/03/2018	(59)	(85)	(3 546)	(668)	(4 879)	(9 237)
DEPRECIATIONS						
Au 31/03/2017	0	0	0	0	0	0
Reprise de Pertes de valeur comptabilisées en produits	0	0	0	0	0	0
Au 31/03/2018	0	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE						
Au 31/03/2017	0	0	53	10	1 763	1 828
Au 31/03/2018	0	0	44	1	3 133	3 178

Le site industriel situé à Faverges a procédé à un inventaire complet de ses immobilisations au cours de l'exercice qui s'est soldé par une sortie d'immobilisations brutes à hauteur de 8 millions d'euros pour une valeur nette comptable de -0,25 million d'euros.

7.2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Terrains	88	88
Constructions	5 762	6 076
Agencements	5 876	5 862
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	13 881	20 489
Autres Immobilisations	5 280	5 298
Immobilisations corporelles en cours	581	532
TOTAL VALEUR BRUTE	31 469	38 346
Terrains	0	0
Constructions	(3 270)	(3 396)
Agencements	(4 189)	(4 135)
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	(8 860)	(14 908)
Autres Immobilisations	(4 537)	(4 493)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(20 857)	(26 932)
Terrains	88	88
Constructions	2 492	2 680
Agencements	1 686	1 727
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	5 021	5 582
Autres Immobilisations	743	805
Immobilisations corporelles en cours	581	532
TOTAL VALEUR NETTE	10 612	11 414

Les principales immobilisations corporelles correspondent à l'usine de Faverges.

Les « Autres immobilisations corporelles » comprennent essentiellement du mobilier, des agencements divers et des meubles de présentoirs en France.

Suite au non-renouvellement de son droit au bail de la boutique Montaigne, la Société a procédé à un amortissement accéléré de 133 milliers d'euros des aménagements et installations relatifs à cette boutique.

Immobilisations corporelles par mouvement

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
VALEUR BRUTE						
Au 31/03/2017	89	6 075	5 862	20 490	5 830	38 346
Acquisitions	0	0	356	335	261	952
Cessions ou mise au rebut	0	(313)	(342)	(6 943)	(231)	(7 829)
Autres	0	0	0	0	0	0
Au 31/03/2018	89	5 762	5 876	13 881	5 861	31 469

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES						
Au 31/03/2017	0	(3 396)	(4 135)	(14 908)	(4 494)	(26 933)
Dotations	0	(157)	(339)	(692)	(272)	(1 460)
Reprises suite à cession ou mise au rebut	0	283	285	6 740	228	7 536
Au 31/03/2018	0	(3 270)	(4 189)	(8 860)	(4 537)	(20 856)

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
DEPRECIATIONS						
Au 31/03/2017	0	0	0	0	0	0
Dotations						
Reprises suite à cession ou mise au rebut						
Au 31/03/2018	0	0	0	0	0	0

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
VALEUR NETTE COMPTABLE						
Au 31/03/2017	89	2 679	1 727	5 582	1 336	11 413
Au 31/03/2018	89	2 492	1 687	5 022	1 324	10 613

7.2.6. Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Titres de Participation	18 297	18 134
Créances rattachées à des Participations	674	674
Autres immobilisations financières	656	585
TOTAL VALEUR BRUTE	19 627	19 393
Dépréciations des titres de Participation	(8 854)	(8 128)
TOTAL DÉPRECIATIONS	(8 854)	(8 128)
Titres de Participation	10 118	10 006
Créances rattachées à des Participations	0	674
Autres immobilisations financières	656	585
TOTAL VALEUR NETTE	10 774	11 265

Les autres immobilisations financières comprennent les dépôts de garantie pour 656 milliers d'euros versés aux bailleurs des locaux loués.

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent au 31 mars 2018 à 8 180 milliers d'euros (note 7.2.31.) dont :

- 2 292 milliers d'euros pour STD Investments Pte Ltd à Singapour
- 2 080 milliers d'euros pour S.T. Dupont Deutschland GmbH en Allemagne
- 1 498 milliers d'euros pour S.T. Dupont Inc. aux USA
- 728 milliers d'euros pour STD Iberia
- 513 milliers d'euros pour S.T. Dupont Benelux
- 436 milliers d'euros pour S.T. Dupont Sdn Bhd (Malaisie)
- 347 milliers d'euros pour S.T. Dupont Distribution Pte Ltd (Singapour)
- 157 milliers d'euros pour S.T. Dupont S.p.A (Italie)
- 128 milliers d'euros pour S.T. Dupont Japan K.K (Japon)

7.2.7. Stocks et en-cours

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Matières premières	2 408	2 526
Produits en-cours / semi-ouvrés	3 260	3 847
Marchandises et Produits finis	7 867	7 235
Pièces détachées et consommables	677	643
TOTAL VALEUR BRUTE	14 212	14 251
Provision pour Dépréciation	(3 204)	(3 285)
TOTAL VALEUR NETTE	11 008	10 966

Au cours de l'exercice, les stocks sont stables en valeur brute.

La société applique une politique de dépréciation progressive sur les matières, composants et produits finis, en fonction de leur durée de détention. Le taux de dépréciation des stocks s'élève à 22,5% au 31 mars 2018 contre 23,0% au 31 mars 2017.

7.2.8. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Clients et comptes rattachés	24 344	23 146
Effets à recevoir	0	2
TOTAL VALEUR BRUTE	24 344	23 148
Provision pour Dépréciation	(16 143)	(14 675)
TOTAL VALEUR NETTE	8 201	8 473

La variation des créances brutes provient principalement de l'augmentation des créances sur les filiales (respectivement 21 614 et 20 265 milliers d'euros au 31 mars 2018 et 2017).

De la même manière, les provisions pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés concernent principalement les créances sur les filiales (respectivement 15 836 et 14 347 milliers d'euros au 31 mars 2018 et 2017).

L'état des échéances des créances se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Moins d'un an	24 344	23 148
Plus d'un an	0	0
TOTAL	24 344	23 210

7.2.9. Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Etat, Impôt sur les bénéfiques	1 193	1 058
Etat, TVA récupérable	1 043	537
Avances et Acomptes sur commandes	698	1 035
Affacturage	6 432	5 802
Autres	2 688	2 324
TOTAL VALEUR BRUTE	12 056	10 539
Provision Autres Débiteurs	(898)	(300)
TOTAL VALEUR NETTE	11 158	10 239

L'affacturage concerne, notamment, le montant des créances cédées mais en rétention (2 146 milliers d'euros), ainsi que les retenues de garanties (748 milliers d'euros) et la réserve disponible (3 538 milliers d'euros).

Contrôle Fiscal

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 s'est terminé en août 2013 par une proposition de rectification concernant les prix de transfert et le taux de redevance de licence appliqués à l'une des filiales de la société.

Le montant réclamé par l'administration fiscale s'est élevé à 863 milliers d'euros.

Le Groupe s'est acquitté du paiement en octobre 2015. Au 31 mars 2016, cette créance avait été partiellement dépréciée à hauteur de la meilleure évaluation du risque de non-recouvrabilité.

Au mois de décembre 2016, la Société a déposé deux requêtes introductives d'instance auprès des tribunaux.

Le 14 mars 2017, le dossier a été exclusivement attribué au Tribunal de Paris.

L'instruction de l'affaire par l'Administration prend fin le 5 juillet 2018.

CICE

Le montant du CICE inscrit dans les comptes au 31 mars s'élève respectivement à 308 et 389 milliers d'euros en 2018 et 2017. Il couvre les crédits d'impôt de l'année civile écoulée et du premier trimestre de l'année civile en cours.

Par ailleurs, il a permis de financer les investissements du Groupe et l'amélioration du BFR au cours de l'exercice. Il n'a financé ni hausse des résultats distribués ni hausse de la rémunération des dirigeants.

7.2.10. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Ce poste s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Certificats de dépôts et parts de FCP	0	0
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0	0
Comptes courants bancaires	2 037	6 608
TOTAL VALEUR BRUTE	2 037	6 608
Provisions	0	0
TOTAL VALEUR NETTE	2 037	6 608

7.2.11. Actions auto-détenues

Il n'existe pas d'action auto-détenue au 31 mars 2018.

7.2.12. Comptes de régularisation actif

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Charges constatées d'avance	702	433
Écart de conversion actif	293	369
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	994	803

7.2.13. Capitaux propres

7.2.13.1. Capital social

	31/03/2018	31/03/2017
Capital (en milliers d'euros)	26 214	26 214
Valeur nominale (en euros)	0,05	0,05
Nombre d'actions	524 279 556	524 279 556

Au 31 mars 2018, le capital social de S.T. Dupont S.A. s'élève à 26 213 977,80 euros et se décompose en 524 279 556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euros chacune.

7.2.13.2. Primes

L'analyse des primes est la suivante :

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Primes d'émission	6 414	6 414
TOTAL	6 414	6 414

7.2.13.3. Réserves et résultat de l'exercice

Ce poste se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Réserve légale	236	98
Autres réserves	2 979	352
Report à nouveau	0	0
Total des Réserves	3 215	450
Résultat de l'exercice	(1 414)	2 765
TOTAL	1 801	3 215

7.2.14. Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour mise en œuvre du plan d'affaires	Provisions pour autres risques	Provisions pour autres charges	Provisions pour retraites et autres engagements et avantages	Total Provisions
Au 31/03/2017	166	124	409	472	2 406	3 576
Dotations	30	494	265	1 100	179	2 068
Reprises utilisées	(12)	0	(296)	(1 034)	(223)	(1 545)
Reprises non utilisées	0	(12)	(39)	(233)	(304)	(608)
Au 31/03/2018	184	606	339	305	2 058	3 491

❖ Détail des provisions

- Provisions pour garantie

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits vendus en France et à l'étranger. Cette provision est calculée semestriellement sur une base statistique du nombre de retours de produits neufs.

- Provisions pour mise en œuvre du plan d'affaires

Cette provision correspond au risque de dépréciation des filiales.

- Provisions pour autres risques

Les provisions pour risques comprennent notamment les provisions liées au change et les provisions pour litiges sociaux.

- Engagements de retraites et avantages similaires

A leur départ, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la loi et aux conventions collectives de la Société. La couverture des droits acquis par le personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite est confiée à une compagnie d'assurance qui supporte les coûts entraînés par le départ des personnes.

Depuis l'exercice 2015-2016, la société applique la recommandation de l'ANC 2013-02 - Méthode 2. Dans le cadre de l'application de cette recommandation, S.T. Dupont a décidé de reconnaître intégralement les écarts actuariels générés durant l'exercice dans le compte de résultat.

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul de l'engagement est basé sur le taux de rendement des obligations d'entreprise de 1^{ère} catégorie pour des durées comparables à celles des engagements concernés. Ce taux a été déterminé en considérant des indices de marché de taux des obligations notées AA disponibles au 31 mars 2017. Le taux utilisé au 31 mars 2018 est de 1,25%, identique à celui de l'an passé.

La diminution de la provision au 31 mars 2018 s'explique notamment, à hauteur de 207 K€, par les départs intervenus sur le site industriel de Faverges suite au plan de restructuration.

<i>En milliers d'euros</i>	
Evolution de la dette actuarielle	31.03.2018
Dette actuarielle en début d'exercice	(2 406)
Coûts des services rendus	(146)
Charge d'intérêt sur la dette actuarielle	(32)
Cotisations des participants au plan	
Modification de régimes	
Acquisitions / Cessions	
Réduction / Liquidation	207
Gains et (pertes) actuariel(le)s	96
<i>Hypothèses financières</i>	0
<i>Hypothèses démographiques</i>	50
<i>Ecart d'expérience</i>	46
Prestations payées	223
Autres (y compris effet de change)	
Dette actuarielle en fin de période	(2 058)

7.2.15. Emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Découverts bancaires	0	0
Autres dettes financières	6 248	10 134
TOTAL	6 248	10 134

L'évolution nette des autres dettes financières au 31 mars 2017 s'explique principalement par le remboursement de la ligne revolving (-3,5 millions d'euros) ; l'endettement à moyen terme est stable car le tirage d'une nouvelle ligne de financement d'investissement a compensé le remboursement linéaire des dettes existantes.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Court Terme	2 895	4 939
Long Terme	3 353	5 195
TOTAL	6 248	10 134

7.2.16. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes sont à moins d'un an et se ventilent de la façon suivante :

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	7 856	7 506
Effets à payer sur biens et services	0	0
TOTAL	7 856	7 506

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Court Terme	7 856	7 506
TOTAL	7 856	7 506

7.2.17. Dettes fiscales et sociales

Ce poste se ventile de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Dettes fiscales	1 341	350
Dettes sociales	2 559	2 815
TOTAL	3 900	3 166

7.2.18. Autres dettes

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	337	509
Autres dettes	222	497
TOTAL	560	1 006

Les autres dettes correspondent principalement aux rabais, remises et ristournes et aux commissions à payer au titre des engagements commerciaux.

7.2.19. Comptes de régularisation passif

Au 31 mars 2018, ce compte comprend les écarts de conversion passif pour 130 milliers d'euros et des produits constatés d'avance pour 278 milliers d'euros.

7.2.20. Résultat financier

Au 31 mars 2018, le résultat financier ressort à 112 milliers d'euros contre 1 156 milliers d'euros au 31 mars 2017.

Les produits financiers ressortent à 1 167 milliers d'euros et incluent principalement les dividendes reçus des filiales à hauteur de +1 162 milliers d'euros.

Les charges financières ressortent à -1 054 milliers d'euros.

Les gains et pertes de change sur les opérations commerciales en devises ne sont plus rattachés au Résultat financier conformément au changement de méthode comptable détaillé en note 7.2.3.2.

7.2.21. Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1er janvier 2017, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

Dans le cas des transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice :

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées aux filiales ainsi que les instruments financiers à terme sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- la perte latente de change résultant de la détermination des écarts de conversion actifs sur les créances, dettes, garanties de cours et instruments financiers à terme fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuels instruments financiers à terme figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique Autres charges. Le résultat de change des transactions financières est présenté en résultat financier dans la rubrique Profit (Perte) net de change [y compris variation de provision].

Un tableau proforma est présenté en note 7.2.3.2.

7.2.22. Eléments exceptionnels

Le détail des charges et produits exceptionnels se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Produits exceptionnels		
Reprise de provisions sur autres immobilisations	0	0
Cession immobilisations/ Subvention Equipements	42	974
Reprises de provisions pour risques et charges	983	282
Autres	0	1
Total	1 025	1 258
Charges exceptionnelles		
Valeur comptable des immobilisations cédées	292	266
Perte sur créances	0	0
Provisions pour risques	1 160	220
Dotations exceptionnelles aux amortissements	133	0
Autres	691	35
Perte sur cessions Actions		
Total	2 276	520

7.2.23. Exposition aux risques de taux et de change

Seuls les éléments spécifiques à la société S.T Dupont S.A sont détaillés ci-dessous.

7.2.23.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de S.T. Dupont S.A. sont sensibles à différents facteurs dont le plus significatif est l'instabilité des cours de change, du fait de la présence internationale du Groupe.

La proportion du chiffre d'affaires net de S.T. Dupont S.A. réalisée en monnaie autre que l'euro représentait 23 % du CA en 2017-2018. Une appréciation de l'euro de 1 % contre devises étrangères engendrerait une baisse de 99 milliers d'euros du chiffre d'affaires net de la société.

Les résultats de S.T. Dupont S.A. sont également sensibles à la conjoncture économique. Les périodes de faible activité économique ou de crise sont en effet susceptibles d'engendrer un ralentissement ou une baisse de la demande sur le marché du luxe. La société pourrait en conséquence se trouver avec des niveaux de stocks trop importants et donc dans l'obligation de réduire sa production (de tels événements impactant la rentabilité et la trésorerie de la société).

7.2.23.2. Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, S.T. Dupont S.A. peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux et du change.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe, et qui prévoient un suivi systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités de S.T. Dupont S.A. peuvent faire l'objet de dépôts auprès d'établissements financiers de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. L'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt se fait au travers des départements « salle des marchés » de ces établissements financiers.

7.2.23.3. Gestion du risque de change

Des lignes de change ouvertes auprès de 4 établissements bancaires de premier rang ont permis à S.T. Dupont de couvrir son risque de change, tant en dollars de Hong-Kong contre euros, qu'en yens contre euros. L'exposition de la Société au risque de change est détaillée en section 7.2.23.6. « Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change » ci-après.

7.2.23.4. Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois.

Il n'existe pas d'opération de couverture de taux à court terme en cours au 31 mars 2018.

7.2.23.5. Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

Le 30 juillet 2014, l'émission d'une ligne de dette à 5 ans (indexée sur l'Euribor 3 mois) exposait S.T. Dupont à un risque de taux. Pour le couvrir intégralement, le 1er août 2014, S.T. Dupont souscrivait à 2 swaps de taux payeurs à taux fixe et receveurs d'un taux variable (selon le même index Euribor 3 mois et le même échéancier amortissable linéairement sur 5 ans que la dette sous-jacente) : la position nette de S.T. Dupont est donc emprunteuse à taux fixe sur les 5 ans du crédit syndiqué.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2018, S.T. Dupont a utilisé une nouvelle ligne de dette indexée sur un taux variable afin de financer des investissements ; pour couvrir tout risque de remontée des taux et respecter ses obligations liées au Contrat de financement structuré, le Groupe a donc mis en place une couverture totale via deux swaps payeurs de taux fixes et receveurs du même taux variable.

Au 31 mars 2018, S.T. Dupont porte 4 swaps de taux pour un montant cumulé net de 4 600 milliers d'euros.

7.2.23.6. Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable, est le suivant :

Exercice (en milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Coût de la dette nette	(304)	(274)
Translation des taux d'intérêt de :		
+ 10 points de base	(1)	(6)
- 10 points de base	1	6
+ 100 points de base	(14)	(57)
- 100 points de base	14	57

Au 31 mars 2018 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	1 052	3 630	83	1 242	639	0
<i>Créances commerciales</i>	999	3 452	18	989	209	0
<i>Trésorerie</i>	53	177	65	253	430	0
Total passifs	(294)	(29)	0	(1 049)	(4)	(2)
<i>Dettes commerciales</i>	(78)	(29)	0	(1 049)	(4)	(2)
<i>Affacturation</i>	(216)					
<i>Trésorerie</i>	0	0	0	0	0	0
Position nette avant gestion	758	3600	83	193	635	(2)
Position hors bilan		(684)		(193)		
Position nette après gestion	758	2 916	83	0	635	(2)

S.T. Dupont S.A. apprécie la solidité financière de toute contrepartie bancaire avec laquelle elle souhaite travailler, et juge du risque potentiellement encouru par le Groupe et lié à des concentrations significatives.

Le risque de contrepartie porte également sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change ou de taux. Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties financières validées, soit dans des OPCVM dont les gestionnaires privilégient les maturités courtes sur des émetteurs bancaires afin de diminuer les risques, assurant la liquidité et la sécurité du portefeuille. En outre, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires de premier plan.

Dès lors, S.T. Dupont S.A. considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

7.2.23.7. Risques relatifs aux marchés boursiers

S.T. Dupont S.A. ne détient pas de participation dans des sociétés cotées ni d'action d'autocontrôle au 31 mars 2018.

7.2.23.8. Risques de liquidité

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers de S.T. Dupont S.A. à la clôture des exercices 2017-2018 et 2016-2017 :

ACTIF / (PASSIF)				
Au 31 mars 2018 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers non courants			674	674
Dettes financières non courantes après couverture		(3 353)		(3 353)
Dettes financières à moins d'un an	(2 895)			(2 895)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 037			2 037
Montant net	(858)	(3 353)	674	(3 537)

ACTIF / (PASSIF)				
Au 31 mars 2017 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers non courants			674	674
Dettes financières non courantes après couverture		(5 195)		(5 195)
Dettes financières à moins d'un an	(4 939)			(4 939)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 608			6 608
Montant net	1 669	(5 195)	674	(2 852)

7.2.23.9. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

S.T. Dupont S.A. est exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Son exposition maximum est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

ACTIF / (PASSIF) (en milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
Prêts et avances	674	674
Clients et comptes rattachés (Valeur brute)	24 344	23 148
Autres créances d'exploitation	12 056	10 539
Total	37 074	34 361

Le montant des dépréciations sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni respectivement dans les notes 7.2.7. et 7.2.8.

Les autres créances d'exploitation au 31 mars 2018 se composent principalement de créances sur l'état, d'un compte courant avec la filiale STD Investment Pte Ltd à Singapour (616 milliers d'euros) et de l'encours de créances cédées au factor (6 432 milliers d'euros).

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales au 31 mars 2018.

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales au 31 mars 2018. La Société a mis en place une procédure de gestion et une méthode de provisionnement incluant notamment :

- La mise en place de plafond d'encours (révisable), comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond
- Le recours à une police d'assurance et/ou l'obtention de garanties spécifiques (lettre de crédit, cautions)
- Un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance
- Un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

7.2.24. Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Au 31 mars 2018 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Garanties de passif sur cession				
Autres engagements donnés				
Engagements reçus				
Engagements liés au périmètre du groupe consolidé				
Cautions et garanties données sur emprunts	(26 576)	(8 476)	(18 100)	0
Autres garanties données	(6 493)	(6 493)	0	0
Soldes disponibles sur lignes de crédit	4 000	4 000	0	0
Autres engagements reçus	1 000	1 000	0	0
Engagements liés au financement du groupe	(28 069)	(9 969)	(18 100)	0
Cautions en douane données				
Contrats de location simple	(10 315)	(2 134)	(7 581)	(600)
Engagements d'achats				
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)				
Autres garanties données				
Engagements reçus				

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	(10 315)	(2 134)	(7 581)	(600)
---	-----------------	----------------	----------------	--------------

Les cautions et garanties données sur emprunts ou dépôts de garantie sont relatives aux emprunts ou aux lignes de crédit utilisées ou non de :

- S.T. Dupont Italia S.p.A (542 milliers d'euros),
- S.T. Dupont Marketing Ltd. (3 934 milliers d'euros),
- S.T. Dupont SA (22 100 milliers d'euros).

Les autres engagements reçus sont relatifs à :

- Une ligne de crédit mobilisable auprès de la société d'affacturage (1 000 milliers d'euros).

Au 31 mars 2017 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Garanties de passif sur cession	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0
Engagements liés au périmètre du groupe consolidé	0	0	0	0
Cautions et garanties données sur emprunts	(27 992)	(9 892)	(18 100)	0
Autres garanties données	(5 904)	(5 904)	0	0
Soldes disponibles sur lignes de crédit	2 000	2 000	0	0
Autres engagements reçus	1 000	1 000	0	0
Engagements liés au financement du groupe	(30 896)	(12 797)	(18 100)	0
Cautions en douane données	0	0	0	0
Contrats de location simple	(14 028)	(2 590)	(10 116)	(1 322)
Engagements d'achats				
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)				
Autres garanties données				
Engagements reçus				
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	(14 028)	(2 590)	(10 116)	(1 322)

- Obligations contractuelles

Les dettes non courantes sont celles incluses au bilan social. La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse, elle, dans la rubrique « Dettes courantes » du bilan.

Les contrats de location correspondent aux engagements pris relativement aux bâtiments, aux boutiques et aux matériels et véhicules.

Les obligations d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat.

- Garanties données sur emprunts

Elles sont de 2 ordres :

- Le Groupe garantit la dette bancaire de certaines filiales consolidées. Ces engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations ; considérant le caractère court terme des facilités accordées et/ou le format utilisé pour chaque cautionnement (lettre de confort ou garantie à première demande), le Groupe ne considère être engagé à ce titre qu'à moins d'un an. Les banques bénéficiaires peuvent se prévaloir des confortés reçus et/ou appeler ces garanties en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles ; ces garanties ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 4 476 milliers d'euros au 31 mars 2018,

- A l'occasion de la souscription le 30 juillet 2014 d'un crédit syndiqué, des garanties classiques ont été données aux coprêteurs :
 - Nantissement d'une partie du stock de produits finis (à hauteur de 4 000 milliers d'euros),
 - Nantissement du fonds de commerce de la Boutique de l'avenue Montaigne à Paris (à hauteur de 18 000 milliers d'euros).

Cependant, en prévision de la sortie de ce point de vente contre paiement par le bailleur d'une indemnité d'éviction, les cocréanciers ont accepté en janvier 2018 le principe de substituer au nantissement du droit au bail celui de l'indemnité (nette de son imposition) lorsque S.T. Dupont quittera ces locaux.

 - Respect de ratios financiers :
 - Leverage : ratio qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisé par l'EBITDA.
 - Gearing : ratio qui désigne, sur le Périmètre de Consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisé par les capitaux propres.

Le financement alloué par la BPI le 30 juillet 2014 ne porte pas de covenant, mais il bénéficie d'un gage-espèces de 100 milliers d'euros et d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan ; cette dernière garantie n'est pas valorisée dans le tableau ci-dessus.

Au 31 mars 2018 le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 26,6 millions d'euros.

- **Autres garanties données**

Dans le cadre de ses opérations courantes et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, S.T. Dupont S.A. peut prendre part à des accords avec des tiers, filiales incluses. Ces engagements sont pris à des fins commerciales, ou pour d'autres contrats opérationnels. Au 31 mars 2018, les engagements de cette nature sont :

- La lettre de subordination signée avec S.T. Dupont Deutschland GmbH, aux termes de laquelle S.T. Dupont S.A. a accepté de subordonner le paiement par la filiale de créances devenues exigibles (à hauteur de 3 005 milliers d'euros) au retour à une meilleure situation financière,
- Des lettres de support au profit de ses filiales belge, malaisienne et singapourienne pour un montant total de 3 285 milliers d'euros.

- **Autres engagements reçus**

Les autres engagements reçus concernent une lettre d'intention émise par Broad Gain Investments Limited en garantie d'une avance de trésorerie accordée par une société d'affacturage, avec laquelle la Société a contracté un contrat d'affacturage confidentiel pour 1 000 milliers d'euros.

Informations sur les engagements Crédit-Bail

Au 31/03/2018 Postes du bilan en milliers d'euros	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains							
Constructions							
Installations matériel	117	1149	0	0	0	0	0
Autres immos corporelles	131	901	44	36	0	80	0
Immos en cours							

Au 31/03/2018 en milliers d'euros	Cout d'entrée	Dotations Amortissements	Valeur Nette	
Postes du bilan	de l'exercice cumulées			
Terrains				
Constructions				
Installations matériel	2 133	52	2 133	0
Autres immos corporelles*	413	115	304	109
Immos en cours				

* Les autres immobilisations corporelles concernent principalement des véhicules

7.2.25. Répartition du chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/03/2018	31/03/2017
France	7 433	8 599
Export	38 219	39 090
TOTAL	45 652	47 689

7.2.26. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation augmentent de +4,25 millions d'euros (+62,4%), dont +2,0 millions liés à la variation des stocks de produits finis, +1,3 million d'euros sur les productions immobilisées (projet ERP), +1 million d'euros sur les redevances (essentiellement S.J. Duko).

7.2.27. Impôts sur les bénéfices**7.2.27.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

(En milliers d'euros)	Montant avant impôts	Impôts	Montant après impôts
Résultat courant	776	(939)	(163)
Résultat exceptionnel	(1 251)	0	(1 251)
Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Résultat de l'exercice	(475)	(939)	(1 414)

7.2.27.2. Situation fiscale différée

La Société bénéficie de déficits reportables à hauteur de 71,1 millions d'euros au 31 mars 2018.

7.2.28. Effectif moyen

L'effectif moyen inscrit de la Société S.T. Dupont S.A. est le suivant :

	31/03/2018	31/03/2017
S.T. Dupont S.A.	228	263
<i>Dont :</i>		
<i>Cadres</i>	<i>69</i>	<i>78</i>
<i>Agents de maîtrise- VRP</i>	<i>8</i>	<i>7</i>
<i>ETAC-ETA-Ouvriers</i>	<i>151</i>	<i>178</i>

7.2.29. Rémunération allouée aux organes de direction

La rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.

En ce qui concerne le Directoire, cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe. La partie variable est assise sur l'atteinte de l'objectif de résultat budgété.

7.2.29.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2017-2018

M. Moufarrige, Mme Fournier et Mme Tideman ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice. Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence mais est bénéficiaire d'une rémunération fixe à hauteur de 210 K€ sur l'exercice.

7.2.29.2. Rémunération des membres du Directoire allouées au titre de l'exercice 2016-2017 et 2017-2018

En Euros	Exercice 2017-2018				
	Fixe	Variable	Av nature	Mandat	Total
Alain Crevet	0	20 000	29 050	330 000	379 050
Eric Sampré	199 615	20 000	5 004	0	224 619
Hanh Guzelian	255 000	20 000	5 076	0	280 076
Michel Ade (*)	-	-	-	-	-

En Euros	Exercice 2016-2017				
	Fixe	Variable	Av nature	Mandat	Total
Alain Crevet	0	30 000	28 829	330 000	388 829
Eric Sampré	181 999	15 000	5 004	0	202 003
Hanh Guzelian	221 017	25 500	3 167	0	249 684
Michel Ade (*)	168 000	20 000	5 076	0	193 076

(*) M. Michel Ade démissionnaire depuis le 28/04/2017.

7.2.30. Evénements postérieurs à la clôture

❖ Néant

7.2.31. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations Etrangères	Capital	Réserves après retraitement (débit) / crédit	Quote-Part du capital détenue	Valeur brute d'inventaire des titres détenus	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par S.T. Dupont SA	Chiffre d'affaires de la période	Résultats de la période	Dividendes encaissés par la société au cours de la période
			En %	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
I- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur excède 1% du capital de S.T. Dupont S.A.										
1) Filiales (50% au moins du capital détenu par S.T. Dupont S.A.)										
S.T. Dupont SpA Italie - Milan	120 000 €	121 548 €	100%	156 697	0		542 000	1 471 212	12 764	
S.T. Dupont KK Japon - Tokyo	50 000 000 JPY 380 230 €	26 482 042 JPY 201 385 €	100%		128 248	0		4 084 539	(853 039)	
S.T. Dupont GmbH ALLEMAGNE - Cologne	102 300 €	(4 122 409) €	100%	2 080 148	0		3 004 898	2 304 485	(1 108 812)	
S.T. Dupont Benelux BELGIQUE - Bruxelles	513 000 €	(3 008 852) €	100%	512 925	0		2 712 650	722 119	(93 555)	
S.T. Dupont Marketing Ltd HONG KONG - Kowloon	12 780 000 HKD 1 322 982 €	49 899 118 HKD 5 165 542 €	100%		9 892 848	9 892 848	3 933 747	11 038 843	(1 068 509)	
STD Singapour Pte SINGAPOUR - Singapour	3 834 884 SGD 2 372 760 €	(1 513 784) SGD (936 634) €	100%		2 292 026	0		-	(100 594)	
S.T. Dupont Inc USA - New York	1 630 648 USD 1 324 606 €	(1 320 390) USD (1 072 578) €	100%		1 498 057	0		-	(5 974)	
STD Dupont Distribution Pte SINGAPOUR - Singapour	1 385 000 SGD 856 951 €	(2 033 146) SGD (1 257 983) €	100%		347 188	0	568 145	506 933	(161 280)	
S.T. Dupont Malaysia SDN BHD MALAISIE - Malaisie	0 MYR 0 €	(89 011) MYR (18 714) €	100%		435 584	0	4 082	0	(5 118)	
S.T. Dupont Iberia ESPAGNE - Madrid	1 172 791 €	(5 376 832) €	100%	728 028	0	674 020	-	1 279 929	(654 091)	
S.T. Dupont Korea COREE - Séoul	200 000 000 KRW 164 000 €		100%	164 000	164 000					
II- Renseignement global concernant les autres filiales et participations (filiales non reprises au paragraphe I-)										
a) Filiales Françaises				38 112	38 112		-	-	-	-
b) Filiales Etrangères				17 580	17 580		-	-	409 304	1 162 246

Les cours et devises sont communiqués dans la note 1.9 des comptes consolidés.

7.2.32. Identité de la Société consolidante

La Société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale

BROAD GAIN Investments Limited
East Ocean Center
98 Granville Road
Kowloon
Hong Kong

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

7.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2018)

Aux Actionnaires
ST DUPONT
92, boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ST DUPONT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7.2.3.2 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application par ST DUPONT, au titre de l'exercice, du règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Évaluation des stocks et en-cours

Risque identifié

Au 31 mars 2018, les stocks et en-cours représentent un montant de 14 212 k€ en valeur brute et 11 008 k€ en valeur nette, soit 19% du total de l'actif.

Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts entre coût standard et coût réel selon la méthode du prix de revient moyen pondéré.

Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice. Ces dépréciations sont déterminées, notamment, en fonction :

- De l'état des stocks et de leur obsolescence ;
- De l'estimation des perspectives d'écoulement des stocks sur les différents marchés du groupe.

La méthode d'évaluation des stocks est décrite dans la note 7.2.3.7 de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu :

- De l'importance relative des stocks et en-cours ;
- De l'historique des variations observées entre les coûts standards et les coûts réels, compte tenu notamment de l'évolution des coûts de matières premières et du niveau de production réel par rapport au plan de production budgété pour l'année donnée ;
- Des perspectives d'écoulement et des éventuelles dépréciations qui en découlent qui sont, par nature, dépendantes d'hypothèses, estimations ou appréciations de la Direction.

Notre réponse :

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- Pris connaissance de la méthode de valorisation et de dépréciation des stocks ;
- Vérifié par sondages le coût d'acquisition ou de production des stocks et en-cours et notamment la constatation des écarts entre coûts standards et coûts réels ainsi que le niveau d'intégration des frais fixes dans le coût des produits manufacturés ;
- Conduit une revue critique de la méthode utilisée par la Direction pour déterminer les dépréciations de stocks nécessaires au regard des historiques de ventes ainsi que des perspectives d'écoulement.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ST DUPONT par l'Assemblée générale du 18 octobre 1988 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 12 septembre 2008 pour le cabinet S&W associés.

Au 31 mars 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 30^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet S&W associés dans la 10^{ème} année, dont respectivement 22 et 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juillet 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W Associés

Camille Phelizon

Iris Ouaknine

S.T. Dupont
PARIS 1872
BE EXCEPTIONAL

8. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

8.1. Déclaration du Responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion dont le contenu est présenté aux pages 5 à 108 du Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières consolidées et annuelles relatives à l'exercice clos le 31 mars 2016, présentées dans le présent Document de Référence n° D.16-0698 déposé auprès de l'AMF le 12 juillet 2016, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant respectivement en page 121-122 et 158-159 dudit document et contenant respectivement aucune observation et une observation.

Les informations financières consolidées et annuelles relatives à l'exercice clos le 31 mars 2017, présentées dans le présent Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 6 juillet 2017, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant respectivement en pages 178-179 et 211-212 dudit document et ne contenant aucune observation.

Les informations financières consolidées et annuelles relatives à l'exercice clos le 31 mars 2018, présentées dans le présent Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 5 juillet 2018, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant respectivement en pages 157-160 et 195-198 dudit document et contenant respectivement aucune observation et une observation.

Fait à Paris,
Le 5 juillet 2018

Monsieur Alain Crevet
Président du Directoire, et responsable du document de référence

9. TABLE DE CONCORDANCE



9.1. Table de concordance avec les rubriques de l'Annexe 1 du règlement européen 809/2004

Informations prévues à l'annexe 1 du règlement CE n°809/2004		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Nature de l'information			
1.	Personnes responsables	8.	8.1.
2.	Contrôleurs légaux des comptes	2.	2.4.1. à 2.4.3.
3.	Informations financières sélectionnées	1.	1.4.2.
4.	Facteurs de risque	2.	2.5.
5.	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la Société	4.	4.1.
5.2	Investissements	N/A	N/A
6.	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	1.	1.1. à 1.3.
6.2	Principaux marchés	1.	1.1. et 1.4.2.
6.3	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention.	1.	1.1.
6.4	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	2.	2.5.4. et 2.7.1.
6.5	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	1.	1.1.1.
7.	Organigramme	1.	1.3.2.
8.	Propriétés immobilières, Usines et Equipements	7.	7.2.31.
9.	Examen de la situation financière et du résultat	6.	6.5.7.
9.1	Décrire la situation financière, l'évolution de cette situation et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice.	7.	7.2.4.
9.2	Résultat d'exploitation	1.	1.4.1. 1.4.4.
9.2	Résultat d'exploitation	1.	1.4.2. et 1.4.3.
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	1.	1.4.4.
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	2.	2.5.1.
10.3	Condition d'emprunt et structure de financement	1.	1.4.4.
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	1.	1.4.4.
10.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements prévus aux points 5.2.3 et 8.1	2.	2.5.1.
11.	Recherche et développement, brevets et licences	2.	2.5.1.
12.	Information sur les tendances	1.	1.3.1
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	4.	4.2.1
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	1.	1.7.
14.1	Noms, adresses professionnelles et fonctions des mandataires sociaux, nature de tout lien familial, mandats, condamnation et déclarations relatives aux mandataires sociaux	N/A	N/A
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	2.	2.1. à 2.3.
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	2.	2.1.3.8
15.	Rémunération et Avantages	2.	2.3.
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	2.	2.1.
16.1	Dates d'expiration des mandats	2.	2.2
16.2	Contrats de service	2.	2.1.3.11.
16.3	Comité de l'audit et comité de rémunération	2.	2.1.4.

16.4	Conformité ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine.	2.	2.1.4.
17.	Salariés	3.	3.2.
17.1	Participations et stock-options	4.	4.3.3.2. et 4.3.3.3.
17.2	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	4.	4.3.3.2. et 4.3.3.3.
18.	Principaux actionnaires	4.	4.3. et 4.2.3.
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	6.	6.
20.1	Informations financières historiques	7.	7.
20.2	Informations financières pro forma	6.	6.
20.3	États financiers	7.	7.2.3.2.
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	6.	6.
		7.	7.3.
20.5	Date des dernières informations financières		31 mars 2018
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	4.	4.3.5.
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.	2.5.5.
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	N/A
21.	Informations complémentaires		
21.1	Capital social	4.	4.4.
21.1.1	Fournir les informations suivantes, dates du bilan le plus récent inclus dans les informations financières historiques :	5.	5.1.
21.1.2	S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques ;	4.	4.4.2.
21.1.3	Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales ;	4.	4.3.2. et 4.3.3. 4.3.6.
21.1.4	Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription ;	4.	4.4.4.
21.1.5	Des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital ;	4.	4.2.6.
21.1.6	Des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent ;	4.	4.4.5.
21.1.7	Un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	4.	4.3.2.
21.2	Acte constitutif et statuts	4.	4.2.
21.2.1	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	4.	4.2.1.
21.2.2	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	2.	2.1.1. à 2.1.2.
21.2.3	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	4.	4.2.3.
21.2.4	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	4.	4.2.6.
21.2.5	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	4.	4.2.2.
21.2.6	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	4.	4.3.3.
21.2.7	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	4.	4.2.7.
21.2.8	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	4.	4.2.6.
22.	Contrats importants	2.	2.7.1

S.T. Dupont
PARIS 1872

BE EXCEPTIONAL

23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A	N/A
24.	Documents accessibles au public	4.	4.5.2.
25.	Informations sur les participations	1. 7.	1.3.2. 7.2.31.

9.2. Table de rapprochement avec le rapport financier annuel.

Nature de l'information		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
1.	Etats financiers		
1.1.	Comptes annuels	7.	7.
1.2.	Comptes consolidés	6.	6.
1.3.	Rapport des Commissaires aux Comptes	6. 7.	6.6. 7.3.
2.	Rapport de gestion		
2.1.	Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière, principaux risques et politiques de gestion des risques financiers	1.	1.4. 1.5. 1.7. 2.5.
2.2.	Information relative au capital et l'actionnariat du groupe	4.	4.
2.3.	Rachat d'actions propres	4.	4.3.6.
3.	Honoraires des commissaires aux comptes	2.	2.4.3.
4.	Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise	5.	5.6.
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	7.	7.3.